VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1698
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Annonces présidentielles pour l'avenir de l'agriculture



Actuagri

En déplacement aux Terres de Jim, la grande fête organisée dans le Loiret par JA National, Emmanuel Macron s'est exprimé sur deux dossiers importants pour le futur de l'agriculture française : la gestion des risques et l'accès au foncier pour les jeunes souhaitant s'installer. Dans les deux cas, des budgets conséquents sont envisagés, porteurs d'une ambition réelle. *PAGE 03*



ACTUALITÉ P.05

Élevage porcin // La hausse des coûts en question



ACTUALITÉ P.08

Vente// Les veaux ont fait recette au Marault



DOSSIER P.17

Quads //Mécanique et nouveautés





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ORAGES : DÉGÂTS ET AIDES

.05 ÉLEVAGES PORCINS : LE JUSTE PRIX

.06 LYCÉE DE QUÉTIGNY : UNE REPRISE EN DOUCEUR

.07 BIOSÉCURITÉ : ALLONS-Y JEUDI

.08 CONCOURS NATIONAL DES VEAUX CHAROLAIS : ÇA REPART !

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 CÉRÉALES D'HIVER : GÉRER AU MIEUX LES GRAMINÉES ADVENTICES

.12 LEVÉE TARDIVE : UN COLZA SOUS HAUTE SURVEILLANCE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 ÉLEVAGES OVINS : À UN «DÉTAIL» PRÈS

.14 CHAROLAIS : AVIS AUX AMATEURS

.15 VENDANGES : LA (TRÈS) BONNE RÉCOLTE SE POURSUIT

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.16 FILIÈRE BOIS : LE BOIS ÉNERGIE, UN INCONTOURNABLE RÉGIONAL

DOSSIER // MACHINISME

.17 SSV : LA TRANSMISSION D'UN SSV NE TIENT QU'À UNE COURROIE

QUADS SSV

RURALITÉ // TERRITOIRES

.21 SÉRIE DE PORTRAIT POST-BAC : ILS CONTINUENT LEUR PARCOURS

.22 RETRAITES AGRICOLES : FAIRE AVANCER LES DOSSIERS AVEC LES MAISONS FRANCE SERVICES

SERVICES

.23 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

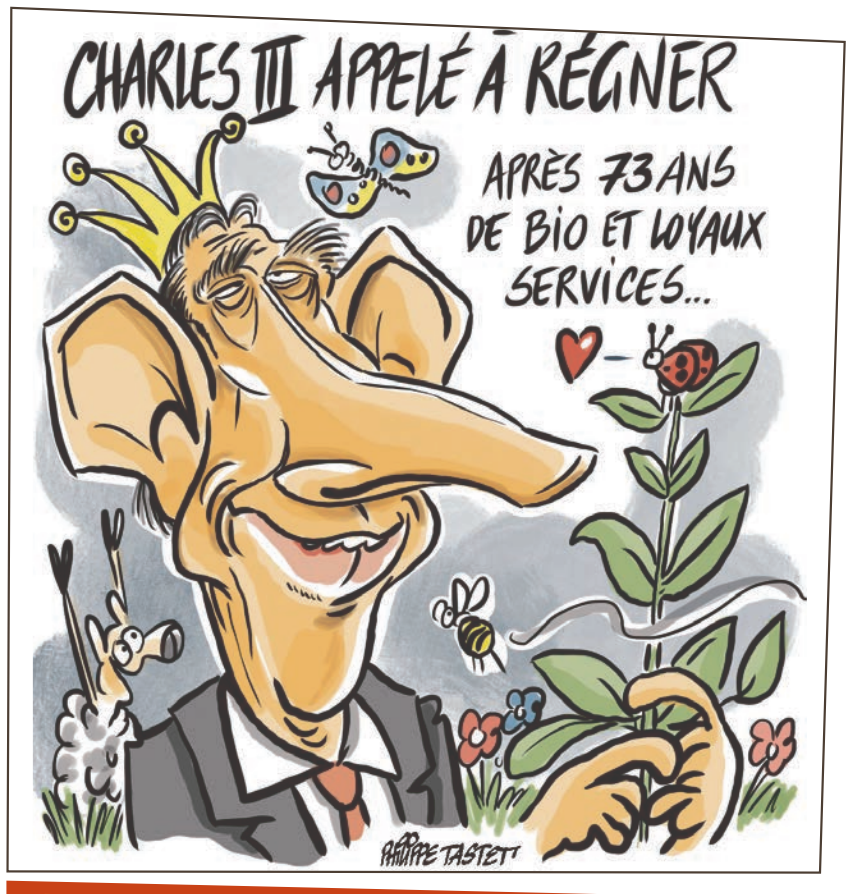
.24 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.26 **PETITES ANNONCES**

.28 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS

.32 L'AGRICULTURE, AILLEURS : À CUBA, L'AGRICULTURE DÉCROCHE



// LE DESSIN

// EN BREF

Viticulture La Bourgogne a le feu vert pour dépasser ses rendements butoir

Un dépassement exceptionnel des plafonds de rendement en vins d'appellation a été validé le 8 septembre par l'Inao, cette mesure concernant notamment une partie de la Bourgogne. L'idée est de *«profiter d'une belle récolte 2022»*, pour *«reconstituer au plus vite les réserves entamées en 2021»*, explique Christian Paly, président du comité national des vins AOC. Tel est l'objet du projet de décret voté le 8 septembre, qui prévoit une dérogation au code rural pour dépasser le rendement butoir cette année. Plusieurs conditions sont fixées. L'appellation doit avoir subi en 2021 une sévère baisse de récolte (-20 % minimum), constatée par un arrêté de calamité agricole. Perte s'étant traduite par une forte mobilisation des réserves (-35 % de Volume complémentaire individuel-VCI). Le dépassement de rendement butoir en 2022 (dans la limite de 7 % ou de 5 hl/ha) doit uniquement servir à alimenter le VCI. Enfin, la mesure s'accompagne d'un renforcement des contrôles qualitatifs. Une partie des vignobles de Bourgogne ont formulé une demande pour en bénéficier, d'après Christian Paly.

Relations commerciales En cas d'échec d'Egalim II, Emmanuel Macron prêt à une nouvelle réforme

En déplacement le 9 septembre dans le Loiret, sur la fête agricole Terres de Jim, Emmanuel Macron a annoncé qu'il était ouvert à une nouvelle réforme des relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire en cas d'échec de la loi Egalim 2 à *«protéger les producteurs et protéger les transformateurs»*. Le Président de la République a déclaré : *«Si la deuxième saison d'Egalim 2 n'est pas au rendez-vous, je suis tout à fait prêt à ce qu'on continue à changer de manière profonde nos textes pour aller plus loin, protéger les producteurs et protéger les transformateurs, en particulier les PME et TPE du secteur si elles continuent d'être sous la pression de certaines structures qui ne veulent pas jouer le jeu, qui n'ont pas compris que le monde était en train de changer.»* Au préalable, le locataire de l'Elysée a promis que la loi Egalim 2 *«sera appliquée avec la plus grande fermeté et des sanctions comme celles qu'on a passées d'ailleurs, l'année dernière, seront mises en place. Elles sont parfois massives, vous le savez.»*

Céréales France et Roumanie veulent faciliter les exportations ukrainiennes

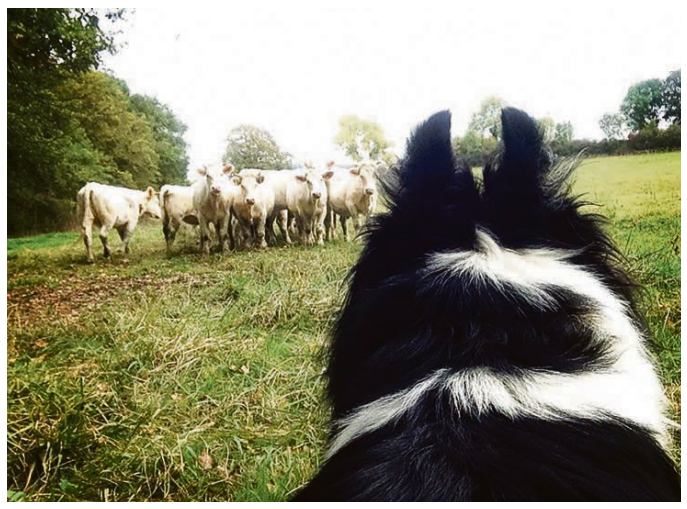
La France et la Roumanie ont signé le 12 septembre un accord pour faciliter l'exportation de céréales en provenance d'Ukraine par voie terrestre. Ces céréales iront *«vers l'Europe et vers les pays en développement, notamment en Méditerranée qui en ont besoin pour des questions alimentaires et presque de survie»*, a annoncé Clément Beaune, le ministre des Transports. Cette annonce est intervenue au surlendemain d'une déclaration du Kremlin selon laquelle le président russe Vladimir Poutine prévoit de parler avec son homologue turc Recep Tayyip Erdogan d'un accord conclu le 22 juillet sur l'export de céréales ukrainiennes, de plus en plus critiqué par Moscou. D'après Clément Beaune, *«M. Poutine a dit qu'il y avait seulement 3 % des céréales réexportées qui allaient vers les pays en développement, c'est beaucoup plus que ça, c'est plus d'un tiers»*. Les mesures prises par les Européens ont permis de *«retrouver quasiment les niveaux d'exportations de céréales que l'Ukraine avait avant la guerre, en trouvant des routes terrestres»*, selon lui.

// EN IMAGE

Concours de chien de troupeau dans la Nièvre

L'association des utilisateurs de chiens de troupeau Yonne Morvan (Auctym) organise un concours sur bovins dimanche 25 septembre à partir de 9 heures dans la Nièvre, à Athée, entre Avallon et Lormes, sur la commune de Saint-André-en-Morvan.

Le concours se tiendra chez Bruno et Marie Chapuis. Une vingtaine de concurrents venant de toute la France seront de la partie : Allier, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Jura, Haute-Savoie, Loire... Sur place vous pourrez aussi profiter de la restauration et de la buvette. L'entrée au concours est gratuite. Plus de renseignements en vous rendant sur la page Facebook « Asso Utilisateurs de Chiens de Troupeau Yonne Morvan ».



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// AUX TERRES DE JIM

Emmanuel Macron donne des gages à la profession

À l'occasion de sa visite sur la fête agricole Terres de Jim, organisée par les Jeunes agriculteurs à Outarville, dans le Loiret, les 9, 10 et 11 septembre, le Président de la République a promis des soutiens publics renforcés dans deux dossiers : la gestion des risques et le foncier.



Le Président, ici en compagnie du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a fait plusieurs annonces importantes pour l'agriculture française, à Outarville, qui accueillait l'édition 2022 des Terres de Jim.



Actuagri

Emmanuel Macron, ici en discussion avec Arnaud Gaillot, président de JA national et agriculteur du Doubs.

En annonçant à Terres de Jim que *« la souveraineté agricole et alimentaire est la mère des batailles »*, le Président de la République a fait écho à une attente forte de la FNSEA : celle de donner un cap, une bannière de ralliement à une agriculture sévèrement mise à mal par les hausses de charges sans précédent et un climat dont les assauts sont aussi fréquents que violents. Affirmer ce cap est important, mais force est de constater que les voiles pour l'atteindre ne sont toujours pas levées ! Il est temps d'enclencher le mode « action » et d'assortir ce discours d'actes concrets ! Certes, la réforme de la gestion des risques sera effective au 1er janvier 2023. Mais bien d'autres mesures cruciales pour la compétitivité de nos activités demeurent en attente. C'est particulièrement vrai sur le sujet des moyens de production qui pâtissent de tergiversations sclérosantes : les projets de réserves d'eau, primordiaux pour toutes les productions, sont au point mort même quand ils sont menés dans le strict cadre de la loi ; le revenu des agriculteurs est toujours sous le joug d'acteurs qui, sous couvert de défense du pouvoir d'achat des Français, ne respectent pas les modalités d'Egalim 2, la mise en œuvre de l'étiquetage de l'origine et des dénominations « viande », pourtant indispensables à l'appel au « manger français » du Président, se heurtent à des freins réglementaires et budgétaires. Sans oublier les interdictions sans solutions qui persistent. Je l'ai martelé maintes fois : il n'y a rien que l'agriculture ne puisse accomplir, quand les objectifs et le calendrier sont alignés sur les moyens ! La planification alimentaire doit aller de pair avec la planification écologique, sans quoi l'objectif de relocalisation des productions sur le territoire pour garantir à tous les Français une alimentation durable à des prix abordables ne sera pas atteint ! Cela constitue un projet de société, qui doit être collectivement porté. Nous entendons l'appel à « aimer » les agriculteurs en refusant les outrances et outrages de certains, médias, activistes et même acteurs économiques, qui fragilisent le lien entre l'agriculture française et les Français. Les agriculteurs travaillent au quotidien pour la souveraineté alimentaire tout en étant acteurs de la transition écologique et énergétique. Portons ensemble la fierté de nos missions et de nos métiers, pour les rendre attractifs et relever le défi démographique. C'est cette exigence d'actes concrets et de résultats positifs, ainsi que cette fierté conquérante, que nous porterons dans les consultations annoncées pour le Pacte d'orientation et d'avenir agricole en 2023. Nous sommes à un point de bascule où le contexte climatique et géopolitique exacerbe les concurrences et impose lucidité dans les orientations des politiques publiques et courage dans leur mise en œuvre.

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA et du Copa.

Quelques jours avant la fête agricole des Terres de Jim, organisée dans le Loiret par les Jeunes agriculteurs (JA) les 9, 10 et 11 septembre, l'Élysée assurait à la presse qu'il ne fallait pas s'attendre à des annonces du Président sur la gestion des risques climatiques lors de son déplacement le 9 septembre sur cet évènement. Emmanuel Macron a finalement fait mentir son équipe. Le locataire de l'Élysée a annoncé qu'il *« confirme »* le budget de 600 millions d'euros (M€) prévu pour la réforme de la gestion des risques, mais surtout qu'il serait prêt à aller jusqu'à 680 M€ si nécessaire. Ceci, afin de *« permettre y compris aux filières qui étaient à 25 % [de seuil de déclenchement de l'assurance] d'aller aux 20 % pour créer un appel d'air, et une vraie attractivité au système d'assurance »*. Pour rappel, le scénario qui semblait jusqu'à présent privilégié par le ministère de l'Agriculture était de placer ce taux à 25 % pour les grandes cultures et la viticulture (contre 20 % en arboriculture et en prairies). De plus, Emmanuel Macron a indiqué que le taux d'indemnisation publique serait de 90 % pour les assurés, ce dont la FNSEA s'est réjouie un peu plus tôt dans un communiqué envoyé à l'issue d'un huis clos du CAF avec le Président de la République. Durant son allocution, Emmanuel Macron a précisé qu'il y aura *« une clause de revoyure, car si on dépasse les 680 M€ l'État ne peut pas être un payeur aveugle »*. Ce rendez-vous aura lieu en fin d'année 2023, selon le vice-président de la FNSEA Joël Limouzin. Ce dernier a estimé que la rallonge budgétaire est *« une vraie victoire »* de la profession. Pour autant, une incertitude demeure sur le taux d'indemnisation des non-assurés qui serait très certainement dégressif, a-t-il indiqué.

Un fonds de portage de 400 millions d'euros

L'Élysée avait aussi annoncé que ce déplacement serait consacré au renouvellement des générations en agriculture, pour lequel avait été annoncé un projet de loi durant la campagne présidentielle. Une concertation autour de ce texte sera bien lancée prochainement, en vue d'aboutir *« au second semestre 2023 »*, selon l'Élysée. Objectif : doubler le nombre d'installations. La principale annonce d'Emmanuel Macron dans ce dossier a été la création d'un fonds de *« 400 millions d'euros »*, intitulé Entrepreneurs du vivant. Cette enveloppe, dans laquelle les Chambres d'agriculture devraient avoir *« un rôle clé »*, sera notamment dédiée au *« portage du foncier »*, et devrait être *« différenciée selon les régions »*. Le fonds sera mis sur pied, après concertation avec les collectivités et les professionnels, a promis Emmanuel Macron. Promise par Julien Denormandie fin 2021-début 2022, la création d'un fonds de portage abondé par la puissance publique avait été reportée, faute d'avoir réussi à mettre les financeurs d'accord. Le Président a aussi évoqué l'enseignement agricole - qui sera partie intégrante du projet de loi-, promettant d'y *« investir 20 millions d'euros […] dans le cadre du fonds compétence France 2030 »*. Il a aussi annoncé la création d'un *« statut d'expert associé dans l'enseignement agricole »*. Et d'expliquer : *« on a besoin d'expertise complémentaire aux enseignants »*. Enfin Emmanuel Macron a aussi évoqué la création d'un *« réseau d'incubateurs d'entrepreneurs, d'entreprises agricoles »*, appuyé sur *« les lycées agricoles, les Chambres d'agriculture, les acteurs du développement durable, les instituts techniques, les régions et les banques »*.

L.M.

// ORAGES

Dégâts et aides

Suite aux orages de cet été, des aides sont mises en place, avec des demandes pour y prétendre à envoyer d'ici le 25 septembre (pour la Nièvre) ; explications.

De violents épisodes d'orages ont traversé le territoire national en juin, y compris dans la Nièvre, et ont occasionné d'importants dégâts dans les exploitations. Face à cette situation, les conseillers du service Elevage-EdE de la Chambre d'agriculture de la Nièvre sont allés évaluer, début juillet, les conséquences dans 8 exploitations d'élevage situées, soit dans le couloir de grêle entre Saint-Aubin-les-Forges et Alligny-en-Morvan, soit dans les secteurs inondés du sud nivernais. Certains témoignages spontanés ont également été remontés.

Impact

Tout le système de production a été impacté. En effet, des animaux (bovins et ovins) ont été blessés (hématomes, plaies) et parfois même ont péri sous la violence des grêlons. Les infrastructures ont été lourdement touchées : les toitures en fibrociments ont été pulvérisées par la grêle, des clôtures ont été arrachées par les arbres déracinés par le vent. Concernant le stock fourrager récolté ou encore sur pied, les pertes sont en moyenne de 56 %. Les bottes de foin se sont échauffées à cause de l'infiltration de l'eau ou bien elles ont été exposées aux particules de fibrociments, et elles sont donc non consommables. Les ensilages et enrubannages ont été percés, et malgré le soin apporté à les refermer, il est fort probable que leur qualité soit altérée. Les fourrages qui n'étaient pas encore fauchés, ont été hachés par les grêlons ou salis par la terre emportée par les inondations, c'est pourquoi ils seront de moindre valeur alimentaire. Les prairies submergées représentaient entre 10 et 63 hectares dans les exploitations enquêtées. A cela s'ajoutent également des pertes de rendement prévisibles sur les méteils fourragers, les céréales, la paille nécessitant des achats complémentaires pour pallier le déficit.

Dispositif mis en place

Pour venir en aide aux exploitations agricoles ayant subi des dommages lors des orages de grêle, et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a mis en place un fonds d'urgence d'un montant de 40M€ à l'échelle nationale (circulaire ministérielle du 3 août 2022). L'aide est plafonnée à 5 000 €. Toutes les productions sont éligibles : les prairies, les grandes cultures, les sapins de noël, le maraîchage, les vignes, les arbres fruitiers. Le montant d'aide pourra être modulé en tenant compte des taux de pertes sur culture et de l'ampleur des dégâts sur les bâtiments. Pour la Nièvre, la démarche en ligne est ouverte jusqu'au 25 septembre 2022 inclus, et elle est accessible sur le site https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-d-urgence-gre-le-juin-2022-nievre Toute information complémentaire sur cette mesure pourra être obtenue auprès du Service Économie Agricole de la DDT : ddt-calamite@nievre.gouv.fr ou 03 86 71 52 96 / 52 23.

Service Élevage EDE (CA 58)

// ORAGES DE GRÊLE

Les demandes au fonds d'urgence sont ouvertes

En mai et en juin, plusieurs orages violents accompagnés de grêle se sont abattus sur la France, avec à la clé d'importants dégâts sur les parcelles situées dans les couloirs de grêle. L'Yonne fait partie des départements touchés par ces intempéries.

Ainsi, « *suite à la circulaire ministérielle du 3 août, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a mis en place un fonds d'urgence d'un montant de 40 millions d'euros à l'échelle nationale, dans le but d'aider les exploitations agricoles ayant subi des dommages lors de ces orages de grêle et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates, nécessaires à la poursuite de leur activité* », annonce la préfecture de l'Yonne, dans un communiqué datant du 6 septembre.

Les demandes peuvent être déposées en ligne jusqu'au 20 septembre, à ce lien : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-fonds-urgence-gel-2022.

« *Selon le nombre de dossiers déposés, une priorisation sera éventuellement faite en faveur des exploitations dont la situation est la plus critique, et pour les jeunes installés* », informe la préfecture. Le montant de l'aide est plafonné à 5 000 euros et relève du régime des aides de minimis appliquées au secteur agricole et forestier. Il pourra être modulé en tenant compte des taux de pertes sur les cultures.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du service économie agricole sur le site : ddt-calamite@yonne.gouv.fr.

Christopher Levé

// FÊTE DE LA RURALITÉ DE PRÉMERY

Un retour particulier

Le 27 août dernier avait lieu la fête de la ruralité de Prémery. Cet événement remplace le comice habituel pour diverses raisons ; explications.



Jean-Michel Blond.

Le concours de labour de la Fête de la Ruralité de Prémery a réuni 32 concurrents.

Classement du labour

Labour en planches :
1. Bourigault Alice et Enzo
2. Henault Diego
3. Guillaudot Mathis

Charrues trainées anciennes :
1. Boichet Jean-Michel
2. Bourigault Paul et Rémi
3. Clair Grégory

Labour à plat :
1. Bruet Alexis
2. Haghebaert Jean-Denis
3. Hennebert Nicolas



Jean-Michel Blond.

Fanny Beaume, la reine, entourée par ses dauphines : Sarah Louveau et Isabelle Hennebert.

Prémery accueillait le 27 août dernier la Fête de la ruralité avec, au programme, concours de labour ainsi que diverses animations dont le bal de l'élection de la reine. Ce rendez-vous venait remplacer le comice traditionnel…

Annulation

La création d'un comité de comice a été actée fin 2019 pour un comice en 2020, avec de grandes ambitions, présidé par Raphaël Haghebaert dans un esprit fédérateur. Mais, ces ambitions furent stoppées avec le Covid. De ce fait, la Société d'agriculture et les présidents de comices du département ont pris la décision de reporter les comices sachant que les contraintes sanitaires imposées ne pouvaient pas être respectées.

Situation complexe

Fin 2021, les indicateurs étant au vert, la Société d'agriculture a donc relancé les comices en fin d'année pour l'année 2022. Le président, Raphaël Haghebaert, organise alors une réunion publique début février pour remettre sur pied le comice en 2022. Malheureusement, le Covid a laissé des traces et il a été difficile de remotiver les bénévoles ainsi que d'obtenir des moyens financiers pour faire la fête sur deux jours. Malgré tout, le président a su créer un dynamisme et un lien social au sein de l'association en regroupant la quasi-totalité des agriculteurs du canton (jeunes et moins jeunes), le comité des fêtes de Prémery, et tous les bénévoles voulant s'investir pour cette occasion. Malheureusement, les cas de Covid augmentant régulièrement à cette période et n'ayant pas l'assurance de la levée des restrictions sanitaires, il était difficile de confectionner des chars qui ne pourraient potentiellement pas défiler le moment venu. Après concertation et prise en compte de tous ces paramètres le comité de comice a décidé de réaliser l'événement sur la seule journée du samedi, renonçant au corso fleuri le dimanche et en programmant le bal de l'élection de la reine pour la mi-mai. Avec ces ajustements, l'événement a été rebaptisé : Fête de la Ruralité Prémery 2022.

Le déroulé

C'est ainsi que le 27 août, les festivités ont débuté à 10 heures par une messe célébrée en plein air puis les participants se sont retrouvés à 11 heures avec l'inauguration par les officiels accompagnés par la reine et ses dauphines. L'événement se déroula avec une partie en ville regroupant des exposants producteurs et artisans, des démonstrations, des animations de rues, des expositions ; et l'autre une partie sur un vaste terrain avec le concours de labour réunissant 32 concurrents et diverses animations (moissonneuse-lieuse, battage à l'ancienne, scierie mobile, tonte de moutons etc.). La liaison entre les deux sites s'effectuait en calèches et tout au long de la journée ; les visiteurs ont pu découvrir les ambassadrices de cette fête : Fanny Beaume, la reine, Sarah Louveau et Isabelle Hennebert ses dauphines qui ont sillonné toute la journée la fête sur une calèche bien décorée. Le midi, 500 repas ont été servis sur le terrain de labour avec animations musicales. Le repas dansant du soir a affiché complet. La journée s'est clôturée par un feu d'artifice.

Pour la suite, les miss vous donnent rendez-vous pour les soutenir à la soirée de l'élection de la Reine des comices le 1er octobre au hall des expositions à Nevers (Inscriptions auprès du président : 06 20 21 83 15).

Jean-Michel Blond, président des comices de l'arrondissement de Cosne

// ÉLEVAGES PORCINS

21

Le juste prix

L'exploitation d'Emmanuel Thiery, près de Nuits-Saint-Georges, vient d'accueillir des représentants de l'enseigne Lidl. La hausse des coûts de production était notamment au programme.

C'est une affaire qui roule depuis 2018. Lidl France s'engage avec les éleveurs porcins de la coopérative Cirhyo et l'abattoir Tradival au travers de contrats tripartites pour enrichir son offre de boucherie-charcuterie. Dans ce contexte, une journée de rencontres, d'échanges et d'informations est organisée tous les ans entre différents acteurs du Grand Est de la France : le rendez-vous 2022 vient justement de se dérouler. *« Nous avons visité les locaux des Salaisons du Mâconnais, avant de nous rendre sur la ferme d'Emmanuel Thiery à Agencourt, en Côte-d'Or »*, relève Philippe Chanteloube, directeur de Cirhyo, coopérative basée dans l'Allier représentant 500 éleveurs pour une production de 2 500 porcs par semaine.

+ 40% ? On augmente

Les acheteurs de chez Lidl étaient notamment de la partie. *« Ils se déplacent régulièrement dans les élevages pour discuter avec les producteurs »*, poursuit le directeur de la coopérative, *« différents sujets sont évoqués avec une totale transparence, notamment les difficultés qui peuvent être rencontrées dans les exploitations. La hausse des coûts de production avec la flambée des cours des céréales est d'ailleurs à l'ordre du jour, en ce moment, tout comme les coûts de l'énergie avec l'électricité et le gazole ou encore le prix des matériaux dans le cadre de l'entretien et des rénovations des bâtiments. L'approvisionnement en protéines est aussi un questionnement »*. Ces sujets ont fait l'objet de discussions dans la cour de ferme d'Emmanuel Thiery. La politique de prix de Lidl, qui prend pleinement en compte les coûts de production des éleveurs, a été mise en avant à cette occasion. *« C'est une belle satisfaction pour nos adhérents »*, souligne le directeur de Cirhyo, *« ces coûts ont pris 40 % en peu de temps, ils sont passés d'1,30 euros/kg de carcasse à plus de 2 euros. Nos bonnes relations et nos discussions très objectives avec Lidl nous ont permis de répercuter cette hausse de charges dans nos prix de vente, dans les mêmes proportions. Des renégociations de prix sont d'ailleurs programmées à deux reprises chaque année avec eux, selon les besoins. Tous les distributeurs n'opèrent pas de cette manière »*.

Quid de la protéine

Emmanuel Thiery a présenté son exploitation à une cinquantaine de personnes. Cet administrateur de Cirhyo élève une quarantaine de truies en système naisseur-engraisseur. En introduction, le Côte-d'orien a mis un bémol sur le terme *« hors-sol »*, qualifiant souvent les élevages porcins comme le sien : *« Ce n'est pas le meilleur qualificatif selon moi pour décrire nos élevages. Au contraire, nos exploitations sont très liées au sol. L'élevage évolue en parfaite harmonie et autonomie avec le territoire, les synergies sont nombreuses entre les céréales qui sont transformées pour nourrir les animaux. De l'autre côté, les effluents sont ensuite revalorisés sur certaines cultures comme la moutarde, le colza, le sorgho ou encore le tournesol »*. Emmanuel Thiery a ensuite abordé l'actualité des élevages : *« nos coûts de production ont explosé depuis un an, voire un an et demi, entre la hausse des cours des céréales et les ressources devenues très chères en protéines. Pour ce dernier point, le différentiel entre le tourteau de soja OGM et non OGM explose lui aussi. Il était auparavant de 80 euros/t, il est désormais à 250 euros/t… Personnellement, je l'ai retiré de ma formule alimentaire, je ne travaille plus qu'avec du tourteau de colza, qui a aussi un coût en augmentation. L'approvisionnement en protéines est un problème pour beaucoup d'éleveurs, d'autant que sur nos territoires, la récolte de soja sera très décevante cette année. Trouver de la protéine économiquement viable pour les élevages porcins est un grand défi qui est devant nous »*. Plusieurs interventions ont suivi sur le même thème, et notamment celle de Christophe Richardot. Le directeur de Dijon Céréales a notamment évoqué l'important travail entrepris depuis deux ans au niveau régional sur le plan protéines, avec la participation d'une quinzaine d'organisations professionnelles. Cette problématique protéines est pleinement prise en compte, avec la volonté de structurer une filière vertueuse dans ce domaine.

Des éleveurs bovins de la société Sicarev, étroitement liée à Tradival, participaient également à ce rendez-vous.

AG



Plusieurs interventions étaient proposées, dont celle de Christophe Richardot, directeur de Dijon Céréales.



Emmanuel Thiery et Philippe Chanteloube, administrateur et directeur de la coopérative Cirhyo, le 7 septembre à Agencourt.

21

Les sportifs du samedi

// AGRI'RUN

La quatrième édition de l'Agri'run a battu un nouveau record d'affluence samedi 3 septembre à Billy-lès-Chanceaux.



La bonne ambiance au départ, avec plusieurs JA d'Aignay-Baigneux.



Les 80 bénévoles de l'évènement, pour une superbe photo souvenir.

Pari réussi pour l'association Agri'run, qui a attiré plus de 1 000 participants lors de la quatrième édition de son événement sportif. *« Notre course à obstacles a réuni 800 personnes, 150 enfants ont pris part à la nouvelle épreuve qui leur était dédiée. Nous avions aussi 150 marcheurs et 80 sportifs au trail de la vallée de la Seine, c'est vraiment top ! »*, se félicite Florent Moyot, président de l'association organisatrice, qui remercie au passage les 80 bénévoles. Plusieurs agriculteurs étaient au départ, à l'image de Nathan Bornot, jeune de 22 ans habitant Lucenay-le-Duc (présent au centre de la photo) : *« C'était ma troisième participation, je n'avais pas couru l'an passé car j'aidais à l'organisation du Festiv'agri. L'Agri'run est un rendez-vous génial, avec, à chaque fois un super parcours. Je suis parti avec des amis et notamment des JA d'Aignay-Baigneux. Mon classement ? Je n'ai même pas regardé, nous voulions avant tout nous amuser. Seul Guillaume Moyot, du village d'Étormay, est parti à fond avec ses trois poumons. Il a même terminé premier senior ! Il me semble bien que c'était là sa toute première participation en tant que coureur, bravo à lui »*. Classement complet et photos sur la page Facebook « Agri'run ».

AG



// LYCÉE DE QUETIGNY

21

Une reprise en douceur

Trois élèves de Seconde racontent leur rentrée à Olivier de Serres.



Mathias Fauvre, Arnaud Angonnet et Justine Bodoignet, lors de leur première journée au lycée.

Les vacances sont terminées, il faut bosser ! Les élèves du lycée agricole Olivier de Serres de Quetigny ont repris le chemin de l'école le 1er septembre. Certains faisaient leurs tout premiers pas dans l'enceinte de l'établissement, à l'image des jeunes de Seconde. Trois d'entre eux, rencontrés dans la cour du lycée, ont accepté de partager leur ressenti. Justine Bodoignet, 14 ans, du village d'Athée près d'Auxonne, appréhendait cette reprise depuis un petit moment, mais tout s'est finalement bien passé : *« Mes impressions sont en effet très bonnes, le cadre est très sympa et les professeurs sont bienveillants, il y a tout pour bien faire ! »*. Cette fille d'agriculteur à Rouvres-en-Plaine ne sait pas encore quelles seront ses futures orientations scolaires mais qu'importe, la jeune Côte-d'orienne a encore beaucoup de temps devant elle.

Futurs installés

Mathias Fauvre, originaire de Fenay, découvre lui aussi le lycée. Son ressenti est également très positif : *« Je ne pensais pas me faire autant d'amis aussi rapidement, lors de la première journée. Il y a une bonne ambiance, il n'y a rien à dire, c'est une belle rentrée ! »*. Ce jeune homme de 14 ans sait déjà qu'il se dirigera vers un Bac STAV productions : *« ensuite, ce sera un BTS. Il y a des chances que ce soit en productions végétales, cette formation est proposée ici. Par la suite, j'ai envie de m'installer sur la ferme familiale à Longepierre, pas très loin de Seurre. Mais il n'y a pas beaucoup de terres sur l'exploitation : je me lancerai peut-être, en parallèle, dans une seconde activité agricole. Pourquoi pas dans la mécanique ? Cela pourrait m'intéresser »*. Le troisième élève interrogé se nomme Arnaud Angonnet, un ancien collégien à Seurre qui a *« raté »* de seulement 20 points la mention très bien au brevet. Ce fils d'agriculteur de 15 ans habite Bousselange et est lui aussi ravi de l'accueil du lycée Oliver de Serres. Arnaud Angonnet souhaite s'installer plus tard sur la ferme familiale, tout comme Mathias Fauvre : *« Pour ce faire, je ne sais pas si je prendrai la filière générale ou un bac STAV productions… Je poursuivrai très certainement par un BTS, mais je ne sais pas encore lequel. Une fois installé, j'agrandirai probablement le cheptel bovin de notre ferme, c'est l'idée que j'ai en tête aujourd'hui »*. Ces trois élèves ont profité de plusieurs ateliers pédagogiques pour faire connaissance lors de leur première journée au lycée. Dès le lendemain, un déplacement à la ferme de Tart-le-Bas était organisé, toujours dans un esprit de cohésion.

AG

// AG DE LA SDAE

89

La guerre en Ukraine : un conflit aux multiples conséquences agricoles

Lors de l'assemblée générale de la section des anciens exploitants de l'Yonne, qui a eu lieu le vendredi 9 septembre, à Appoigny, Arnaud Rondeau, chargé de mission syndicale à la FOP, est intervenu sur *« l'impact de la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles »*.

Le vendredi 9 septembre a eu lieu l'assemblée générale de la SDAE de l'Yonne, à Appoigny. À cette occasion, Arnaud Rondeau, chargé de mission syndicale à la FOP, est intervenu sur le sujet de la guerre en Ukraine et son impact sur l'agriculture.

Ce dernier a d'ailleurs rappelé que l'Ukraine « *est un grand pays agricole. La guerre a des impacts sur l'agriculture et sur certains marchés agricoles, qui nous touchent tout particulièrement en Europe et en France* ».

À commencer par les productions céréalières. L'Ukraine, mais aussi la Russie, sont deux puissances agricoles en la matière. La guerre impacte donc fortement les exportations vers les autres pays de l'UE. « *Au niveau du blé, l'Ukraine produit 30 à 35 Mt/an (équivalent à la France). Ce blé est destiné à 70 % à l'export (cela représente 12 % des exports mondiaux)* », détaille Arnaud Rondeau. « *Au niveau de la Mer Noire (Ukraine + Russie), c'est 115 Mt (30 % des exports mondiaux)* ». Pour le maïs, l'Ukraine produit 40 Mt/an dont 80 % dédiées à l'export. « *En ce qui concerne le colza, la Mer Noire produit 8 % des productions mondiales de colza et est à l'origine de 23 % des exportations de graines, de 17 % de l'huile et de 7 % des tourteaux. C'est, là encore, un acteur majeur de ce marché* ». L'Ukraine à elle seule est le deuxième exportateur de colza au monde : 76 % des graines (soit 2 Mt), 53 % des huiles (55 k) et 58 % des tourteaux (73 k) importés dans l'UE proviennent d'Ukraine.

Quant au tournesol, « *l'Ukraine écrase le marché mondial* », assure Arnaud Rondeau. « *C'est une production de 17,5 Mt par an, soit l'équivalent de ce que l'on produit sur l'UE (27 pays)* ». La Russie est aussi très haute placée avec une production annuelle de 15,5 Mt. « *Ensemble, c'est une production trois fois plus importante que celle de l'UE (33 Mt contre 10, Mt). Aussi, la Mer Noire assure 80 % des exportations mondiales de tourteaux et d'huiles de tournesol. Et à elle seule, l'Ukraine est à l'origine de 50 % des exportations d'huile de tournesol et de 60 % des exportations de tourteaux. Cela pose donc un sérieux problème, notamment en France, car il a fallu trouver des tourteaux ailleurs, depuis le début de la guerre* ».

Les filières animales sont également impactées. Pour exemple, 20 % du tonnage de poulets de chair consommés en France proviennent d'Ukraine.

Des silos pleins

Alors, qu'en est-il de la situation actuelle ? La main-d'œuvre agricole est partie à la guerre ou s'est réfugiée en Europe (beaucoup en Pologne) et les outils agro-industriels sont détruits ou à l'arrêt. « *Par exemple, il n'y a plus d'usine de trituration de graine de tournesol en état de fonctionner sur le territoire ukrainien. La récolte de 2021 est alors encore dans les silos et la récolte de 2022, qui représente deux tiers d'une récolte normale (une surprise pour Arnaud Rondeau), est aussi dans les silos* », constate Arnaud Rondeau. « *Il y a très peu de mouvements (le peu concerne la Roumanie, la Hongrie et la Pologne) car il est très compliqué de le faire par les rails ou la route. Les premiers bateaux d'exportation qui ont repris leur activité sur la Mer Noire transportent du maïs, du blé et du colza, mais pas de tournesol. Les volumes sortants sont très faibles* ».



Arnaud Rondeau, chargé de mission syndicale à la FOP.

Ce sont des problèmes d'approvisionnement en carburant et énergies, des problèmes de maintenance, des problématiques pour importer des produits phytos, des engrais et des produits vétérinaires (qui manquent et sont devenus chers).

Les courts sont également perturbés. « *Sur le blé, au 15 février, à la veille de la guerre, on était à 250 euros la tonne sur les marchés, ce qui était déjà un prix relativement important. En quelques semaines, entre le 15 avril et le 15 mai, ce prix est passé à 440 €/t. Aujourd'hui, il est redescendu à 320 €/t* ». En maïs, il était à 230 €/t, monté à 380 €/t et redescendu à 315 €/t (le colza : 600 - 1 080 - 610 ; le tournesol : 600 - 1 000 - 720).

Les consommables ont connu une inflation des prix, comme l'huile de tournesol, mais aussi le gazole, le gaz naturel et le gaz de ville ou encore les engrais. Le conflit en Ukraine a donc des conséquences fortes pour l'agriculture mondiale, mais aussi pour l'économie.

Christopher Levé

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// BIOSÉCURITÉ

Allons-y jeudi

Le GDS de Côte-d'Or invite les éleveurs à se rendre le 22 septembre à Créancey, pour une demi-journée dédiée à la biosécurité.



Le GDS 21 propose une rentrée sanitaire sous le signe de la prévention, avec l'organisation d'une matinée d'échanges intitulée *« Ensemble, protégeons nos troupeaux »*. Le rendez-vous est donné jeudi prochain de 9 h à 12 h 30 au pôle agricole de Créancey. *« Cette rencontre sera l'occasion de rappeler les avantages de la prévention, et donc de la biosécurité, en proposant des mesures de bon sens, efficaces et peu onéreuses »*, annonce Françoise Roulleau, animatrice au GDS de Côte-d'Or. La participation de nombreux partenaires de l'élevage sera l'occasion de côtoyer des conseillers compétents exerçant dans le département (vétérinaires, techniciens GDS, Chambre d'agriculture, syndicats de rivière, groupements...).

« Les éleveurs pourront les solliciter pour être accompagnés dans leurs projets ou pour avoir réponse à leurs questions », poursuit Françoise Roulleau. Cette matinée permettra également aux éleveurs de bénéficier de l'expérience de leurs collègues ayant déjà mis en place des mesures efficaces sur leur ferme. *« Sur la forme, nous souhaitons favoriser les échanges entre éleveurs, techniciens et vétérinaires. Nous proposons donc des ateliers interactifs où toutes les questions seront les bienvenues »*, enchaîne l'animatrice.

Au programme

Quatre ateliers, au choix, sont proposés aux participants. Leur durée varie de 20 à 30 minutes chacun. *« Et si on parlait de la protection de nos troupeaux ? »* sera animé par Jean-Baptiste Deschamps (GTV BFC) et Floriane Boucher (GDS France), *« L'eau : le premier aliment des animaux »*, sera proposé par Gilles Rabu (GDS 21) et Cloé Bligny (Chambre d'agriculture 21). Un troisième atelier intitulé *« Et si protéger nos cours d'eau protégeait nos troupeaux ? »* se déclinera en deux parties : *« La restauration des milieux aquatiques au service de la biosécurité »*, animée par Vincent Govin (technicien SMBVA), et *« Améliorons la qualité de nos cours d'eau pour une meilleure santé de nos troupeaux »*, en présence de Yann Guso et Benoît Gauthier (Syndicat du bassin du Serein). Le quatrième et dernier atelier sera proposé par Edwige Bornot (GTV BFC) sur la double thématique du parasitisme et des zones humides. *« Nous avons décidé de faire un focus sur l'eau d'abreuvement »*, fait remarquer Françoise Roulleau, *« trop souvent oubliée, l'eau est le premier aliment des animaux d'élevage. En Côte-d'Or, les bovins passent une grande partie de l'année au pâturage, la ressource en eau est un réel enjeu d'avenir avec les périodes de sécheresse intenses que nous avons vécues. La sécheresse n'impacte pas seulement la disponibilité en eau, elle impacte également sa qualité sanitaire »*. Géraldine Ducellier, conseillère en agroforesterie à la Chambre d'agriculture, sera présente à ce rendez-vous. Seront aussi au programme : des démonstrations de clôtures, un quizz et une tombola. Une petite collation clôturera la matinée.

AG

Autres rendez-vous

Le GDS organise trois matinées techniques en ferme autour du microbisme en élevage. Une première rencontre s'est déroulée le 12 septembre à l'EARL des 3 Frenes à Poiseul-la-Ville. La seconde se tient ce vendredi 16 septembre au Gaec Renon à Lacour-d'Arcenay à partir de 9 heures. Le troisième rendez-vous aura lieu mardi 20 septembre à Clomot, au sein du Gaec du Charmoy, toujours à partir de 9 heures.

// PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES

Vous avez jusqu'au 1er octobre pour faire votre demande

En lien avec la crise ukrainienne, le Gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations sociales nommé PEC Résilience. Ne perdez pas de temps pour demander à en bénéficier.

La démarche PEC Résilience a pour but d'accompagner les exploitants et employeurs de main-d'œuvre agricole confrontés à des difficultés de paiement liées à la guerre en Ukraine, entraînant une hausse importante de certains postes de dépenses (carburant, énergie, engrais, alimentation animale, emballages…).

Le montant maximal d'aide attribué correspond à 30 % des surcoûts constatés et est plafonné à 3 800 euros (5 000 euros à titre exceptionnel) sans excéder le plafond du montant des prises en charge de droit commun de cotisations. Le processus d'attribution de la PEC passe par l'envoi d'une demande avant le 1er octobre, par courrier, à la caisse régionale MSA de Bourgogne (14, rue Félix Trutat 21046 Dijon Cedex). Les décisions d'attribution seront prises au plus tard le 31 décembre. Les montants de prise en charge octroyés seront communiqués aux exploitants et employeurs concernés.

Délai trop court

Dominique Bossong, agriculteur et président de la MSA Bourgogne, revient sur le fait que si ce dispositif est évidemment le bienvenu, la demande pour en bénéficier exige la fourniture de pièces justificatives pas toujours évidentes à fournir dans le délai de temps très court qui est fixé : *« Pour la demande concernant la PEC Résilience, les agriculteurs doivent présenter les factures prouvant les augmentations qu'ils subissent, sauf que ces factures, ils ne les ont pas toujours aujourd'hui et ils ne les auront peut-être pas encore d'ici le 1er octobre. Le poste engrais, en particulier, a flambé. On est à plus de 50 % d'augmentation ! Beaucoup ne peuvent faire leur demande alors qu'ils seraient largement dans les critères. Il faudrait laisser le choix aux agriculteurs d'assumer leurs déclarations, puisqu'il y aura des contrôles, a posteriori. Ceci leur permettrait de faire leur demande tout en pouvant justifier plus tard des augmentations qu'ils subissent, parce qu'entre-temps, ils auront reçu leurs factures »*.

Berty Robert



// CONCOURS NATIONAL DES VEAUX CHAROLAIS

58 Ça repart !

Le 7 septembre avait lieu, au Marault, le traditionnel Concours National des Veaux Charolais, suivi de la vente nationale aux enchères ; des instants privilégiés pour tous les éleveurs ou visiteurs.



Herd Book Charolais

Tonyparker, le Top Price de la vente, qui s'est envolé à 16 100 euros !



Herd Book Charolais

Le super prix d'ensemble veaux mâles et 1er prix d'ensemble veaux mâles première catégorie : Gaec Lacour Père et fils (Saint Vincent des Près – 71) .



Herd Book Charolais

1er Prix d'honneur veaux femelles d'automne : Gaec Richard (Saint Reverend – 85) avec Trompette.



Herd Book Charolais

1er Prix d'honneur veaux femelles : Temperence – Vannereux Christophe (Bourbon l'Archambault – 03).



Herd Book Charolais

1er Prix d'ensemble Veaux mâle 2e catégorie - GAEC Micaud.



Herd Book Charolais

Trophée Ajec obtenu par le Gaec Deboux (Chougny – 58) avec Tonnerre.

Au total, près de 300 animaux étaient exposés avec pas moins de 296 Charolais (240 mâles et 56 femelles avec âgés de 13 mois et moins). Ils étaient issus de 92 élevages différents venus de 23 départements.

Belle participation

Cette participation est à noter car elle est supérieure de près de 30 % à la moyenne enregistrées par le Herd Book Charolais ces 10 dernières années. Sébastien Cluzel, président du Herd Book Charolais s'en est d'ailleurs félicité : *« Nous sommes ravis de la mobilisation massive pour le concours National Veaux et en parallèle pour le concours National Adulte qui aura lieu à Cournon en octobre prochain et qui affiche déjà complet en termes de participation ! 2022 s'annonce vraiment comme une année à succès pour la Charolaise et cela augure le meilleur pour le plus grand nombre ! »*. Pour rappel, le concours était aussi l'occasion de reconduire la catégorie Sélection Bien Naître introduite pour la première fois au CNV l'an dernier afin de mettre en lumière les qualités maternelles et aptitudes au vêlage. Dans cette catégorie, une quarantaine de spécimens environ ont été présentés.

Des engagements à prendre

Avant la vente de l'après-midi, il a d'ailleurs souligné *« qu'au vu du bon nombre de personnes présentes durant l'événement, le Charolais a encore de beaux jours devant lui. Mais, il est nécessaire de pérenniser ce regain d'envie pour le métier tout en impliquant les jeunes afin de rendre nos professions plus attractives pour eux – notamment via une rémunération correcte »*. Sur ces paroles, et devant près de 1000 visiteurs, la vente des 32 veaux à pu démarrer sous le marteau de Martial Tardivon de la Sicafome, partenaire de l'événement.

Une belle valorisation

Au final c'est plus de 100 participants (en ligne et en présentiel), qui ont suivi les enchères qui étaient vives. 27 veaux ont été vendus au total avec un prix moyen s'élevant à environ 6110 euros – soit approximativement 20 % de plus qu'en 2021. L'enchère la plus importante s'est envolée à 16 100 euros pour Tonyparker – Gaec Micaud – adjugé vendu à l'AJEC. *« Le bilan de la vente nationale reflète bien le fait que les ventes aux enchères restent un très bon moyen de bien valoriser les animaux de qualité. Nos animaux se sont vendus à des tarifs intéressants pour les naisseurs. C'est un pari gagnant qui, quoi qu'on en pense, n'est absolument pas risqué quand il s'agit de qualité ! »* Sébastien Cluzel, président Herd Book Charolais.

Herd Book Charolais et Chloé Monget

Les premiers concernés

Dans les allées du Marault, jeunes et moins jeunes se croisent pour partager une seule et même passion. Mais, les raisons de leurs venues sont diverses ; petit tour d'horizon de leurs objectifs !

Jean-Marie Goujat, pour le Gaec Goujat – 69 (associé avec Bruno, son père, et Laurent, son frère) détaille : *« C'est le premier rendez-vous de la saison des concours où l'on retrouve les meilleurs de la race et de toute la France. Pour nous, venir est nécessaire pour voir ce que peuvent produire les autres élevages afin de situer nos performances par rapport aux autres. La sélection est une passion, comme l'élevage en général, et pouvoir échanger sur nos pratiques est indispensable pour notre travail. Les concours c'est un peu comme les émissions de télé type Top Chef : cela rend les participants visibles et leur permet d'attirer une belle clientèle. C'est toujours un plaisir de voir les évolutions du monde de l'élevage et de la sélection qui permet de faciliter nos conditions de travail et de rendre nos exploitations plus performantes économiquement. Cette année, nous sommes fiers d'avoir obtenu des prix, et particulièrement pour Ton Idéal, fils d'Idéale qui fut l'égérie du Salon Internationale de l'Agriculture en 2020 ! »*.

De son côté, François Durand, travaillant en exploitation depuis une vingtaine d'années à Parigny-les-Vaux (58) souligne : *« Nous avons, avec Michel Champeau, fait l'acquisition en copropriété de Top Chef pour 4 800 euros (né à la SCEA Laurent Cordebois). Pour nous, c'est l'animal qui morphologiquement nous correspondait le mieux. Certes, sur le papier il est bon, avec des parents à la hauteur de nos attentes, mais nous connaissions déjà le cheptel avant de venir – ce qui nous a confortés dans notre choix. Pour certains, il est clair que ne pas avoir de regard sur le cheptel souche peut être un frein pour l'achat. En tout cas, nous réalisons des achats régulièrement lors du concours car il s'agit de l'élite du Charolais qui y est présentée ; une rencontre à ne pas manquer ! »*.

Voir le cheptel est donc pour quelque-uns un point indispensable, comme Jean-Marc Lespinasse venu de Saint-Forgeux-Lespinasse (42) : *« J'ai repéré un veau en ferme et je suis venu voir si je pouvais l'acquérir aujourd'hui. Je procède très souvent ainsi car j'apprécie de voir les parents afin de me faire mon idée sur l'animal. Question technique, je trouve que la vente avec boîtier est très appréciable, d'une part car l'on gagne du temps avec ce procédé efficace et d'autre part car cela permet de rester discret voir invisible dans la salle des vente »*.

Un avis également partagé par Olivier Bouhot, éleveur en Côte d'Or : *« Je viens seulement pour voir aujourd'hui. Pour ma part, je préfère voir les cheptels en entier afin d'acquérir un animal, car parfois un seul veau n'est pas représentatif du reste du troupeau. Je vais cibler ceux qui peuvent m'intéresser et j'irai dans les fermes ensuite pour me faire une idée »*.

Cédric Emile, éleveur à Fertrève (58) pointe : *« Je suis venu principalement pour voir les collègues, et éventuellement acheter. Le concours national et la vente sont surtout l'occasion de découvrir une partie de ce qui se fait de mieux dans la race, et c'est également ainsi que l'on apprend à connaître les origines. La vente est assez précoce pour la saison, donc nous avons le temps de voir leur évolution...même si ici on retrouve la crème de la crème »*.

Enfin, les concours et ventes sont aussi l'occasion de garder autre chose : *« C'est important de voir ce qu'il se fait et surtout de garder un lien avec la profession, on revoit les jeunes qui ont grandit, l'évolution de la race... c'est toujours un bonheur de voir que cela continu ! »* explique Jacques Guillemet éleveur dans l'Allier durant 42 ans désormais à la retraite mais venu assister à la vente.

Propos recueillis par Chloé Monget

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
✆ 03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424

Palmarès Super Prix, Prix d'honneur et Prix d'ensemble

1. Talisman- EARL Friaud Nicolas (Le Veurdre – 03)
2. Thermidor - Prain Thierry (Vue – 44)
3. Trésor - GAEC Pierre Didier et Evelyne (Gueugnon – 71)
1. Texas – Gaec Richard (Saint Reverend – 85)
2. Super Boy - Gaec Maréchal (Toulon-Sur-Arroux- 71)
1. Tempérence – Vannereux Christophe (Bourbon L'Archambault – 03)
2. Toscane - SCEA Bonnichon et Lemasson (Le Chatelet -18)
1. Trompette – Gaec Richard (Saint Reverend – 85)
2. SA Guinée – EARL Berger Stéphane (Ternant – 58)
1. Tom – Gaec Prost CF (Montceaux l'Etoile – 71)
2. Talentueux – Gaec Blandin Cury (Vaumas – 03)
1. Gaec Lacour Père et fils (Saint Vincent des Près – 71)
1. Gaec Micaud (Ygrande – 03)
2. Gaec Langillier Jean-Marc et F. (Saint Berain sous Sanvignes – 71)
3. Gaec Guisset Gacon (Saint Germain Lespinasse – 42)
1. Gaec Lacour Père et fils (Saint Vincent des Près – 71)
2. Gaec de Saint Roch (Recey sur Ource - 21)
3. Bonnet Richard (Bourbon L'Archambault – 03)
1. Aumeunier Hugues (Dompierre Les Ormes – 71)
2. Lemaitre Pierre-Jean (Decize - 58)
3. Gaec Cante (Châtillon – 03)
1. SCEA Bonnichon et Lemasson (Le Chatelet – 18)
2. Gaec Froidurot (Jours Les Baigneux – 21)
3. Corneloup Denis (Avrilly – 03)
1. Tonnerre - Gaec Deboux (Chougny – 58)
2. T En Rêve – Gaec Lacour Père et Fils (Saint Vincent des Près – 71)
3. Titan – Gaec Elevage Merle (Saint Maurice de Lignon – 43)



La vente aux enchères fut animée par Martial Tardivon de la Sicafome.



Plus de 1 000 visiteurs sont venus durant la journée assister à l'événement.



Herd Book Charolais

1er Prix d'ensemble Veaux femelles 2e catégorie : SCEA Bonnichon et Lemasson (Le Chatelet – 18).



Herd Book Charolais

1er prix d'honneur veaux mâles d'automne remporté par Texas du Gaec Richard (Saint Reverend – 85).



Herd Book Charolais

1er Prix d'honneur veaux mâles Sélection Bien Naître : Gaec Prost CF (Montceaux l'Etoile) avec Tom.



Herd Book Charolais

1er Prix d'honneur veaux mâles Grand raceur pour Talisman de l'EARL Friaud Nicolas.



Herd Book Charolais

1er prix d'ensemble veaux femelles 1re catégorie pour Aumenier Hugues (Dompierre Les Ormes – 71).



Herd Book Charolais

Jean-Marie, à gauche, et son frère, Laurent, à droite, pour le Gaec Goujat (Cours – 69) avec Ton Ideal ayant remporté le 1er rang des veaux mâles nés du 23/03/2022 au 15/04/2022.



// CÉRÉALES D'HIVER

Gérer au mieux les graminées adventices

Afin de vous accompagner au mieux dans votre gestion des graminées adventices sur céréales d'hiver, les ingénieurs régionaux de la délégation Arvalis - Institut du végétal de Bourgogne Franche-Comté ont rédigé le présent article.

Aujourd'hui, les situations d'échec de maîtrise des adventices sont de plus en plus fréquemment rencontrées en Bourgogne Franche-Comté en particulier dans les céréales d'hiver. Dans la région, les céréales d'hiver représentent environ 600 000 ha, soit 60% de la sole régionale consacrée aux grandes cultures. A titre d'exemple, on estime que la nuisibilité directe du vulpin, la graminée adventice la plus répandue, sur le rendement intervient dès une quinzaine de plantes / m². A plus long terme, ne pas sous-estimer la nuisibilité indirecte car chaque vulpin a la capacité de produire entre 500 et 3000 graines.

Ce contexte pénalise la compétitivité de la filière céréalière. A titre d'exemple, la nuisibilité directe du vulpin, graminée adventice la plus répandue dans les céréales, sur le rendement est estimée à 20 q/ha pour 200 vulpins/m² mais peut varier entre 7 et 50 q/ha de nuisibilité en fonction des situations (nombre d'adventices, rendements…). Outre une nuisibilité directe sur le rendement, donc sur le résultat économique de la culture en place, cette grande difficulté à contrôler les adventices se traduit par une nuisibilité indirecte qui se traduit par une augmentation significative du stock semencier à gérer sur un pas de temps très long.
Les solutions basées sur les herbicides de synthèse étaient jusqu'ici la stratégie largement déployée par les agriculteurs pour gérer les populations d'adventices présentes dans les champs cultivés tout en maintenant une productivité. Cette stratégie est mise à mal par l'augmentation croissante des phénomènes de résistance aux matières actives ainsi que de nombreux freins d'ordres climatiques, réglementaires, biologiques, environnementaux et sociétaux. Afin de lutter efficacement contre les adventices, il convient dorénavant de combiner différents leviers agronomiques, mécaniques et numériques et ainsi de raisonner le désherbage sur le temps long, à l'échelle du système de culture. Les leviers agronomiques et mécaniques sont connus, mais encore trop peu mobilisés par les producteurs régionaux.

Lutte contre les adventices dans les céréales d'hiver : l'agronomie avant tout !

Les herbicides doivent toujours être considérés comme la dernière étape d'une stratégie de désherbage et non l'inverse. Les produits agiront d'autant mieux que le nombre d'adventices aura été limité par la mise en œuvre de leviers agronomiques. Par ailleurs, les techniques de désherbage mécanique en cours de culture viennent compléter ces mesures agronomiques. Néanmoins, elles sont délicates à utiliser sur céréales à paille aussi bien sous un angle pratique que d'opportunités climatiques assez rares pour les rendre efficaces.
A chaque adventice ses leviers agronomiques efficaces et plus on les combine meilleur sera le résultat sur l'infestation en mauvaises herbes (tableau 1).

Rotation et période de semis

La rotation des cultures est le premier outil de lutte contre les adventices. L'introduction d'une culture de printemps voire deux successivement, dans une rotation colza / blé / orge d'hiver, diminue très fortement la pression des graminées automnales. D'une manière générale, la diversification et l'allongement des rotations évitent la spécialisation de la flore et facilitent le désherbage pour deux raisons :
• il est plus facile de gérer une diversité d'adventices qu'une densité très importante d'une seule espèce ;
• en alternant les cultures, l'agriculteur dispose de solutions agronomiques et chimiques à modes d'actions différents.
En cas de très forte infestation de ray-grass en particulier, graminée susceptible de lever tout au long de l'année, choisir une *« nouvelle »* culture avec des solutions herbicides disponibles et efficaces ou à défaut, un fort pouvoir concurrentiel.
Pas de semis précoce sur les parcelles sales ! Dans les parcelles historiquement les plus sales, le décalage de la date de semis d'une quinzaine de jours n'est pas synonyme de rendement moindre mais c'est un levier agronomique prioritaire. Dans ces situations, la dépense herbicides peut rapidement s'envoler et atteindre 150 €/ha sur un semis précoce, sans assurance de bonne efficacité ni de réalisation du meilleur rendement tant l'infestation en adventices est importante. Ainsi, la perte de potentiel liée au décalage de la date de semis est compensée par un désherbage proche de la perfection. Assez fréquemment, l'efficacité du décalage de la date de semis de 15 à 20 jours est équivalente à celle d'un herbicide racinaire appliqué à l'automne sur un semis précoce, soit entre 70 et 85%.



A éviter si possible : levée précoce et abondante de vulpins.

Travail du sol : optimiser labour et faux semis

Les semences d'adventices germent principalement dans les premiers centimètres du sol. Enfouies en profondeur par un labour, même occasionnel, certaines graines de graminées ont une durée de vie courte et perdent leur pouvoir germinatif au bout d'1, 2 ou 3 ans. Un labour intermittent (tous les 3-4 ans) est très efficace sur les vulpins, ray-grass et bromes.
En non labour des solutions existent : les « faux semis ». Un faux-semis est un travail superficiel du sol fin et rappuyé (moins de 5 cm de profondeur) qui a pour objectif de stimuler la levée des adventices puis de les détruire avant l'implantation de la culture. La réussite de l'opération est liée à l'humidité du sol pendant l'interculture. Il est également opportun de profiter de ce créneau pour favoriser les repousses de blé avant les semis d'orge d'hiver ou de printemps semées à l'automne. Avec l'obligation absolue de semer sur un sol propre, détruire les adventices et repousses issues des faux semis est réalisable soit chimiquement, soit mécaniquement, soit les deux. Dans le second cas, utiliser des outils qui travaillent toute la surface (par exemple les cultivateurs à 2 ou 3 rangées de dents et disques de nivellement) et surtout en intervenant avant un épisode sans pluie afin d'accélérer la mort des plantes par desséchement.

Définir son programme de désherbage

Le niveau de salissement, après mise en œuvre d'un à plusieurs leviers agronomiques, et l'éventuelle résistance à certains herbicides constituent les clés d'entrée dans le raisonnement des programmes. Cette connaissance de la situation détermine le nombre et le type de traitement (produits, doses) à prévoir à l'automne, période de désherbage devenue de plus en plus incontournable. Les produits utilisables à l'automne sont pratiquement tous racinaires. En conséquence, leur sélectivité sera assurée sur des graines de céréales bien enfouies et leur efficacité sera d'autant meilleure que le sol est frais au moment de l'application. Dans les solutions de rattrapage proposées, sous réserve que les adventices soient encore sensibles, le choix du produit est directement lié à celui appliqué à l'automne. Tous les programmes proposés intègrent la notion d'alternance des modes d'action et respectent bien évidemment les réglementations en vigueur.
Il n'est pas possible ici d'être exhaustif de toutes les situations de désherbage que chacun peut être amené à rencontrer. En conséquence, nous nous en tiendrons à présenter quelques possibilités de programmes de désherbage contre les vulpins dans les blés et orges d'hiver :

1/ Vulpins sensibles à toutes les familles de matières actives herbicides.
On limitera la nuisibilité du vulpin par une application d'automne à base de produits racinaires. Nous favorisons les interventions de post semis - prélevée sous réserve que les sols soient suffisamment frais et les grains bien enfouis. En post-levée des céréales à l'automne, des traitements à 1-2 feuilles c'est possible mais la sélectivité peut être moins bonne si des amplitudes thermiques sont enregistrées. Il reste techniquement possible de faire ces applications au stade 3 feuilles mais elles

Tableau 1 : **impact de différentes techniques culturales sur les adventices**

	Rotation diversifiée	Déchaumages/ déstockage d'été	Faux-semis (avant semis de culture suivante)		Décalage de la date de semis (sauf colza)	Labour occasionnel
Panic pied de coq						
Agrostis						
Bromes						
Folle avoine						
Ray-grass						
Vulpin			avant céréales	avant colza		
Chénopode						
Coquelicot						
Datura stramoine						
Géraniums			avant céréales	avant colza		
Matricaires						
Mercuriale annuelle						
Sanve ou moutarde						
Séneçon vulgaire						
Stellaire						
Veronique F.D.L						
Véronique de Perse						

Sources : Note commune GISHPEE 2018, www.infloweb.fr

Efficacité nulle ou technique non pertinente
Efficacité insuffisante ou très aléatoire
Efficacité moyenne ou irrégulière
Efficacité bonne

CULTURES

Pour les blés d'hiver

FORTE INFESTATION de VULPINS et DICOTS

Traitement automne								rattrapage possible au printemps				
prélevée	levée	1 à 2 F. du blé	2 à 3 F. du blé	fin oct. -nov.	sol drainé	coût €/ha	IFT	tallage	Epi 1 cm	sol drainé	coût €/ha	IFT
Trooper 2.5l + Compil 0.2l						56	1,8	Atlantis pro 0.9l + (h+Actimum) (1.5l si forte infestation)		☹45% argile	50	0,6
Pontos 0.75 + Trinity 1.5l					☹	63	1,5					
Sunfire 0.48l + Codix 2l					☹	73	1,8					
Maténo 2l					☹	69	1,0					
Maténo 1.6l + Prowl 2l					☹	79	1,6					
Pontos 1l	ou	Pontos 1l			☹45% argile	48	1,0	ou Atlantis Star 0.33kg + (h+Actimum) (0.5kg si forte infestation)				
		Fosburi 0.5l + Chlorto 1500g			☹	75	1,7					
		Fosburi 0.5l + Daiko 2.25l + h				76	1,6					
		Merkur 3l			☹	60	1,0					
			Kalenkoa 0.8l + (h+Actimum)			66	0,8	Axial Pratic 1.2l + h			48	1,0
			Othello 1.2l + (h+Actimum)		☹45% argile	60	0,8					

Pour les orges d'hiver

Traitement automne							rattrapage possible au printemps					
pré semis	prélevée	levée	1 à 2 F	2 à 3 F	sol drainé	coût €/ha	IFT	tallage	épi 1 cm	1-2 nds	coût €/ha Pts	IFT
	Trooper 2.5l + Compil 0.2l					56	1.8	Axial Pratic 1.2l + H 1l	antidicot. éventuel		48	1.0
	Sunfire 0.48l + Codix 2l				☹	73	1.8					
	Pontos 0.75l + Trinity 1.5l				☹	63	1.5					
	Pontos 1l	ou	Pontos 1l		☹	48	1.0					
			Fosburi 0.5l + Flight 2l			68	1.3					
			Merkur 3l		☹	60	1.0					
			Fosburi 0.5l + chlorto 1500g		☹	79	1.7					

seront moins efficaces.

2/ Vulpins résistants à l'ensemble des modes d'action de sortie d'hier (sulfonylurées et/ou FOP, DEN)

Sur cette espèce, ce type de programme est plus risqué vis-à-vis de la sélectivité, notamment en sols limoneux/filtrants. Ne pas hésiter à adapter la dose dans de telles situations et/ou retarder un peu la deuxième application en cas de symptômes légers de phytotoxicité suite au premier passage.

Vous trouverez ci-dessous la composition des produits (herbicides et adjuvants) à la dose d'homologation.

Herbicides (* à la dose d'homologation)

SPECIALITES	FIRMES	Doses/ha	Composition
ATLANTIS PRO / ABSOLU PRO	Bayer CropScience	1.5	mésosulfuron-méthyl 10 g/l+iodosulfuron-méthyl 2 g/l+méfenpyr-éthyl 30 g/l
ATLANTIS STAR / ABSOLU STAR	Bayer CropScience	0.33	mésosulfuron-méthyl 45 g/l+iodosulfuron-méthyl 9 g/l+thiencarbazone-méthyl 22.5 g/l+méfenpyr-éthyl 135 g/l
AVADEX 480	Gowan	3	triallate 480 g/l
AXIAL PRATIC	Syngenta	0.9-1.2	pinoxaden 50 g/l
CELTIC	BASF Agro	2.5	pendiméthaline 320 g/l+picolinafen 16 g/l
CODIX	Adama	2.5	pendimethaline 400 g/l+diflufénicanil 40 g/l
COMPIL	Adama	0.3	diflufénicanil 500 g/l
DAIKO	Syngenta	3	prosulfocarbe 800 g/l+clodinafop 10 g/l+cloquintocet 2.5 g/l
FOSBURI	Bayer CropScience	0.6	flufénacet 400 g/l+diflufénicanil 200 g/l
KALENKOA	Bayer CropScience	1	mesosulfuron 9 g/l+iodosulfuron 7.5 g/l+DFF 120 g/l
MATENO	Bayer CropScience	2	flufénacet 75 g/l+diflufénicanil 60 g/l+aclonifen 450 g/l
MERKUR	Adama	3	flufenacet 80 g/l+pendimethaline 333 g/l+diflufénicanil 20 g/l
PONTOS	BASF Agro	1	flufénacet 240 g/l+picolinafen 100 g/l
PROWL 400 / BAROUD SC	BASF Agro/Phyteurop	2.5	pendiméthaline 400 g/l
SUNFIRE / ENDERIX	Certis / Syngenta	0.48	flufénacet 500 g/l
TRINITY	Adama	2	pendiméthaline 300 g/l+chlortoluron 250 g/l+diflufénicanil 40 g/l
TROOPER	BASF Agro	2.5	flufénacet 60 g/l+pendiméthaline 300 g/l

Adjuvants

SPECIALITES	FIRMES	Doses/ha	Composition
ACTIMUM	Monsanto	2.2	sulfate d'ammonium 460 g/l
ACTIROB B	Bayer CropScience	2	huile de colza estérifiée 842 g/l

Pour aller plus loin, nous vous recommandons de suivre ce lien vers notre édition de *« Choisir et décider – Variétés et interventions d'automne »* en Bourgogne Franche – Comté :

// EN SAVOIR +

BLÉ TENDRE D'HIVER
http://www.arvalis-infos.fr/view-22590-arvarticle.html

ORGES D'HIVER
https://www.arvalis-infos.fr/orge-d-hiver-telechargez-nos-preconisations-pour-les-semis-2022-@/view-19518-arvarticle.html

Pour les blés d'hiver

Programme renforcé en automne (suspicion de Vulpins résistants aux FOP/DEN et ALS)

Traitement automne								rattrapage possible au printemps				
prélevée	levée	1 à 2 F. du blé	2 à 3 F. du blé	fin oct. - nov.	sol drainé	coût €/ha	IFT	tallage	Epi 1 cm	sol drainé	coût €/ha	IFT
Celtic 2.5l ou Trinity 2l		Fosburi 0.5l + Chlorto 1500g			☹	107-111	2,6	STRATEGIE VULPIN TOUT AUTOMNE	antidicot. éventuel			
		ou Fosburi 0.5l + Daiko 2.25l + h				108-112	2,6					
		ou Pontos 1l			☹	79-83	2,0					
		ou Merkur 3l			☹	92-96	2,0					

Pour les orges d'hiver

Traitement automne												
pré semis incorporé	prélevée	levée	1 à 2 F	2 à 3 F	sol drainé	coût €/ha	IFT	tallage	épi 1 cm	1-2 nds	coût €/ha Pts	IFT
Avadex 480 3l			Pontos 1l		☹	78-105	2.0	STRATEGIE VULPIN TOUT AUTOMNE	antidicot. éventuel			
			ou Fosburi 0.6l			80-104	2.0					
ou	Celtic 2.5		ou Merkur 3l		☹	90-117	2.0					
			ou Pontos 1		☹	78-105	2.0					

Dès l'automne 2018, tous les partenaires techniques régionaux, qu'ils soient Chambres d'agriculture, Instituts techniques, organismes d'approvisionnements et de collecte coopératifs ou privés ont décidé de mettre en commun leurs idées en matière de lutte contre les adventices afin de communiquer d'une seule voix à tous les producteurs de la région. Le groupe *« Objectif Cultures Propres »* (OCP) est né, avec pour objectif principal de rédiger 3 à 5 messages techniques par an sur la gestion des adventices et de les publier à des moments stratégiques des cycles de cultures. Les messages sont relayés dans les différents réseaux des partenaires auprès des agriculteurs.

En 2023, le groupe OCP va plus loin, emmené par ARVALIS – Institut du végétal, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, l'Alliance BFC, et Terres Inovia, en organisant un colloque au champ le 11 mai 2023 à Corcelles-les-cîteaux (21).

Luc Pelcé et Diane Chavassieux
ARVALIS – Institut du végétal

// LEVÉE TARDIVE

Un colza sous haute surveillance

Dans la majorité des cas, les colzas ont été implantés dans les dernières semaines afin de profiter des pluies orageuses. Malheureusement, la répartition inégale des précipitations n'a pas favorisé la levée de nombreuses parcelles. Au-delà d'un recul de surface qui est à craindre, la campagne colza 2023 sera marquée par des levées tardives. Points de vigilance dans ces situations.



Date théorique d'apparition du stade 4 feuilles en fonction de la date de levée pour différentes stations météo

Température de l'année jusqu'au 27/08 puis normale décile 5 (2012-2021) au-delà
Date d'atteinte du stade 4 feuilles : vert = avant 15 sept., orange = entre 15 et 25 sept., rouge = après 25 sept.

Date de levée du colza	BEAUVAIS -TILLE (60)	OCHEY-THEUILLEY NANCY (54)	VATRY (51)	CHAMBLANC (21)
8-août	25-août	25-août	25-août	23-août
15-août	2-sept.	1-sept.	1-sept.	31-août
22-août	12-sept.	11-sept.	11-sept.	10-sept.
29-août	23-sept.	21-sept.	21-sept.	18-sept.
5-sept.	1-oct.	30-sept.	30-sept.	26-sept.
12-sept.	11-oct.	12-oct.	10-oct.	5-oct.
19-sept.	22-oct.	23-oct.	21-oct.	19-oct.
26-sept.	6-nov.	7-nov.	5-nov.	26-oct.

Des colzas moins développés donc plus sensibles aux ravageurs

En dessous du stade 4 feuilles du colza, l'impact des prélèvements de feuilles par les ravageurs d'automne, en particulier des altises d'hiver, est plus grand : Les levées tardives sont donc particulièrement à risque. Comme le montre le tableau ci-dessus, basé sur la modélisation des stades en fonction de la température moyenne, les colzas qui lèveront début septembre seront au stade sensible (inférieur à 4 feuilles) lors de l'arrivée des grosses altises (généralement entre le 15 et le 25 septembre). Ils seront également plus sensibles aux dégâts de charançon du bourgeon terminal du fait de leur faible biomasse entrée hiver (hormis dans les Hauts-de-France où le ravageur est peu présent). Une surveillance accrue et une protection insecticide plus sécuritaire, tout au long du cycle cultural, seront nécessaires sur ces parcelles. Dans les secteurs où la forte résistance aux pyréthrinoïdes (Skdr) est généralisée, la situation risque d'être délicate à gérer en l'absence de Boravi WG si les altises adultes sont très présentes.
Les levées tardives seront également plus sensibles à la concurrence précoce par des adventices : ne négligez pas le désherbage antidicotylédones et antigraminées.

Un semis en septembre est-il encore possible ?

Un semis jusqu'à mi-septembre (25 septembre dans les Hauts-de-France) est envisageable. Mais il sera bien sûr plus risqué. Dans les sols superficiels la prise de risque est encore plus importante qu'en sol profond.
Le colza sera moins vigoureux et bénéficiera moins longtemps de conditions poussantes à l'automne. Le potentiel de rendement des semis tardifs est généralement en retrait par rapport aux dates de semis recommandées. Toutefois, le résultat final est très dépendant de la potentialité du sol, de l'impact des bioagresseurs (ravageurs, adventices) et des conditions climatiques aux printemps. La campagne 2022 nous a réservé de belles surprises même avec des semis tardifs.
Dans ces situations de semis ou re-semis tardifs, privilégiez si possible le semoir monograine et une génétique avec une bonne vigueur. L'association avec une légumineuse gélive n'est pas nécessaire. Cette dernière n'aura pas le temps de se développer suffisamment pour être bénéfique. Il est également inutile de surfertiliser. Les semis tardifs auront des besoins en azote plus faibles à l'automne.

Terres Inovia

// MAÏS ENSILAGE

Vite fait, bien fait

L'ensilage de maïs, très précoce cette année, se déroule dans de bonnes conditions mais livre des résultats très variables en Côte-d'Or. Zoom sur un chantier entre Arnay-le-Duc et Nolay.

Tambour battant : l'ensileuse John Deere 7480-i de l'ETA Antoine Leguy n'a pas mis longtemps pour avaler les 7 ha de maïs de Christian Labussière, exploitant à Thomirey et Santosse.

La récolte devrait approcher les 35 t/ha, avec un nombre intéressant de belles panouilles. *« C'est plutôt une bonne surprise »*, confie le gérant de l'exploitation, qui poursuit : *« je n'en attendais pas tant avec le sec que nous avons eu ces derniers mois. Heureusement, la culture s'est bien tenue. Sa localisation est peut-être une explication : la parcelle était située entre deux étangs, les terres étaient sans doute plus fraîches qu'ailleurs »*. Ailleurs, justement, il manque souvent du tonnage et des grains : *« c'est donc une chance pour nos vaches et une bonne chose pour la trésorerie, avec certainement moins d'aliments à acheter »*, ajoute Christian Labussière, qui était aidé sur son chantier d'ensilage par plusieurs amis, notamment agriculteurs.

L'éleveur de 110 vaches charolaises se dit globalement satisfait de ses récoltes de l'année : *« nous nous en contenterons volontiers avec 55 q/ha en blé, 45 q/ha en orge d'hiver et 29 q/ha en colza avec le minimum de frais. La seule déception vient du triticale, avec seulement 35 q/ha. Il avait pourtant de jolis épis, mais ces derniers n'étaient pas très remplis »*.

Très aléatoire

Didier Blandin, saisonnier à l'ETA Antoine Leguy, était au volant de l'ensileuse. Cet agriculteur de Saint-Prix-lès-Arnay souligne la précocité de la récolte et la forte variation de résultats : *« Nous avons commencé d'ensiler le 6 août : c'est du jamais vu pour moi depuis que je travaille au sein de l'entreprise. À quelques jours près, nous finirons au moment où nous avons l'habitude de commencer, il y a environ un mois d'écart. Il ne restera bientôt que les maïs en dérobées, semés plus tard dans la saison derrière des ray-*



De gauche à droite : Jean-Pierre Virely, Claude Poulet, Jérôme Pernot, Jérôme Gaspar, Christian Labussière et Didier Blandin, la semaine dernière à Thomirey.

grass et des méteils. Les résultats sont très aléatoires : nous avons récolté de beaux maïs mais aussi de beaucoup moins beaux… Certains étaient très développés mais sans panouilles, d'autres étaient tout petits mais avec une bonne valeur alimentaire. En rendements, nous allons de 15 à 45 tonnes brutes à l'hectare, le taux de matière sèche est souvent élevé, cela fera moins de poids à l'hectare. Les parcelles les plus impactées sont très souvent les plus séchantes. Le coup de chaud au moment de la fécondation a fait du mal, le vent que nous avons eu cet été n'a rien arrangé ».

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES OVINS

21 À un « détail » près

Le syndicat d'élevage ovin, réuni en assemblée générale, dresse un état des lieux positif de la filière. Le loup continue toutefois de menacer les exploitations et empêche toute satisfaction.



Juste avant la réunion du 6 septembre, au pôle agricole de Créancey.

Une conjoncture économique favorable, des prix intéressants liés au Brexit, une météo qui a permis une bonne production des prairies… Le bilan de l'année 2021 (et même celui de 2022) est clairement positif pour les éleveurs ovins. Hubert Mony, président du syndicat d'élevage, l'a bien retracé lors de l'assemblée du 6 septembre à Créancey. Oui, mais il y a un *« mais »*. Il n'y a malheureusement pas de place pour la moindre euphorie à cause du loup.

« Son arrivée dans le département est bien le fait marquant de l'année écoulée », regrette l'exploitant agricole de Francheville, en rappelant que le Morvan a été le premier secteur touché, avant des attaques recensées dans la Vingeanne, près d'Is-sur-Tille, Saint-Seine-l'Abbaye, dans l'Auxois et la vallée de l'Ouche.

Un sentiment d'abandon

« Au-delà de toutes ces attaques et des pertes économiques qui en découlent, il faut comprendre qu'une attaque de loup sur son troupeau est un traumatisme non seulement pour l'éleveur, mais pour toute sa famille qui, elle aussi, est atteinte et souffre », insiste le président du syndicat, *« lorsqu'il y a plusieurs attaques sur le même troupeau en quelques jours, alors là, c'est l'incompréhension totale, la colère fait place au désarroi, engendrant le sentiment d'être abandonné »*. Hubert Mony est d'autant plus désabusé devant les mesures de protection proposées aux éleveurs : *« des clôtures électrifiées au chien de protection, en passant par des tirs d'effarouchement ou de défense : nous avons là tout un panel de mesures qui a échoué dans le sud-est de la France. Même le Préfet en charge du dossier loup a convenu que ces mesures ne sont pas adaptées à nos systèmes d'élevage et notamment à l'environnement bocager de nos exploitations. En fait, nous avons surtout appris combien nos troupeaux de Côte-d'Or sont vulnérables ! »*.

Voué à l'échec ?

Le travail entrepris au printemps avec les services de la DDT, pour faire reconnaître la «non-protégeabilité» partielle des exploitations se poursuit : *« mais quoi qu'il arrive, que nos troupeaux soient protégés ou non, que nos exploitations soient reconnues non-protégeables ou non, nous n'empêcherons malheureusement pas les loups d'attaquer en Côte-d'Or… Comme disait Loïc Hervé, le sénateur de Haute-Savoie qui milite pour le retrait du loup des espèces protégées : On connaît la vie sans le loup mais on n'a pas encore essayé la vie sans les agriculteurs »*.

AG

Faites des économies

Aurore Gérard, conseillère en élevage ovin à la Chambre d'agriculture, a présenté plusieurs pistes pour réduire les achats d'aliments dans un contexte où la hausse des coûts de production peut atteindre 1,70 euro/kg de carcasse : *« Pour limiter la consommation de concentrés, la quantité distribuée aux animaux doit correspondre au mieux à la quantité dont ils ont réellement besoin. Cela passe par un allotement strict quand cela est possible, grâce au constat de gestation et à des périodes de luttes courtes. Séparer les vides et éventuellement les réformer, remettre en lutte rapidement sont d'autres leviers à actionner… »*. La conduite des réformes et des agnelles a aussi été évoquée. Des résultats d'expérimentations menées notamment par le Ciirpo ont également été présentés : *« par exemple, prolonger les lactations en bergerie est plus coûteux en concentrés que de sevrer les agneaux à 70 jours »*. Aurore Gérard a rappelé que l'herbe restait de très loin l'aliment le moins coûteux, en pâturage ou en produisant des fourrages de qualité. La conseillère a aussi présenté l'outil *« Formul'Agno »*, disponible en libre accès sur le site Inn'Ovin, qui permet d'évaluer la qualité nutritionnelle et le coût de son mélange fermier.

Syngenta France SAS - 1228, chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. * Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. Prosulfocarbe : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ÉLEVAGE

// CHAROLAIS

21

Avis aux amateurs

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise ses journées commerciales d'automne les 22, 23 et 24 septembre. Un large choix de reproducteurs inscrits au HBC est proposé à la vente.

Ils sont onze. Onze élevages de Côte-d'Or ouvrent leurs portes dans le cadre des journées commerciales d'automne de la Fédération charolaise.

Ce rendez-vous se tient les 22, 23 et 24 septembre avec, comme tous les ans, un très large choix de reproducteurs inscrits au HBC.

Thierry Lechenault, éleveur à Saint-Thibault avec ses frères Christophe et Vincent, participe comme à son habitude à ces journées commerciales.

Neuf taureaux de 18 mois, une douzaine de veaux de l'année et plusieurs génisses pleines sont disponibles sur son exploitation. *« Il y en a pour tous les goûts cette année, le lot est très complet, nous pouvons répondre à toute demande »*, commente l'ancien président de la Fédération charolaise, *« nous avons des veaux génétiquement sans corne, des animaux de type élevage, mixtes, ou avec davantage de viande, sans oublier des vêlages faciles »*.

Comme les dix autres chefs d'exploitation inscrits à cette opération, Thierry Lechenault se rendra disponible pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions. La date retenue pour ces journées est favorable, selon lui : *« nous avons avancé ces journées de cinq semaines. Autrefois, ces ventes avaient lieu à la Toussaint. Ce troisième week-end de septembre paraît plus propice en terme de disponibilité, tout le monde ne sera pas encore pleinement mobilisé par les travaux dans les champs »*.

On y croit

Thierry Lechenault apprécie tout particulièrement ce type de rencontre qui permet d'apprécier les animaux dans leur élément naturel, en compagnie de leur mère pour les plus jeunes.

Par rapport au succès de ces rencontres, l'éleveur de Saint-Thibault espère que le retour des pluies remontera le moral des éleveurs : *« j'étais optimiste il y a encore quelque temps, avec la hausse des prix de la viande, mais avec les charges que nous avons et cette nouvelle sécheresse que nous avons eue, rien n'est évident. Les prés ont tendance à reverdir pour ceux qui ont la chance d'être arrosés, c'est tant mieux. Dans une recherche d'économies, faut-il le rappeler, la génétique doit être en bas de l'échelle, elle doit être le dernier levier de l'éleveur. En effet, ce poste est capital, il a une incidence directe sur le produit des années futures. Un taureau mal choisi peut engendrer des pertes économiques importantes les années suivantes. Choisir un bon taureau est d'autant plus pertinent quand le prix de la viande est en augmentation »*.



Le Gaec Lechenault Frères participe à l'opération, à Saint-Thibault.

Thierry Lechenault ajoute un mot sur la génétique de Côte-d'Or : *« l'année écoulée a été très fructueuse sur les concours. La Côte-d'Or fait partie des meilleurs départements en génétique charolaise, nous n'avons rien à envier à nos voisins »*.

AG

Les élevages participants

EARL Gabory (Jeux-Les-Bard, 06 87 43 40 33), EARL Poillot Boyer (Vandenesse-en-Auxois, 06 07 35 67 46), Gaec Choubley (La-Motte-Ternant, 06 76 65 35 98), Gaec de Pergeot (Châtellenot, 06 24 69 61 13), Gaec Lechenault frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93), Gaec Lechenault Yves et Gabin (Foissy, 06 68 67 74 41), Gaec Ménétrier-Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 59 11), Manière Jacques et Françoise (Courcelles-lès-Semur, 06 87 17 70 58), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 06 80 98 96 57), SCEA Tursin Sébastien (Villargoix, 06 85 51 56 86).



// VENDANGES

La (très) bonne récolte se poursuit

Après les crémants et quelques rouges, c'est autour des blancs d'être vendangés. Là encore, les rendements sont bons. À Maligny, Régis Ségault donne son impression sur les vendanges de cette année.



Les rendements des blancs sont au rendez-vous cette année.

À Maligny, Régis Ségault (domaine des Roncières) a débuté ses vendanges le samedi 3 septembre dernier. Pour lui et son frère Yves qui produisent Chablis et Petits Chablis, la récolte est bonne, à l'image de ce que l'on peut entendre un peu partout dans le département. « *Au niveau des rendements, c'est correct à très bien. Cela va permettre à beaucoup de vignerons de remettre du VCI (volume complémentaire individuel) de côté* », confie Régis Ségault. « *Nous, on dépasse le quota dans l'ensemble, on pourra donc logiquement faire du VCI. Le quota ? C'est 60 hl/ha en Chablis et Petit Chablis. En Chablis premier cru, c'est 58 hl/ha. Et en Chablis grand cru, c'est 54 hl/ha, mais là il n'y a pas d'autorisation de faire des VCI* », explique-t-il.

Quant à la qualité ? « *Ce ne sera pas un souci cette année. Cela sera assez semblable à 2018 où les vins auront très peu d'acidité et seront très fruités. Ils seront à boire très jeunes* », assure Régis Ségault. Les degrés aussi sont bons avec une moyenne située entre 11,5 et 13° pour le domaine.

Le pire était à craindre

Pourtant, en début de campagne, les vignerons pouvaient craindre le pire. « *Après le gel, on se voyait énormément touché, un peu comme l'année dernière. Mais, comme il y a eu très peu de récoltes l'an passé, la vigne n'a pas peiné* », rappelle le viticulteur. « *D'autant plus qu'il n'y a pas eu de sécheresse en 2021. Il y a eu de l'humidité, on a eu un très gros feuillage et la vigne a fait de grosses mises en réserve* ».

Les bourgeons ont gelé, mais les contre-bourgeons ont su être productifs. « *Cela a donc permis d'avoir une bonne récolte cette année, malgré le gel* ». Les vignerons peuvent avoir le sourire après des années plus que compliquées.

Christopher Levé

Vendanges Démarrage avec le préfet



Préfecture de la Nièvre

Le préfet dans le Domaine Langlois.

Le Préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, s'est rendu vendredi 2 septembre au Domaine Langlois sur la commune de Pougny à l'occasion du ban des vendanges pour les Côteaux du giennois, permettant ainsi de débuter les vendanges sur les parcelles les plus précoces. Les deux co-présidents du syndicat des Côteaux du Giennois, Marc Thibault et Emmanuel Charrier, ont présenté le vignoble, situé sur 14 communes dans les départements de la Nièvre et du Loiret. Cette appellation obtenue en 2018 dispose d'un potentiel d'extension, 550 ha de terres AOC restant encore à planter sur un total de 750 ha classés. Comprenant 40 producteurs, les Côteaux du Giennois prennent peu à peu une place au sein d'une région viticole des vins du Centre-Loire, comprenant aussi sur le même bassin de vie leurs voisins nivernais du Pouilly-Fumé et des Côtes de la Charité et du Cher avec le Sancerre et le Menetou-Salon. Ils lui ont également exposé leur travail de reconnaissance du vignoble et leurs réflexions sur l'évolution du terroir au regard de l'impact des évènements climatiques. Le Préfet s'est ensuite rendu au lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire, qui dispense notamment des formations initiales et continues dans le domaine de la viticulture, en s'appuyant sur un atelier pédagogique comprenant l'exploitation d'un domaine de 7,5 hectares de vignes réparties en AOC Coteaux du Giennois et Sancerre et en IGP vins de pays. 350 hectolitres de vins tranquilles et 50 000 bouteilles de vins mousseux sont ainsi produits par an en cépages Sauvignon, Pinot noir et Gamay. L'exploitation dispose d'un chai et d'une cuverie financés en 2021 par le conseil régional Bourgogne Franche-Comté, représenté lors de la visite par Hicham Boujlilat. Le Préfet a pris note de la volonté du lycée de renforcer son implantation au sein d'une région viticole située à cheval sur deux régions administratives.

(D'après communiqué)



DIVERSIFICATION

// FILIÈRE BOIS

Le bois énergie, un incontournable régional

Les problématiques internationales ajoutées au changement climatique confèrent une importance croissante aux sources d'énergie renouvelable. En Bourgogne-Franche-Comté le recours au bois énergie illustre cette tendance.

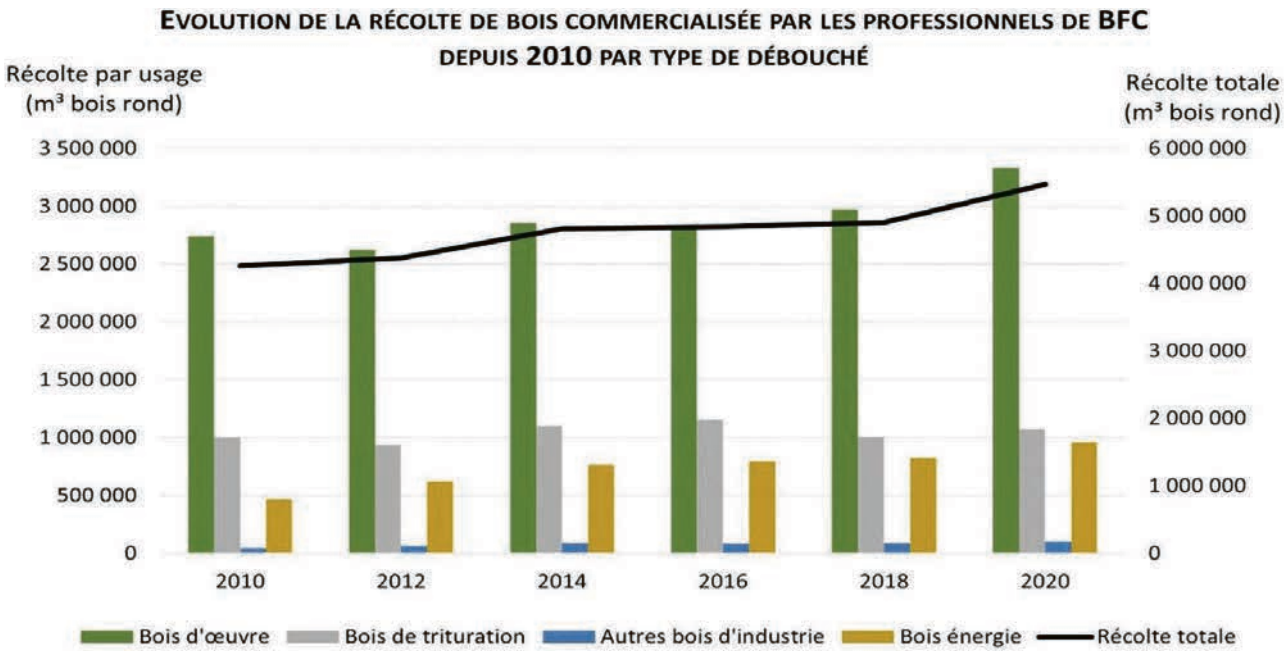
Dans la panoplie des solutions destinées à assurer un accès à des énergies renouvelables, le bois énergie figure en bonne place. C'est en 2007 que les cinq interprofessions régionales de la filière forêt-bois du quart Nord-Est (à l'époque Adib en Franche-Comté, Aprovalbois en Bourgogne, Gipeblor en Lorraine, Fibois Alsace et Valeur Bois en Champagne-Ardenne) ont mis en place un observatoire du bois énergie et du bois d'industrie. Son objectif est de suivre et de mieux faire connaître les marchés et leurs évolutions en termes de productions et de consommations de bois énergie et bois d'industrie. Il vient de livrer sa dernière étude sur le bois énergie en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) qui porte sur les chiffres de 2020. Elle s'inscrit dans un contexte rendu compliqué par le développement de maladies qui attaquent les bois régionaux, tels que les scolytes. Une situation qui entraîne le déclassement de certains bois, prévus à l'origine pour la construction, qui sont redirigés vers le marché du bois énergie. Cela accentue le déséquilibre entre l'offre et la demande pour les qualités de bois d'industrie ou de bois énergie (Bibe). Une situation aggravée par le Covid qui a mis à l'arrêt une bonne partie de l'activité industrielle. Les chaufferies de BFC n'ont pas la capacité d'absorber le surplus de bois ainsi apporté. La nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour les Bibe est donc vitale pour l'ensemble de la filière. En BFC, le volume de bois énergie récolté et commercialisé par des professionnels de la filière en 2020 approche le million de m3. Il a doublé depuis 2010 et parmi tous les secteurs du bois (construction, trituration, industrie), c'est celui qui a le plus progressé.

Cinq familles de produits

Voici les différents débouchés du bois énergies :

- **Le bois en bûches.** Il est vendu à 80 % à des négociants, les 20 % restants à des particuliers. En majorité (59 %), l'approvisionnement provient de billons-grumes.
- **Les granulés de bois (ou pellets).** Cela désigne un combustible constitué de sciures compactées. Ce marché est en plein essor et la production régionale poursuit sa progression afin de répondre à la demande croissante. On compte 12 producteurs en BFC. 213 000 tonnes de granulés de bois ont été commercialisées en BFC en 2020, soit 43 600 tonnes de plus qu'en 2018 (+ 26 %).
- **Les plaquettes forestières.** C'est un combustible obtenu à partir de broyage de bois forestier. On estime que le volume commercialisé par les producteurs de BFC à destination de l'énergie a été de près de 475 300 tonnes en 2020. En 2006, c'était 60 000 tonnes. La part la plus importante de débouché pour ce produit est constituée par les chaufferies collectives (65 %). Néanmoins, plus de 10 100 tonnes de plaquettes forestières ont été commercialisées pour l'agriculture et le paillage/ornement.
- **Les produits connexes de la première transformation (sciures, copeaux, écorces, plaquettes).** Il s'agit des résidus obtenus lors du sciage du bois. Sur BFC 1,4 million de tonnes brutes de connexes ont été produites en 2020 par les entreprises de première transformation. Leur premier débouché, c'est l'énergie (44 % du total).
- **Les broyats de bois en fin de vie.** Ils sont issus du broyage de déchets en bois (palettes, bois de démolition, déchets en bois…) et se décomposent en deux catégories : les broyats de bois propre et les broyats de bois souillés, qui ont subi un traitement chimique. La production annuelle estimée de bois en fin de vie en BFC est de 150 000 tonnes/an. Si, en 2018, le marché du bois en fin de vie était saturé et les entreprises rencontraient des difficultés à valoriser leurs produits, en 2020, la situation a semblé s'équilibrer, notamment parce que certaines chaufferies de taille importante dans les régions voisines de BFC ont démarré ou sont en projet, permettant une valorisation de certains volumes en énergie.

Berty Robert, avec Fibois



Fibois BFC

Sur ce graphique, on constate que, sur l'ensemble des débouchés liés au bois en BFC, la récolte à destination du bois énergie a doublé en dix ans. C'est la plus forte progression, comparée aux autres catégories.



// MARCHÉ FERMIER

21 Granville, nous voilà

Bienvenue à la Ferme se rend place Granville à Dijon pour un marché inédit le 24 septembre.

Le réseau des producteurs fermiers investit pour la toute première fois la place Granville, à quelques pas de la Toison d'Or à Dijon. *« La Métropole nous a sollicités, nous répondons à leur demande le 24 septembre avec la présence d'une dizaine de producteurs qui seront présents de 10 heures à 18 heures »*, annoncent Jade Rolée et Claire Schwick, animatrices à la Chambre d'agriculture. Ont déjà validé leur inscription pour ce marché : les Ruchers de Darbois (Clotilde Lecuyer), Brin d'Ortie (Julie Gros), l'EARL des Grandes Noues (Fabrice Clair), la Champignonnière de Tanay (Antoine Louet et Fabienne Cordier), le Domaine Sophie Joigneaux, la Safranerie Templière (Jean-Christophe Baudot), la Chèvrerie du Chanois (Sylvie Jacquinot), 1 2 3 SoMiel (Chantal Richter) et Céline Gribelin. Une petite restauration sera proposée sur place avec des crêpes et des omelettes de pleurotes. Plusieurs animations seront aussi au programme, à l'image de balades en calèche dans le quartier. Bienvenue à la Ferme reviendra à Dijon à trois reprises d'ici la fin de l'année : le 9 octobre pour son traditionnel marché place François Rude, du 1er au 13 novembre dans le cadre de la foire gastronomique et le 10 décembre, une nouvelle fois place François Rude, pour un marché de Noël.



Jade Rolée et Claire Schwick annoncent l'évènement.

AG

// SSV

La transmission d'un SSV ne tient qu'à une courroie

La transmission à variateur de la majorité des SSV a gagné en robustesse. Il convient toutefois de respecter certaines bonnes pratiques pour préserver la durée de vie de sa courroie.



John Deere

La plupart des SSV sont dotés d'une transmission associant un variateur à une boîte de vitesses à deux rapports en marche avant.

Les SSV sont appréciés pour leur simplicité d'utilisation et leur souplesse de fonctionnement, liées notamment à leur transmission utilisant dans la majorité des cas un variateur. Seul Kubota se démarque en faisant le choix d'une transmission hydrostatique pour ses deux modèles RTV. Mécaniquement, les variateurs des SSV reprennent le principe très simple de ceux qui équipent les quads et autres scooters, avec la combinaison de deux poulies (réceptrice recevant le mouvement du moteur et motrice transférant le mouvement aux roues) reliées par une courroie, la poulie motrice étant associée à un embrayage centrifuge. Le variateur est par ailleurs complété par une boîte de vitesses mécanique proposant deux gammes en marche avant et une arrière. Les pièces du variateur sont dimensionnées en fonction de la puissance, du poids de l'engin et de sa capacité de traction. Pour garantir une plus grande longévité des pièces, de nombreux SSV sont désormais équipés d'un variateur protégé par un carter étanche et ventilé.

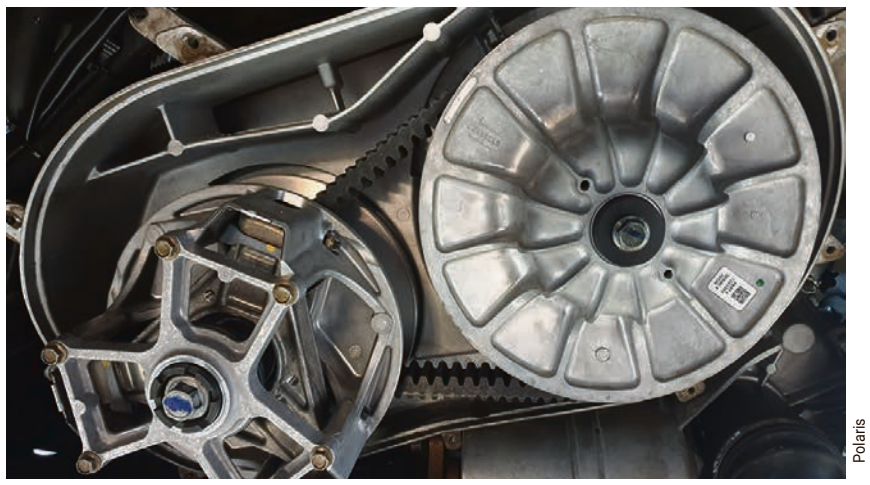
Utiliser la gamme courte en traction

« *Auparavant, les projections sur les poulies occasionnaient de l'usure et du patinage. Mais désormais, la courroie du variateur est beaucoup moins impactée. Cela reste toutefois la seule pièce d'usure qu'il faudra changer à terme, sachant qu'avec une conduite adaptée, la courroie peut durer 2 000 à 3 000 heures* », explique François Cathelineau chez John Deere. La durée de vie de la courroie va ainsi dépendre des applications réalisées par le SSV. « *Les travaux qui sollicitent le plus le variateur sont les activités à basse vitesse et forte traction. Par exemple, un épandage à 5-6 km/h avec un lourd appareil tracté équipé d'une cuve imposante* », illustre David Chauveau, chez Polaris. Dans cet exemple, il est essentiel d'utiliser la gamme courte de la transmission, de manière à profiter d'un meilleur couple et d'assurer un bon refroidissement du variateur. Plus globalement, il est conseillé d'utiliser la première gamme pour tous les travaux à basse vitesse, de traction, de franchissement. Le reste du temps, il est possible de rester en gamme longue, pour notamment atteindre la vitesse maxi. « *Pour simplifier le choix de l'utilisateur, on préfère parler de gamme champ et route* », remarque François Cathelineau.

Rester attentif à l'usure de la courroie

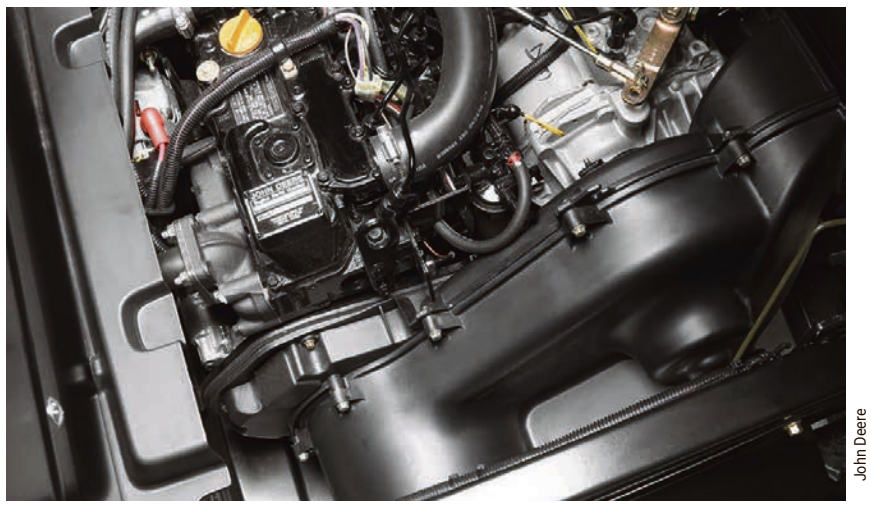
En termes d'entretien, le variateur ne demande pas d'attention particulière lorsqu'il est protégé par un carter. Certains constructeurs préconisent toutefois un contrôle et un dépoussiérage lors des entretiens périodiques. Lorsque la courroie arrive en limite d'usure, les performances du SSV se dégradent occasionnant des accélérations moins franches et une tendance au patinage. Inutile d'attendre qu'elle lâche pour la changer, d'autant que cette pièce d'usure n'est pas des plus onéreuse, avec des prix aux alentours de 150-200 euros HT. Pour les plus bricoleurs, le changement de la courroie n'a rien d'insurmontable. L'accès au variateur est souvent le point le plus pénalisant. Le démontage de la courroie peut être accéléré en la coupant. Lorsque l'opération est réalisée par le concessionnaire, il faut prévoir le coût de main-d'œuvre. Chez John Deere, par exemple, le forfait prévu est de trois heures.

Michel Portier



Polaris

La courroie est la pièce maîtresse du variateur, dont la position sur les deux poulies permet de faire varier la vitesse d'avancement.



John Deere

Les variateurs sont protégés par un carter préservant la durée de vie des composants.



M. Portier

Sur route, l'enclenchement de la deuxième gamme permet de favoriser la vitesse d'avancement. Dès que l'engin a pris une certaine allure, les contraintes sont plus faibles sur le variateur.



D. Laisney

En franchissement, le variateur est sollicité, ce qui impose de rester en gamme courte.

Une transmission hydrostatique pour les RTV de Kubota

Les modèles RTV de Kubota font exception sur le marché des SSV en utilisant une transmission hydrostatique issue des microtracteurs de la marque nippone. Celle-ci a l'avantage d'offrir une grande souplesse et un frein dynamique sécurisant. En revanche, elle manque de réactivité par rapport à un variateur, rendant les accélérations moins vives. Côté entretien, elle ne demande qu'une vidange régulière.



// QUADS ET SSV

Sélection de nouveautés en quads et SSV

Par la rédaction Réussir Machinisme

Can-Am

Une capacité de chargement hors pair sur le Traxter PRO DPS HD10 T

Le volume de chargement est le gros point fort du SSV Traxter PRO DPS HD10 T de Can-Am. Facilement identifiable à son grand empattement (2,94 m), ce véhicule utilitaire léger bénéficie d'une benne basculante affichant 1,80 m de longueur utile, 1,38 m de large et une capacité de charge de 544 kg. Il propose en plus, sous cette caisse, un coffre de rangement de 316 l accessible des deux côtés. Ce SSV est animé par un moteur Rotax bicylindre en V de 976 cm³ délivrant 82 ch, associé à une transmission à variateur couplée à une boîte à trois rapports (court, long et marche arrière). Son système de freinage à quatre disques intègre le système antiblocage des roues ABS.

Poids à vide : 831,5 kg
Charge utile : 771 kg
Capacité de remorquage : 1 136 kg
Réservoir : 40 l
L x l x h : 391 x 162 x 198 cm



Can-Am



Can-Am

Des moteurs plus puissants sur les SSV Traxter

Les SSV Traxter Can-Am reçoivent désormais de nouvelles motorisations Rotax baptisées HD7 et HD9, remplaçant respectivement les variantes HD5 et HD8. Le monocylindre HD7 de 650 cm³, annoncé 37 % plus puissant que son prédécesseur, délivre 52 ch. Le bicylindre HD9 de 799 cm³, 30 % plus puissant que le HD8, développe 65 ch. Le renouvellement de la motorisation s'accompagne de l'intégration sur certains SSV Traxter homologués tracteur du système antiblocage des roues ABS.



Can-Am

CFMOTO

Le SSV UFORCE 600 plus coupleux

Remplaçant du SSV utilitaire UFORCE 500, le modèle UFORCE 600 de CFMOTO gagne uniquement 3 ch par rapport à son prédécesseur pour développer 41 ch. Il bénéficie surtout d'un couple maxi supérieur (62 Nm contre 43 Nm) disponible à plus bas régime (4 750 tr/min contre 5 800). Cet engin deux places est équipé d'une benne basculante mesurant 1,30 m de long et 0,87 m de large et supportant 250 kg. Il loge un moteur monocylindre de 580 cm³ à refroidissement liquide et dispose d'une transmission à quatre roues motrices débrayables. Côté confort, le SSV UFORCE 600 propose la direction assistée électrique, le réglage du volant et de la profondeur d'assise du siège conducteur. Il est équipé d'un treuil d'une capacité de 1 587 kg piloté via une télécommande.

Modèle : UFORCE 600
Empattement : 1,95 m
Garde au sol : 27 cm
Poids à vide : 570 kg
Capacité de remorquage : 680 kg
L x l x H : 2,82 x 1,47 x 1,95 m



CFMOTO

CFMOTO

Un quad dépouillé à prix agressif

Le quad utilitaire CFORCE 625 Blue Line de CFMOTO est un modèle plutôt dépouillé en termes d'équipements, afin d'être proposé à un prix agressif (moins de 6 000 euros HT). Homologué dans la catégorie T3b des tracteurs agricoles, cet engin à quatre roues motrices se contente de jantes en tôle et ne dispose pas de la direction à assistance électrique. Il bénéficie tout de même de suspensions avant et arrière à double triangulation, d'une boule d'attelage, d'un treuil, de prises électriques et de ports USB. Le CFORCE 625 Blue Line est animé par un moteur monocylindre de 580 cm³ à refroidissement liquide alimenté par un réservoir de 18 l. Sa garantie couvre les pièces durant deux ans et les frais de main-d'œuvre seulement un an.

Modèle : CFORCE 625 Blue Line
Empattement : 1,28 m
Garde au sol : 27 cm
Poids : 375 kg
L x l x h : 2,03 x 1,18 x 1,22 m



CFMOTO

CFMOTO

Deux longueurs de châssis pour le quad CFORCE 520

CFMOTO étoffe sa gamme de quads utilitaires CFORCE avec l'arrivée des modèles 450 et 520. Ces deux engins embarquent un moteur monocylindre de 400 cm^3 développant respectivement 31 et 38 ch. Ils reçoivent une transmission à quatre roues motrices débrayables et disposent d'un différentiel avant verrouillable. Le modèle CFORCE 450 présente un empattement de 1,26 m et une garde au sol de 25 cm. Le CFORCE 520 affiche une garde au sol de 26,2 cm et se décline en deux versions de châssis : empattement de 1,26 ou 1,46 m. D'une charge utile de 240 kg, ces quads CFMOTO sont munis de porte-bagages avant et arrière supportant 30 et 60 kg. Leur capacité de remorquage atteint 600 kg.



CFMOTO

Kymco

Le quad MXU 550i homologué tracteur T3b

Best-seller des ventes Kymco en 2020 et 2021, le quad utilitaire MXU 550i se décline désormais en version homologuée tracteur T3b. Cet engin deux places reçoit un moteur monocylindre de 501 cm^3 à refroidissement liquide délivrant 30 ch et une transmission à quatre roues motrices débrayables. Il est équipé de suspensions indépendantes à double triangulation sur les quatre roues et d'un différentiel avant verrouillable. Sa dotation de base comprend les porte-bagages avant et arrière, le treuil et la boule d'attelage.
Modèle : MXU 550i
Empattement : 1,3 m
Poids à vide : 373 kg
L x l x H : 2,14 x 1,24 x 1,25 m



Kymco

Kymco

ABS et direction assistée sur le quad MXU 700i

Quad utilitaire le plus puissant de la gamme du constructeur taiwanais Kymco, le MXU 700i, homologué tracteur T3b, se voit désormais équipé de série de la direction assistée électrique EPS. Il est également disponible en version dotée du système antiblocage de roues ABS. Cet engin est entraîné par un moteur monocylindre de 695 cm^3 à refroidissement liquide délivrant 38,7 ch à 6 500 tr/min. Sa capacité de remorquage maximale s'élève à 730 kg. Le MXU 700i reçoit de base les porte-bagages avant et arrière, la boule d'attelage, l'éclairage led et le treuil.
Modèle : MXU 700i EPS
Empattement : 1,3 m
Poids à vide : 373 kg
L x l : 2,20 x 1,26 m



Kymco

SCHOT-Mob

Des triporteurs électriques à benne basculante

Les trois triporteurs électriques SCHOT-Mob affichent une charge utile de 350 kg. Ces engins à trois roues disposent d'une benne dotée de ridelles amovibles, qui bascule manuellement avec l'assistance d'un vérin à gaz. Facturés 2 550 et 2 750 euros HT, les deux modèles non homologués route sont importés de Roumanie. Ils circulent à une vitesse maximale de 45 km/h et présentent respectivement une autonomie de 35 à 50 km et de 60 à 80 km. Le triporteur homologué route est, lui, assemblé en France, à proximité de Fontainebleau (Seine-et-Marne). Plus cher (3 490 euros HT) et plus lourd (260 kg contre 180 kg pour les deux autres), il bénéficie d'un moteur électrique plus puissant et voit sa vitesse bridée à 25 km/h pour circuler sur la voie publique. Il se recharge en 10 heures et possède une autonomie de 60 à 80 km. Ces triporteurs disposent d'une marche arrière et reçoivent en option des pneus tout-terrain et un toit intégral.



SCHOT-Mob

Polaris

Un SSV électrique à batterie lithium-ion

Après avoir commercialisé un premier modèle électrique avec le Ranger EV, aux capacités et à l'autonomie limitées (batteries au plomb), Polaris récidive avec le Ranger XP Kinetic. Profitant de son partenariat avec le spécialiste Zero Motorcycles, le constructeur américain arrive cette fois-ci avec une version électrifiée plus performante de son célèbre SSV. Ce véhicule se décline en versions Premium et Ultimate. Les deux disposent d'une batterie lithium-ion offrant respectivement une capacité de 14,9 et 29,8 kWh, pour une autonomie estimée à 70 et 129 km. Le rechargement complet des batteries est réalisé en 5 heures avec le chargeur standard (3 et 6 kW). Cette durée peut être réduite de moitié avec le chargeur rapide en option (6 et 9 kW). Le moteur électrique délivre un couple de 189 Nm de manière instantanée, procurant une accélération vive. Le Ranger XP Kinetic n'a rien à envier aux modèles thermiques en offrant une capacité de traction de 1 000 kg et une charge utile de la benne de 567 kg. Comme le reste de la gamme Ranger, il dispose d'une suspension à roues indépendantes, avec un débattement de 25,4 cm. L'intégration de composants électriques limite le nombre de pièces en mouvement et simplifie l'entretien. Polaris annonce des coûts périodiques d'entretien réduits de 70 % par rapport à un SSV thermique. Disposant de trois places, l'habitacle du SSV profite du silence de fonctionnement, un gros point fort par rapport aux versions thermiques très sonores. La planche de bord de la version Ultimate intègre un écran de 7 pouces. Un nouvel interrupteur pour la commande de marche avant et arrière fait son apparition. Outre une prise USB au tableau de bord, le Ranger dispose d'une prise 12 V dans la benne.



Polaris

Un quad selon vos besoins

TLM QUAD MOTO SCOOTER

Hytrack
CFMOTO
TGB
KYMCO

4 700 €HT

CFORCE 450
Blue Line Court T3

TONNERRE LOISIRS MOTORISÉS
Route de Paris - 89 Tonnerre - 03 86 55 34 95
tlm.eric@orange.fr

Temver France

Le SSV Farmer EV1 zéro émission

Commercialisé en France par la société Temver France, le SSV électrique Farmer EV1 du fabricant canadien Discover utilise un pack de batteries gel/plomb de 48 volts, en attendant l'arrivée d'un version lithium-ion. Il affiche une autonomie de 30 à 70 km, selon son intensité d'utilisation. Il bénéficie du freinage régénératif et ses batteries se rechargent en 6 à 10 heures. Ce véhicule utilitaire léger dispose d'une transmission à quatre roues motrices débrayables, d'un différentiel avant verrouillable et d'une transmission finale par cardan. Sa benne basculante affiche une charge utile de 227 kg et mesure 1,01 m de long et 0,73 m de large. Le Farmer EV1 est doté de suspensions avant et arrière indépendantes à double triangulation. Ses quatre amortisseurs à gaz se règlent en compression (5 positions). Sa garantie pièces et main-d'œuvre s'étend sur deux ans (un an pour les batteries).
Modèle : Farmer EV1
Empattement : 1,84 m
Garde au sol : 28 cm
Poids : 934 kg
Capacité de remorquage : 980 kg
L x l x H : 2,8 x 1,57 x 1,85 m



Temver France

Temver France

Le quad Scout 570 homologué tracteur agricole T3b

La société Temver France propose le quad Scout 570 TRV-XT homologué tracteur agricole T3b. Cet appareil deux places dispose d'un moteur monocylindre de 546 cm³ à refroidissement liquide délivrant 30 ch. Il est équipé d'une transmission à quatre roues motrices débrayables, du différentiel avant verrouillable et de la direction à assistance électrique EPS. Ses suspensions avant et arrière indépendantes à double triangulation utilisent des amortisseurs réglables en compression selon cinq positions. Ce quad utilitaire profite en standard de jantes en aluminium, d'une boule d'attelage, d'un treuil, de protège-mains, de porte-bagages avant (capacité de 44 kg) et arrière (77 kg), ainsi que de pare-chocs tubulaires à l'avant et à l'arrière. Le passager profite de repose-pieds et d'un dossier.
Modèle : Scout 570 TRV-XT
Empattement : 1,84 m
Garde au sol : 27,9 cm
Poids à vide : 360 kg
Capacité de remorquage : 544 kg
L x l x H : 2,29 x 1,19 x 1,38 m



Temver France

Temver France

Le SSV Farmer 500 simple et robuste

Annoncé aux alentours de 10 000 euros TTC, le SSV Farmer 500 distribué par Temver France est présenté comme un engin simple et robuste. Il loge un moteur monocylindre de 454 cm³ développant 25 ch et bénéficie de l'homologation tracteur T1b. Cet appareil deux places reçoit une transmission à quatre roues motrices débrayables. Sa benne basculante, mesurant 1,04 m de long et 0,76 m de large, accepte jusqu'à 159 kg de marchandises. Ce SSV est doté en standard d'un toit, d'une boule d'attelage et d'un treuil. Il se complète en option d'un pare-brise.
Modèle : Farmer 500
Empattement : 1,84 m
Garde au sol : 25,4 cm
Poids à vide : 620 kg
Capacité de remorquage : 544 kg
L x l x H : 2,71 x 1,55 x 1,88 m



Temver France

Yamaha

Les quads Kodiak 450 et 700 en édition spéciale

Le constructeur japonais décline ses quads utilitaires Kodiak 450 EPS Alu et Kodiak 750 EPS Alu dans une édition spéciale baptisée SE. Dans cette finition, ces engins se distinguent par leur couleur bi-ton et par leurs jantes en aluminium. Disponibles en teinte Yamaha Blue, ils disposent de la direction assistée électrique EPS et proposent trois modes de conduite sélectionnables à l'aide d'un interrupteur sur le guidon : 4x2, 4x4 et 4x4 avec blocage du différentiel avant. Ces quads Kodiak 450 et 700 sont animés par un moteur monocylindre à refroidissement liquide d'une cylindrée respective de 421 et 686 cm³.
Modèle : Kodiak 450 et 700
Empattement : 1,24 et 1,25 m
Garde au sol : 24,5 et 27,5 cm
Capacité de remorquage : 600 kg



Yamaha

FINANCEMENT 0%*
DISPONIBLE SUR LES GAMMES SPORTSMAN, RANGER ET GÉNÉRAL
Actimat CICAGRI CA agilor
POLARIS



T.V.A. RÉCUPÉRABLE
Homologation* Tracteur Européen

*Taux nominal annuel de 0 % (hors frais de dossiers et hors assurance facultative) pour un prêt amortissable, avec 6 échéances semestrielles dont la première à 6 mois de la livraison. Exemple : Pour un prêt de 7 991,67 €**, vous remboursez 6 échéances semestrielles de 1 331,95 € dont la première à 6 mois de la livraison. Frais de dossiers : 110 €. TEG (taux effectif global) annuel fixe : 0,794 % hors assurance facultative. Durée totale du crédit : 36 mois. Coût total du crédit : 110 € hors assurance facultative. Offre soumise à conditions, réservée aux exploitants agricoles, coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), entreprises de travaux agricoles (ETA), pour tout achat d'un Sportsman 570 neuf chez les concessionnaires Polaris participant à l'opération. Offre valable du 1er août au 31 décembre 2022. Sous réserve d'acceptation du crédit par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. **Prix HT public Sportsman 570

LOISIRS CARS
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF SUR L'YONNE
2, Route de Paris - Sous-Villiers - 89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com - www.loisirs-cars.com - www.polarisloisirscars89.com

QUADS
KYMCO



MXU 700 EPS T3B
À PARTIR DE
7082 €HT
EN STOCK
À découvrir chez votre distributeur
MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St Loup - St Hilaire - Crézancy - Ligny le Chatel

// SÉRIE DE PORTRAITS POST-BAC

58 Ils continuent leur parcours

Après le Bac, les chemins empruntés par les élèves du Legta du Morvan sont différents. Voici une série de portraits pour connaître leurs choix et projets de vie.

Les examens sont terminés depuis quelques mois, et les élèves du Legta du Morvan poursuivent leur route. Si certains continuent leurs études, d'autres se sont engagés directement dans le monde du travail.

Humains à part entière, ils n'ont pas tous eu les mêmes expériences, difficultés ou souvenirs de ces années scolaires.

Crise sanitaire

Ces dernières, marquées par le Covid, ont été *« problématiques pour quelques-uns »* souligne Catherine Blin, professeure de zootechnie au Legta du Morvan, avant d'ajouter : *« avec des cours en distanciel durant le confinement, cela n'a pas été pratique pour tous : certains ne disposaient que d'un ordinateur pour toute la famille ou avaient une mauvaise connexion Internet, voire pas du tout de réseau. Ils n'ont plus eu non plus de liens sociaux entre eux ; peu idéal pour l'intégration »*. Si ces mois de confinements ont été un enjeu majeur pour les élèves, cela fut également le cas pour les enseignants, comme Mme Blin le rappelle : *« nous avons dû nous adapter à la situation, trouver de nouveaux outils pour faire nos cours, comme Blackbord Learn que je ne connaissais pas du tout avant. Il a donc fallu repenser l'intégralité de nos cours afin qu'ils soient appropriés à nos nouvelles contraintes »*. Elle précise, *« De plus, durant cette période, moi et Cécile Perceau, enseignante en économie, avons renforcé l'individualisation et le tutorat en dehors des heures de cours pour que les élèves acquièrent les capacités exigées et qu'ils retrouvent confiance et motivation. D'ailleurs, ce procédé a rassuré les parents »*.

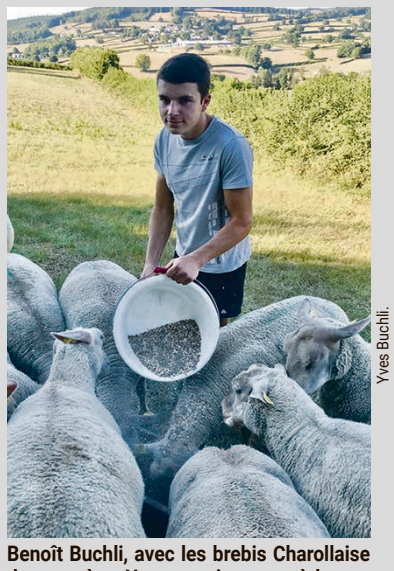
La réussite

Cela étant, l'objectif est : *« de les voir réussir. Nous, professeurs, sommes là pour leur offrir les clefs afin de concrétiser leurs projets tout en leur faisant prendre conscience des impératifs qu'un engagement peut engendrer. Loin de nous l'idée de les pousser dans de longues études s'ils ne le souhaitent pas. Notre devoir est simplement de les accompagner pour trouver la solution qui leur convient et leur corresponde le mieux. Nous nous efforçons également de les épauler dans la rédaction de leurs CV, lettres de motivation et recherches de maîtres de stage, d'apprentissages ou organismes professionnels ou employeurs »* et conclut : *« Rappelons que l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes est l'une des cinq missions de l'enseignement agricole à accomplir par les enseignants »*. Aujourd'hui, voici deux portraits de jeunes, la suite sera publiée dans de prochains numéros de Terres de Bourgogne.

Chloé Monget

Benoît Buchli, 18 ans, Bac pro CGEA polyculture-élevage

« J'ai intégré le Legta du Morvan dès la 4e, car le système scolaire de l'Éducation nationale ne me correspondait pas. Ayant été diagnostiqué avec une dyslexie en 6e, j'ai besoin d'aménagements particuliers pour suivre les cours et passer les examens, car si à l'oral je n'ai pas trop de difficultés cela n'est pas la même chose pour l'écrit. Malheureusement, les professeurs du collège ne prenaient pas du tout cela en compte. C'est pour cette raison que j'ai changé d'établissement. Au Legta, j'ai trouvé un accompagnement plus adapté. N'étant pas forcément très attiré par les études, mes parents et le corps enseignants ont fait beaucoup pour me pousser à avoir mon Bac – que j'ai d'ailleurs eu avec mention Bien ! J'ai aussi pris conscience qu'il était nécessaire de l'avoir afin de pouvoir réaliser mon projet : m'installer en ovins et bovins. Cette passion pour les ovins – mais aussi pour les vaches – je la tiens de mon père qui lui aussi voulait s'installer, mais la vie faisant n'a pu le faire. Aujourd'hui, avec mon Bac en poche, j'ai choisi de faire un certificat de spécialisation (CS) en ovins à Charolles, car je dois continuer à me former afin de m'installer dans les meilleures conditions possibles. En plus, ce CS me permet d'avoir des cours, mais également un stage en entreprise. Pour ce dernier, c'est chez les Laborde à Montigny-sur-Canne que je vais le réaliser. Ils ont une conduite un peu particulière qui m'intéresse beaucoup (via l'utilisation du calendrier lunaire notamment) ».



Yves Buchli.

Benoît Buchli, avec les brebis Charollaise de son père, Yves – qui en possède une trentaine.

Sa mère, Corinne, rebondit : *« avec son père Yves, nous sommes fiers de son parcours et nous n'espérons qu'une seule chose : qu'il puisse réaliser son rêve »*. Elle ajoute : *« Nous trouvons important de noter que Benoît a pu trouver un maître de stage grâce à l'engagement de Mme Blin. De plus, il a opté pour un stage, car en apprentissage, l'entreprise ne pouvait assumer financièrement les charges salariales. Avec le stage, il a une petite rémunération qui sera complétée par une aide de la Région, comme il se déclare à Pôle emploi. De même, il obtiendra un soutien pour ses déplacements jusqu'à Charolles. Tout cela lui permet de continuer son parcours, et peut être une solution pour d'autres »*. Pour le logement, Benoît sera hébergé dans une chambre d'hôtes près de Charolles, avec un compagnon de promo : *« une solution à moindre coût et adapté à sa situation »* souligne Corinne. Enfin, Corinne conclut : *« Il n'a jamais connu l'internat au Legta, puisque nous habitons à Château-Chinon Campagne. Et à part quelques vacances ou des visites avec le Legta, il n'est jamais parti de la maison, il va donc faire un bond vers le monde adulte. Cela va nous faire bizarre mais nous sommes ravis pour lui »*. À noter que Benoît est arrivé premier du concours de Barbant à Moulins-Engilbert au mois d'août.

Léna Bonnin, 17 ans, Bac pro CGEA filière équine

« Je suis cavalière depuis mes 4 ans. Mais, mon premier souhait était de devenir toiletteuse pour chiens. Malheureusement, n'ayant pu trouver de maître de stage pour mon apprentissage, je me suis tournée vers la filière équine car c'était mon second souhait professionnel. Originaire de Cosne-sur-Loire, lorsque je suis arrivée au Legta en internat, cela fut un peu dur de trouver ma place au début. Mais, après quelques rencontres, je me suis sentie à mon aise, et ces années ont été super pour moi. J'ai grandement apprécié le fait de pouvoir faire des stages en entreprise pour découvrir le monde du travail en vrai. Un voyage d'étude en Camargue organisé par le lycée a conforté mon projet. Aujourd'hui, je suis engagée dans une formation d'animatrice d'équitation (AE) au Marault (Magny-Cours). Cela va me permettre de gagner un an sur le BPJEPS que je souhaite faire ensuite. À terme, je voudrais aller en Normandie ouvrir ma structure : élevage de Camarguais, tris de bétail à cheval et ouverture d'une écurie de propriétaire. J'ai compris que s'installer en Normandie, avec cette race permettrait de proposer quelque chose d'un peu différent là-bas. J'ai bien conscience que le monde du cheval et de l'élevage équin est très difficile, mais je pense être assez têtue, obstinée et droite dans mon projet pour le mener à bien. Je mets toutes les chances de mon côté pour y parvenir en tout cas. Néanmoins, avant de me lancer, je voudrais être salariée dans une structure afin de me faire la main avec des personnes qui m'aideraient à évoluer sans jugement et sans mal me parler… Nous verrons bien si l'avenir me permet de réaliser mon rêve ».



Aymeric Lebouille

Icéo des Sajots qui appartient à la Manade Favrot à Villechaud, avec Léna, lors de leur première reprise de dressage ainsi que leur premier concours ensemble.

// EN BREF

Poste à pourvoir CDI en Maraîchage Bio

L'Asem est à la recherche d'un(e) encadrant (e) technique et pédagogique sur un chantier d'insertion (voir TDB n° 1659 et 1689). En CDI de 35 heures, à Nevers, les missions du poste sont pluridisciplinaires, puisqu'elles couvrent la production maraîchère, l'accompagnement social et professionnel de l'équipe de salariés ou encore la gestion de tout le volet administratif (gestion des commandes, des fiches d'heures etc.). Les compétences demandées pour ce poste sont, le permis B indispensable, la connaissance et la maîtrise du maraîchage, aptitude à gérer une équipe de personnes en insertion sociale et professionnelle et enfin d'être porteur de projets et de développement de l'activité de l'exploitation. Envoyez CV et lettre de motivation à l'ASEM à l'attention de Mme Bouveau, au 13 rue Louis Francis, 58000 Nevers. Renseignements : 03 86 23 91 65.



// RETRAITES AGRICOLES

58 Faire avancer les dossiers avec les Maisons France Services

Face à la complexité à laquelle sont confrontés certains ex-agriculteurs pour finaliser leur dossier de retraite, les Maisons France Services, conçues pour renforcer l'accès aux services publics dans les zones rurales, sont vues comme un levier à actionner. Exemple dans le Morvan nivernais.



Lors de la visite du député de la seconde circonscription de la Nièvre, Patrice Perrot (au centre, veste sombre), à la Maison France Services de Montsauche-les-Settons, début septembre, en compagnie de la directrice du centre social, Maryline Salin, de la maire de la commune, Marie Leclercq, de Pierre Bobin (section des anciens de la FDSEA), de Gilles Lemée, délégué local MSA.

Le rôle d'un parlementaire ne se limite pas à faire adopter des textes de loi. Il se doit aussi de vérifier, sur le terrain et de manière concrète, comment se traduisent les évolutions législatives qui ont un impact sur le quotidien de tout un chacun. C'était tout l'objet de la visite du député de la seconde circonscription de la Nièvre, Patrice Perrot, à la Maison France Services (MFS) de Montsauche-les-Settons, en plein Morvan nivernais, début septembre. À l'initiative de cette visite, on trouve un membre de la section des anciens de la FDSEA 58, Pierre Bobin, très mobilisé sur la question de l'avancée des dossiers de retraites agricoles, en particulier depuis l'entrée en vigueur de la réforme Chassaigne. Cette réforme, porteuse de nombreux aspects positifs, au premier rang desquels figure la revalorisation des pensions, nécessite néanmoins que les retraités ou futurs retraités aient une vision claire de leur carrière et de ce à quoi ils ont droit. Or, rien n'est simple dans ce domaine, et encore plus dans des zones très rurales où l'accès aux services publics est parfois réduit.

Une porte d'entrée… qui ne suffit pas toujours

« On a des dossiers qui traînent, certains ne parviennent pas à être finalisés » note Pierre Bobin. Il faut, pour cela, améliorer l'accès aux informations et le lien avec la MSA, organisme gestionnaire des retraites agricoles. D'où l'intérêt pour les Maison France Services. Celles-ci, dans leur principe de base, sont la porte d'entrée, le premier niveau de réponse pour de nombreux services publics (services fiscaux, justice, emploi, prestations sociales…) Mais, parfois, cela ne suffit pas. *« Les Maisons France Services,* souligne le député, *sont le guichet unique d'accès aux services publics dans les territoires. Sur le sujet des retraites agricoles, qui me préoccupe particulièrement, elles doivent pouvoir apporter des réponses, en lien avec la MSA bien évidemment, aux personnes qui les sollicitent »*. À partir de cette visite, le député souhaite agir de manière à améliorer les services rendus. *« J'ai conscience de la difficulté de la chose dans la mesure où une MFS peut se retrouver en position d'intermédiaire sur des sujets comme les retraites agricoles, par définition, très individuels. Il faut trouver la bonne formule pour permettre à la MFS d'obtenir le bon interlocuteur, au sein de l'institution, à même de répondre aux questions du demandeur »*.

Et pourquoi pas des visio-conférences ?

Sur la loi Chassaigne, Patrice Perrot veut aussi prendre la mesure d'éventuels *« trous dans la raquette »* qui peuvent poser problème à des personnes en panne dans la finalisation de leur dossier. La visite à la MFS de Montsauche aura permis de mettre en évidence certains de ces *« trous »*. L'élu espère que, dans les mois à venir, le législateur parviendra à apporter les corrections nécessaires. *« Je vais faire mon possible pour porter ces questions auprès des ministres nouvellement installés »* précise Patrice Perrot. Voilà pour les efforts à moyens terme. Mais pour le court terme, Pierre Bobin et Marie Leclercq, la maire de Montsauche-les-Settons, ont attiré l'attention du député sur un moyen technique disponible qui pourrait améliorer la prise de contact et de renseignement, dans le domaine des dossiers de retraites agricoles : des dispositifs de visio-conférence qui pourraient permettre un lien en direct avec une personne référente au sein de la MSA. Ces dispositifs, la MFS en dispose, mais ils ne sont pas utilisés pour l'instant. *« Cela contribuerait à remettre une forme de lien humain, dans un cadre organisé et programmé, qui pourrait fluidifier et faciliter les échanges… »* conclut le député.

Berty Robert

// CHANTIERS D'AUTOMNE

Boues sur la chaussée : un danger à ne pas négliger

L'automne arrive avec ses conditions météorologiques souvent humides qui se conjuguent avec la circulation d'engins agricoles qui peuvent parfois transformer la chaussée en véritable patinoire au sortir des champs. Afin de prévenir les risques d'accidents, voici quelques réponses apportées aux questions que l'on peut se poser à ce sujet.

Chaque année, l'automne donne lieu à de multiples travaux agricoles dans les champs : ensilage du maïs, arrachage de pommes de terre et de betteraves, labours, semis, etc.. Des activités comme l'ensilage de maïs qui nécessitent de nombreux allers-retours en tracteur entre les champs et les silos, et qui dépendent directement des conditions météo. *« Si l'agriculteur a 10 hectares de maïs, c'est soixante à soixante-dix allers-retours »*, explique un exploitant agricole. Soit autant de probabilités de salir la route…

Comment réduire la quantité de boue déposée sur la route ?

En fonction de la configuration de la parcelle, il faut privilégier de sortir du champ sur un chemin ou route secondaire, permettant aux pneumatiques d'être délestés de leur boue en arrivant sur la route principale.

Qui doit nettoyer ?

La personne responsable des dépôts de boue doit procéder au nettoyage de la chaussée (emploi d'un godet métallique proscrit) le plus rapidement possible (au minimum une fois par jour voire plus si nécessaire) en veillant à ce que les engins et surtout les personnes qui interviennent sur la chaussée soient correctement signalés afin de ne pas mettre leur vie en danger (gyrophares visibles à 50 mètres pour les engins, gilets rétroréfléchissants pour les personnes).
Il ne sera pas réalisé de lavage de chaussée en période hivernale pour éviter la formation de verglas.

Comment signaler le danger ?

La zone dangereuse doit être impérativement signalée aux usagers de la route afin de les inciter à ralentir. La mise en place de cette signalisation est à la charge de la personne responsable des dépôts de boue.
La signalisation temporaire doit être mise en place dans les deux sens de circulation (distance d'environ 150 mètres en amont et en aval de la zone salie) de façon à être bien visible et renouveler tous les 500 mètres au besoin. Les panneaux réglementaires doivent être rétro réfléchissants (panneau AK 4 « CHAUSSÉE GLISSANTE » et un panonceau KM 9 avec la mention « BOUE » - Classe II - dimensions : 1 mètre de côté), lestés et implantés judicieusement en accotement pour être visibles et éviter d'être salis.

Qui est responsable en cas d'accident ?

En cas d'accident, le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal :
• Action civile : le responsable sera condamné à réparer le préjudice en versant des dommages et intérêts à l'usager victime de cette boue (articles 1382 et suivants du Code civil) ;


Réussir SA

La circulation d'engins agricoles peut parfois transformer la chaussée en véritable patinoire.

• Action pénale : le responsable sera condamné sur la base du Code pénal en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail…). Les peines pourront se composer de peines d'emprisonnement (article 221-6 du Code pénal).
Pour de plus amples informations, le service prévention de Groupama Paris Val de Loire se tient à votre disposition.

D'après communiqué Groupama prévention

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Évaluer l'impact de la réforme de la PAC 2023 sur mon exploitation

• le 20 septembre à Creancey, le 29 septembre à Bretenière et le 4 octobre à Châtillon sur Seine

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62

cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Mes volailles fermières en toute sérénité

• le 26 septembre à Creancey

Contact : Cathie Cuisin
Tél. 03 80 68 66 62
cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Égalim 2 : contractualiser sereinement en élevage bovin allaitant

• Les 27 septembre et 28 octobre à Creancey

Contact : Marie-Claude Guerrier
Tél. 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Référent Bien-être animal

• À partir de septembre

Suite à la nouvelle réglementation relative au bien-être animal, différentes formations labellisées sont organisées par Bio Bourgogne ou encore la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour rappel, ces formations sont destinées aux éleveurs de porcs et de volailles. Plus de renseignements sur la nouvelle législation sur : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=1Acbcyj7-Ii_D2boWgiQWdrgSSkzK0Z83cTSOriqX4I= ou https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-25

BioBourgogne :

- Pour les deux filières : à partir de septembre 2022 : Distanciel (contenu en ligne sur un site spécifique).
- Volailles : au premier trimestre 2023 des demi journées réalisées dans les secteurs de : Beaune (21), Lons-le-Saunier (30), Clamecy (58), Nevers/Cercy-la-Tour (58), Cluny (71), Montbard (89), Joigny (89) et dans le secteur de Vesoul (70) en collaboration avec Interbio Franche-Comté (Chloé Salen, Conseillère Elevages Monogastriques). Responsable de stage : Lola Jeanningros au 06 40 43 01 44 ou lola.jeanningros@biobourgogne.org
- Porcs : au premier trimestre 2023 des demi journées réalisées dans les secteurs de : Beaune (21), Pontarlier (25), Luzy (58), Tournus (71), Avallon (89) et Vesoul (70) en collaboration avec Interbio Franche-Comté (Chloé Salen, Conseillère Elevages Monogastriques). Responsable de stage : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

Chambre d'agriculture de la Nièvre :

- Volailles ou porc au choix : le 20 septembre à Decize

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Les bases de la santé animale et utilisation des plantes

• Les 19 et 20 septembre

Dans un contexte de réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage, cette formation permet un élargissement de ses compétences pour se tourner vers de nouvelles pratiques. Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale, sera votre intervenant durant ces deux journées de formation à Decize.

Renseignement :
Centre de formation au 03 86 93 40 37

YONNE

/ Rédiger son DUER

• Mardi 18 octobre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre (salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans les locaux de Groupama, rue Guynemer à Auxerre). L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10. D'autres sessions sont également programmées les mercredi 23 novembre, vendredi 2 décembre, mercredi 7 décembre et mercredi 14 décembre.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Journées commerciales charolaises

• Jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 septembre

La Fédération Charolaise de Côte-d'Or organise comme chaque année ses journées commerciales d'automne. Le rendez-vous est donné les 22, 23 et 24 septembre. Un large choix de reproducteurs inscrits au HBC toutes garanties sera proposé à la vente. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr). Des vidéos de chaque élevage seront visibles prochainement sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/ et sur Facebook (Fédération Charolaise de Côte-d'Or)

NIÈVRE

// Concours de labour

• Samedi 17 septembre

Les JA de Corbigny vous convient à leur concours de labour, le 17 septembre à partir de 13 h 30 à Sardy-les-Epiry chez Romain Lorré. Une exposition de matériel et une buvette compléteront la rencontre. Une restauration est prévue pour le soir – sur réservation.

Renseignements : 06 84 02 11 88

// Lancement des réunions d'information : Prêt pour la pac 2023

• Lundi 20 et mardi 21 septembre

La Commission européenne a validé formellement le plan stratégique national pour la mise en œuvre de la PAC en France le 31 août 2022. Ce plan précise les choix retenus par la France pour la prochaine programmation PAC 2023 - 2027 (aides directes, politique de développement rural). Suite aux ultimes négociations avec la Commission européenne, les dernières évolutions du plan stratégique national ont concerné les règles de la conditionnalité.

La Direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT58) en partenariat avec la chambre d'Agriculture de la Nièvre proposent, à l'intention des exploitants agricoles, une série de réunions publiques d'information sur les dispositifs de la nouvelle PAC 2023-2027 .

Au programme : Présentations des évolutions et ajustements réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges :

- 19 septembre de 9h30 à 12h00 Salle des Fêtes de Donzy
- 19 septembre de 15h00 à 17 h30 Salle St-Seine, rue du Boulevard à Corbigny
- 20 septembre de 9h30 à 12h00 Salle de la MJC de Chatillon en Bazois
- 20 septembre de 15h00 à 17h30 Salle de fêtes de Luzy

Un webinaire PAC sera aussi proposé le 21 octobre 2022 le matin de 10h à 12h pour celles et ceux qui ne pourraient pas participer aux réunions d'informations.

Renseignements : 03 86 93 40 00

YONNE

// Les journées nationales du biogaz

• Samedi 17 et dimanche 18 septembre

L'association agriculteurs méthaniseurs de France organise les journées nationales du biogaz, dans le but de faire découvrir au grand public comment la méthanisation agricole participe à la transition énergétique. 22 unités de méthanisation ouvrent leurs portes en France, dont une dans l'Yonne : celle de Christophe Rousseau (Avallon Bio Énergie) à Vassy Étaules (29 route de Tonnerre – ZA Champ Ravier)

Contact : Christophe Rousseau au 06 31 85 96 41.

// Commande de fioul

• Jusqu'au 31 octobre

Chaque semaine jusqu'au 31 octobre, la FDSEA de l'Yonne organise des commandes de fioul. Celles-ci doivent parvenir au plus tard les lundis à midi, avant l'envoi des commandes groupées.

Contact : Véronique Léger au 03 86 49 48 20.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.

Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.

Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.

Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/09/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 300 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.36	3.46	3.42	
		300-350	3.44	3.65	3.56	0.10
		350-400	3.45	3.54	3.50	0.12
		400-450	3.41	3.50	3.43	-0.01
		450-500	3.38	3.41	3.39	
	R	300-350	3.33	3.52	3.52	0.14
		350-400	3.33	3.44	3.42	0.04
		400-450	3.28	3.31	3.29	-0.04
F	U	300-350	3.18	3.29	3.25	-0.09
		350-400	3.21	3.27	3.25	-0.05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 85 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	3.26	3.26	3.26	0.11
		400-450	2.98	3.04	3.01	0.06

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 394 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.60	2.72	2.67	0.14
F	U	24 à 36 mois	2.79	3.27	3.04	0.09
		- 5 ans	2.74	3.44	2.89	0.04
		5 à 10 ans	2.69	3.10	2.83	0.06
		+ 10 ans	2.55	2.82	2.68	0.08
	R	24 à 36 mois	2.50	2.74	2.67	0.09
		- 5 ans	2.32	2.74	2.63	0.05
		5 à 10 ans	2.30	2.71	2.60	0.08
		+ 10 ans	2.34	2.66	2.52	0.11

OBSERVATIONS

Effectif global : 779 - Taux de vente : 98 %
Broutards, laitonnes : L'offre est insuffisante pour couvrir les besoins. Vente rapide et totale à des tarifs fermes.
Vaches / génisses 30 mois : Présentation en quantité et en qualité. Davantage d'acheteurs sont au rendez-vous. Les cours sont fermes à haussiers ! Très peu de relève.
Taureaux : Cours soutenus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/09/2022

Effectif : 238

Broutards :	(280 - 415 kg)	990 - 1380	3,26 - 3,61
Laitonnes :	(285 - 360 kg)	880 - 1140	3,10 - 3,18
Génisses 24 - 36 mois :	(580 - 780 kg)	1650 - 2310	2,58 - 2,92
Vaches légères :		950 - 1420	
Vaches entre deux :		1440 - 1760	
Vaches lourdes :		1770 - 2400	

Bonne demande en broutards légers à des tarifs en progression. Cours inchangés en lourds.
Peu d'apports en femelles. Stabilité des tarifs.
Apports importants en vaches permettant de mobiliser plus d'acheteurs. Tarifs plus fermes dans l'ensemble des catégories. Vente globale.

Bovins gras : 17

Génisses de viande : 5,32 à 5,60 € kg de viande.
Vaches de viande : 5,28 à 5,42 € kg de viande.

Commerce actif en bons sujets gras à des tarifs plus soutenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/09/2022

Effectif : 325

Agneaux maigres :	91 - 116	(2,46 - 2,83)
Agneaux gras :	130 - 162	(2,90 - 3,56)
Brebis :	30 - 125	(0,45 - 1,45)

Sorties plus importantes en agneaux et de meilleure qualité permettant de reconduire les cours en agneaux triés.
Tarifs stables en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

31/08/2022

VACHES (€/kg vif) *Effectif : 21 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.25	5.42	5.36	

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/09/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 552 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.21	3.51	3.35	0.00
		de 38 à 44 kg	3.16	3.56	3.39	0.00
		de 44 à 50 kg	2.93	3.41	3.18	0.00
		+ de 50 kg	2.83	3.02	2.92	0.00
	R	de 32 à 38 kg	2.97	3.28	3.16	0.00
		de 38 à 44 kg	2.99	3.27	3.14	0.00
		de 44 à 50 kg	2.88	2.94	2.89	0.00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 132 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.10	2.00	1.44	
F	U	+ de 60 kg	1.22	1.43	1.36	0.00
	R	- de 60 kg	0.32	0.75	0.58	
		+ de 60 kg	0.88	1.22	1.07	0.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 33 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	37.00	90.00	64.00	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 718 - Taux de vente : 94 %
Agneaux de boucherie : L'offre est légèrement meilleure en qualité, mais il reste encore des efforts à faire pour trier les animaux et offrir des lots qui cibleront bien les besoins. Néanmoins les tarifs ont repris quelques centimes.
Brebis : Belle présentation dans l'ensemble. Vente rapide et totale à des cours en hausse.
Béliers, caprins : Demande suivie.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/08/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 543 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.17	3.43	3.36	-0.23
		de 38 à 44 kg	3.41	3.75	3.48	-0.10
		+ de 44 kg	3.11	3.20	3.13	-0.35

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 210 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.16	1.81	1.46	0.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) *Effectif : 134 Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	90	100	95	4
	R	25-35 kg	41	88	68	-5

AUCUNE COTATION

Effectif global : 915 - Taux de vente : 89 %
Agneaux : La chute des cours amorcée il y a 15 jours continue malheureusement, les volumes présentés sont importants pour la saison et la demande bien trop fébrile. À vérifier dans 15 jours, la semaine du 15 août étant une semaine de trêve estivale, le marché est fermé.
Brebis : Cours reconduits.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

12 Septembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : La demande est là, et la disponibilité reste malgré tout limitée ! A quand une dynamique des prix, visible déjà dans les pays voisins ?

Bovins maigres : la demande demeure très dynamique et les cours devraient s'orienter à la hausse au vu de la situation favorable dans le reste des pays européens!

POLITIQUES

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié une série d'avis sur l'amélioration du bien-être animal durant le transport, notamment sur l'augmentation d'espace, l'abaissement des températures maximales et la réduction des durées des trajets. En amont des propositions législatives de la Commission Européenne qui auront lieu fin 2023, l'EFSA propose des seuils pour les bovins : une température maximale de 25°C, 1,79 m² par animal adulte, limiter le transport à 9-12h et l'éviter pour les veaux de moins de 5 semaines.

ENVIRONNEMENT

Le ministre de l'économie a annoncé la prolongation de l'aide « gaz et électricité » du Plan de résilience économique et sociale jusqu'à fin décembre 2022. Cette aide reste réservée au entreprises qui sont fortement dépendantes du prix de l'énergie (coûts de gaz et d'électricité supérieurs à 3% du chiffre d'affaires en 2021) mais le dispositif a été légèrement simplifié dans sa nouvelle version, supprimant par exemple le critère « baisse de l'EBE d'au moins 30% » de l'aide plafonnée à 2 millions d'euros

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Lors d'une interview, la semaine passée, Michel Edouard Leclerc a fustigé la loi EGALIM2 en indiquant que «Nous entendons les agriculteurs dire qu'ils ne sont pas assez payés, mais nous achetons à Danone, à Nestlé, à Yoplait. Nous ne savons pas ce qu'ils reçoivent. Les fournisseurs ne sont pas transparents». Rappelons que cette loi permet justement cette transparence au niveau des Conditions Générales de Vente (GCV) aval! 3 modalités d'affichage des éléments non négociables dans les CGV sont possibles, dont une qui se fait par matière première agricole (% en volume dans la composition du produit et % du tarif du fournisseur). Charge au distributeur de l'imposer, s'il le souhaite!

FOCUS

Afin d'améliorer l'indépendance énergétique de l'UE aux énergies fossiles russes, mais aussi d'intensifier le développement des énergies renouvelables, la Commission lance le plan RePowerEU. Ce plan comprend une stratégie Solaire visant à favoriser l'Agrivoltaïsme, et un plan d'action biométhane visant à multiplier par 10 la production actuelle. Une opportunité pour l'élevage et notamment les producteurs de veaux de boucherie, car la Commission Européenne apportera des financements supplémentaires pour atteindre ces objectifs.

EN REGION

Le 33ème congrès d'ELVEA France a eu lieu le 8 septembre à Orléans ! Quatre intervenants se sont exprimés autour de la thématique: Loi Santé Animale. Après une présentation des conséquences de la loi sur le commerce extérieur, le Président d'Asprocarne Piemonte, coopérative italienne engraissant 120,000 broutards français/an, a témoigné pour faire réfléchir les participants sur l'importance de la préparation des broutards et de sa rémunération afin de construire une filière franco-italienne plus efficiente.

FAIT DE LA SEMAINE

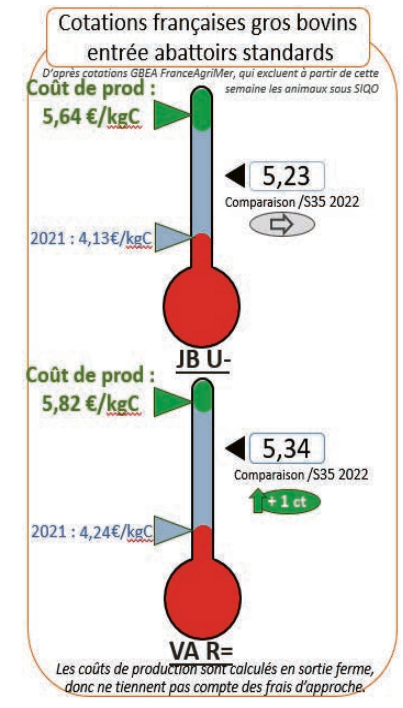
A l'occasion de sa visite à Terres de Jim, le Président Macron a annoncé qu'à partir de 2023, les assurances climatiques aux récoltes déclencheront à partir de 20% de pertes, et seront subventionnées à hauteur de 70%. Le fonds de solidarité national indemnisera les assurés, à hauteur de 90%, pour les pertes critiques. La FNB rappelle que ce niveau de pertes « critiques » doit être fixé à 30% pour les prairies, et que les non-assurés doivent aussi être indemnisés au maximum possible ! Sans ça, la réforme sera un échec !

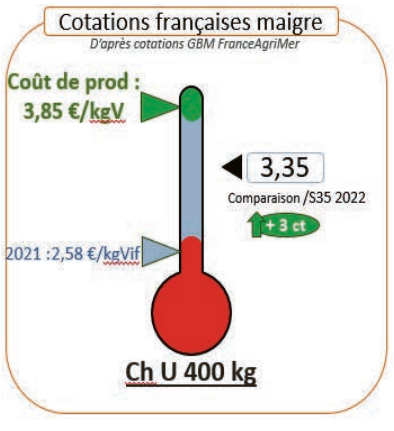
CHIFFRE DE LA SEMAINE

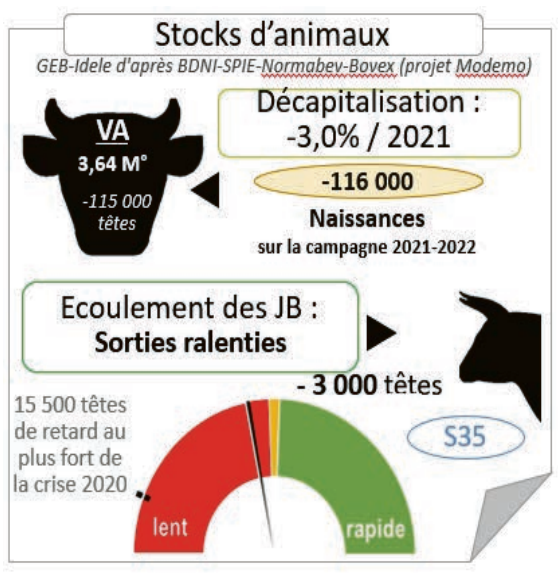
- 6,71%

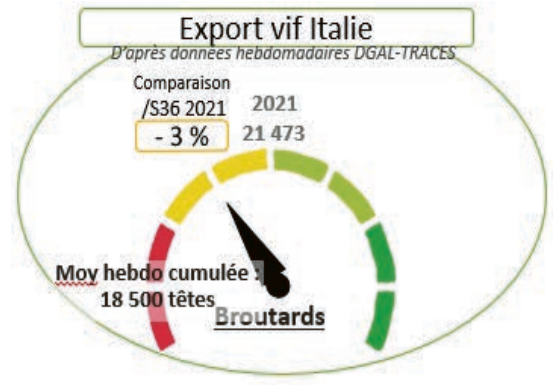
C'est la diminution en août, en cumul annuel entre 2022 et 2021, du nombre de veaux abattus en France. Une conséquence directe de la décapitalisation, mais aussi de l'explosion des coûts de production en veau de boucherie: D'un côté sur l'aliment lacté qui a poussé les intégrateurs à faire des mises en place prudentes et de l'autre sur l'énergie et les autres charges d'élevages, qui limitent l'installation et incitent les éleveurs à arrêter.

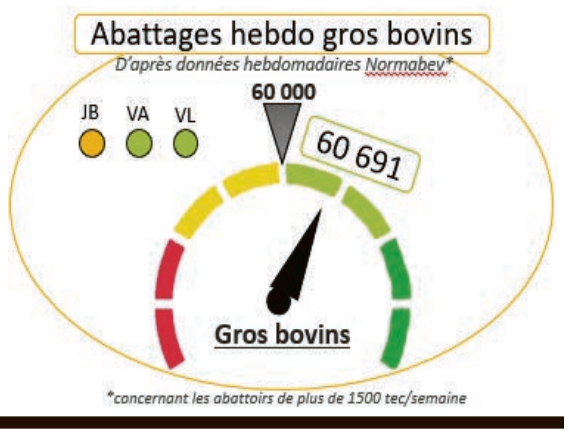
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

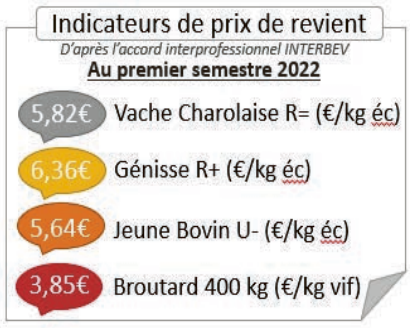














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 37
du 12 au 18 septembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : La demande est dynamique. Les acheteurs répondent présents et le commerce est fluide. La diversité des destinations permet de réhausser les prix car les volumes ne couvrent pas les besoins. Les pays du Maghreb contribuent de tirer les cours vers le haut. Les bons lots plutôt lourds et vaccinés sont recherchés ; on note également une meilleure demande en sujets légers pourvu qu'ils soient bien préparés. Inversement la marchandise moyenne ou inférieure reste difficile à placer. En femelles, le marché est soutenu et l'offre globalement insuffisante, les tarifs sont fermes.

Gros bovins maigres : L'ambiance commerciale se dynamise face à une demande régulière mais des volumes insuffisants. Les transactions sont fluides à des cours fermes voire haussiers dans les bonnes vaches préparées. La marchandise moyenne se place mais à des tarifs plus discutés.

Boucherie : Le commerce reste soutenu au profit des femelles allaitantes de bonne conformation et correctement finies, à la faveur d'une bonne demande et d'apports modérés. Les cours sont haussiers sur quasiment l'ensemble des places et en toutes races. En marchandise moyenne, les tarifs sont plus discutés mais restent globalement stables cette semaine.

Veaux : L'ambiance est morose et le commerce compliqué. Les volumes s'étoffent un peu dans un contexte déjà tendu. Les cours des veaux allaitants sont globalement maintenus. Le placement est très délicat en veaux croisés et laitiers : les achats sont prudents, le tri est important. Les cours sont très discutés et on enregistre un nouveau repli de 5€ à 20€ selon les places. Les sujets trop légers sont invendables. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce reste porteur, les cours progressent.

Ovins : Les apports sont corrects face à des besoins certes ciblés mais dans une ambiance commerciale plutôt bonne. La qualité des lots est déterminante, le tri doit être correctement effectué pour valoriser au mieux les animaux. Ainsi les bons lots trouvent facilement preneurs à des tarifs fermes à haussiers. En brebis, la demande est toujours soutenue, les transactions sont rapides à des tarifs fermes.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

63 - Recherche tracteur 4RM exo TVA 60 à 90 CH avec cabine BE préférence Case IH, petit budget.
✆ 06 88 71 17 45

Vente de matériels

TRACTEURS
- Massey Ferg. Dyna VT 3000 h - 2020 - MF 7726 S
- Massez Ferguson 8000 h - 1999 - MF 8220
- Massey Ferguson 8000 h - 2006 - MF 6480
- Massey Ferguson 8200 h - 1996 - MF 6160
- Massey Ferg. 3300 h - 2005 + chargeur - MF 5435
- Massey Ferguson 7800 h - 1997 - MF 6170
- Massey Ferg. téléscopique 4800 h - MF 9407 S

MOISSONNEUSE
- Moiss. batt. New Holland - TX 68 - Coupe 6,20 m

FENAISON
- Presse Vicon, très bon état - 2190
- Presse Lely-Welger, très bon état - RP 445

FANEUSE
- Faneuse Taarup mono rotor 9546 de présentation

DÉCHAUMEUR
- Déchaumeur Agram repliable - C430

SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY LE CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
lucas.fils@orange.fr

Travail du sol

18 - Vends brabant Kuhn sur chariot, 6 corps, NSH, équipé carbure, très bon état.
✆ 06 10 78 30 21

21 - Vends charrue simple Goizin 4 socs, bon état, versoirs et socs neufs (3704)
✆ 09 75 60 19 53 - 06 36 66 56 58

71 - Vends combiné de semis 3 m. ; herse Kuhn HR302 ; semoir Sulky GC Tramline ; charrue Huard TR65T.
✆ 06 47 27 76 72

Récolte

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 / 70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends ramasseuse à noix Cacquevel type 1550 moteur diesel Lombardini.
✆ 06 81 48 48 35

71 - Vends cause retraite, faucheuse Pottinger Novacat 262.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Elevage

42 - Vends bétaillère Maitre, très bon état, L 4m, l 2,30 m, 6 bêtes.
✆ 06 59 53 04 16

69 - vend pompe a vide westfalia (GEA fam RPS 800}
✆ +33 6 37 87 28 53

Divers

01 - Vends bétaillère Pose à Terre 4,50 2,30 ; pailleuse silo Famer 280 ; presse BC Supertino 712 ; pompe prairie ; râtelier ; cornadis ; silo toile 3T ; cornadis 5m 7pl. ; réduc. chaîne Miro ; épandeur 4T MS
✆ 07 88 45 32 66

01 - Vends Someca 30B bon état général année 1969 pneus usure 50% vidanges ok carte grise ; gyro broyeur Agram 120 ; char épandeur 3T sans hérisson.
✆ 06 70 89 57 21

bne bois negoce energie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

01 - Agriculteur recherche rouleaux cueilleurs occasion pour Bourgoin GR 10.
✆ 06 63 37 70 09

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3701)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Achète vibreur pour noyer ; Vends souffleur engrangeur.
✆ 06 71 68 91 94

38 - Vends épandeur Amazone 1200l semoir semi porté semoir maïs Nodet 4 rangs.
✆ 06 89 74 01 24

39 - Vends semi à bois long chargement 4m x 1,40 de haut. Essieu remorque voiture 500 kg, 4 roues roue Jockey, crochet attelage.
✆ 06 61 66 05 53

42 - Vends cse cess. fauch. cond. Kuhn portée 2,40 m + charrues Huard 5 et 4 corps + cult. 13 dents avec roul. + sem. Nodet 21 R. sabot + pulvé Berthoud 9m, 600 L + cornadis veaux av. porte sceau 17 p. + cornadis gén. 6m, 12p.
✆ 06 62 80 13 75

42 - Vends remorque frêne avec c. grise 2,60 L, 1,60 l, ridelle 1,20 m, tous usages.
✆ 06 07 96 23 40

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



88 - Vends compteur à cellules Alfa-laval dcc et testeur humidité céréales Vosges.
✆ 06 08 89 00 56

88 - Vends compteur à cellules Alfa-laval dcc et testeur humidité céréales Vosges.
✆ 06 08 89 00 56

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends Duster 4WD, année 2016, blanc, 2 places, 162.000 km, attelage remorque.
✆ 06 47 27 76 72

Achat-Vente

Récolte

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

69 - Vends foin 2021 HD 90x60x2 m. 20 euros la botte.
✆ 04 78 81 81 05

Fourrage

01 - Vends très bon foin 2021 et 2022 issu de prairies naturelles - 80 balles diamètre 120 soit 18 tonnes - prix à débattre - Marboz (Ain).
✆ 06 72 70 00 83

18 - Vends foin, récolte 2021 et 2022, très bonne qualité, cubiques et rondes ; paille, blé, récolte 2022, cubiques. Possibilité livraison.
✆ 06 10 78 30 21

39 - Vends luzerne enrubannée camion 44 bottes rondes, 90 euros/tonne départ.
✆ 06 15 26 60 79

71 - Vends cause retraite, 500 bottes de foin, bonne qualité, balles rondes, livraison possible.
✆ 06 80 34 74 12

Terrain

26 - 26 A vendre sur Chateauneuf S/ Isère 2 terrains agricoles de 2 ha 97 et de 2 ha 45. Ecrire au Journal Agriculture Dromoise 145 av Georges Brassens 26500 Bourg les Valence.
✆ 04 27 24 01 70

Rech. expl. culture ou élevage. Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Immobilier

18 - Recherche investisseur pour achat de terres, installation Jeunes.
✆ 06 71 16 28 51

Emploi

Offre

18 - Exploitation vaches laitières, cherche salarié agricole H/F, pour traite/soin des animaux, plein temps, CDI.
✆ 06 73 13 05 32

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC Latripande, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande, 530ha et 65mères. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après l'essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

PORTES OUVERTES élevage



3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C., IBRA et garanties sanitaires

Vendredi 23 et samedi 24 septembre 2022

75 veaux mâles de l'année, 17 taureaux de 18 mois aptes de suite à la saillie, 1 taureaux adulte

EARL ALEXANDRE	Les Communs - Paray-le-Frésil	06 10 44 20 67
GAEC BLANDIN-CURY	Vauve - Vaumas	06 30 20 98 12
GAEC CORNELOUP	Beaulon	06 77 68 78 58

>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon

VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ



Prix d'ensemble mâles National 2021

Élevage charolais inscrit IBR A-TGS

Gaec **CADOUX père & fils**

89420 St André en Terre Plaine

Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71

PORTES OUVERTES AU PRÉ

les 23, 24 et 25 septembre 2022

30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois- vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS

http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

EN SAÔNE-ET-LOIRE

VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022

Portes ouvertes

Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année
Taureaux 18 mois - Taureaux adultes

Élevage Gaudet Fabien

Charnay - 71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44

Élevage Guillaume Mateuil

Beaubernard - 71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

PORTES OUVERTES

VENDREDI 23 & SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022

AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS

Vente de reproducteurs charolais HBC mâles 1 et 2 ans et femelles

Garanties sanitaires - Livraison assurée

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	06 89 28 18 82
Earl COMMAILLE MD	15, chemin de la Source - 58300 Decize	06 24 32 77 08
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Saisy - 58300 Decize	06 19 82 08 94

Rusticité - Docilité - Performance
Génétique sans corne
La solution Limousine

JOURNÉES PORTES OUVERTES
les 24 & 25 septembre
Visite complète des troupeaux

BREUGNOT François - Rangleau
58120 Blismes **06 76 29 30 60**
THOULE David - Le Couault
58340 Diennes-Aubigny **06 10 09 65 69**

Fabienne et Jean-Michel
CHATILLON

Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70

PORTES OUVERTES

Vend. 16 et Sam. 17 septembre

Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables

Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

PORTES OUVERTES

VENDREDI 23 SEPTEMBRE
& SAMEDI 24 SEPTEMBRE

Veaux de l'année,
taureaux 18 mois et adultes
élevage HBC IBR A

Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

Invitation PORTES OUVERTES
Les 16, 17 et 18 septembre 2022

Reproducteurs Charolais,
Mâles de l'année, Taureaux de 18 mois

GAEC BAULOT Yannick et Xavier
4, chemin du bois de Champeau
21140 Villenotte - 06 70 12 20 09

Journées commerciales dans les élevages charolais
Les 22, 23 et 24 septembre 2022

La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise comme chaque année une vente dans les élevages Bovins Charolais de Côte d'Or.

Un large choix de reproducteurs mâles inscrits toutes garanties sélectionné pour vous !

			Veaux 1 an	Taureaux 18 mois
Earl Gabory Br. *Mixte et viande*	21460 Jeux-Les-Bard	**06 87 43 40 33**	**21**	
Earl Poillot Boyer *Vêlage facile et sans corne*	21320 Vandenesse-en-A.	**06 07 35 67 46**	**11**	
Gaec Choubley *Mixte, vêlage facile, mixte viande, viande, élevage et sans corne*	21210 La motte Ternant	**06 76 65 35 98**	**30**	
Gaec de Pergeot *Viande, sans corne, vêlage facile et génotypés*	21320 Chatellenot	**06 24 69 61 13**	**17**	**3**
Gaec Lechenault frères *Mixte, vêlage facile, viande, élevage et sans corne*	21350 St Thibault	**06 24 24 69 93**	**12**	**9**
Gaec Lechenault Y. & G. *Mixte, vêlage facile*	21230 Foissy	**06 68 67 74 41**	**5**	**3**
Gaec Menetrier Parizot *Vêlage facile*	21350 Avosnes	**06 88 00 66 35**	**8**	**3**
Gaec Noireaut *Vêlage facile, mixte, viande, génotypés et pas ataxie*	21320 Meilly-sur-R.	**06 14 13 59 11**	**18**	**1**
Manière J. & Fr. *Viande, vêlage facile et sans corne*	21140 Courcelles-lès-S.	**06 87 17 70 58**	**4**	
Scea Lucotte J.-M. *Mixte viande, mixte élevage, vêlage facile et élevage*	21320 Créancey	**06 80 98 96 57**	**9**	**1**
Scea Tursin S. *Viande, mixte viande et élevage*	21210 Villargoix	**06 85 51 56 86**	**5**	**5**

Renseignements, liste d'éleveurs participants
sur simple demande : **03.80.90.68.80** - lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr
Vidéo de chaque élevage sur le sites internet :
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/
Facebook : Fédération Charolaise de Côte d'Or et Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

Simon Genetic

Journées portes ouvertes

GAEC STAR 2000

23 & 24 SEPTEMBRE 2022

Buvette & restauration sur place

Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

Sélection d'animaux sur un cheptel souche de 400 vaches inscrites au HBC / Toutes garanties sanitaires, indemne IBR

GAEC STAR 2000 - Ferme du bourg - 71760 MARLY-SOUS-ISSY | Contacts : D. Perraudin : 06 14 24 87 52 N. Perraudin : 06 22 92 16 72

58 - Exploitation polyculture-élevage, région Lormes - Corbigny recherche salarié (e) autonome et motivé, CDI (3703)
✆ 06 87 31 57 31

58 - Exploitation bovins - ovins - céréales recherche salarié (e) agricole, CDI, temps plein. GAEC Nandrot (3702)
✆ 06 82 98 16 60

58 - Exploitation polyculture élevage allaitant recrute ouvrier agricole, qualifié ou expérimenté, secteur Corbigny (3702)
✆ 06 49 38 53 78

67 - Gérant d'une ferme biologique vente direct en Lorraine. Je recherche un associé.
✆ Contact : lafermedes3chenes@outlook.fr

Stage

38 - Cherche stagiaire en vue apprentissage bovin lait et noix.
✆ 06 73 98 72 73

Animaux

Bovin

18 - Vends 5 taureaux limousins, 10 mois, 2.000 euros.
✆ 06 14 40 22 10

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
✆ 06 67 58 18 03 Michel
✆ 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage Moreau Patrick HBC, vend 2 taureaux adultes, 19 génisses 18 mois, 14 vaches gestantes, TGS. Cessation d'activité retraite (3703)
✆ 06 81 80 68 23

42 - Vends taureaux Charolais 18 m - VF- HBC- GAEC Chargueraud- Mably.
✆ 06 98 74 20 72

71 - Vends 17 génisses charolaises, à terme décembre d'un taureau, vêlages faciles. Pallot, Oudry.
✆ 06 16 50 72 21

71 - Vends cause cessation, 2 génisses, 16 mois, tarine pure race, IBR, bonne origine.
✆ 03 85 82 80 83 HR

71 - Élevage HBL vend taureaux 18 mois et veaux 1 an. Gaec Mathieu-Chevalier, 71430 Saint-Vincent-Bragny.
✆ 06 65 40 07 84
ou 06 67 64 30 87

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC Cadoux

Ovin

21 - Elevage texel vend agnelles pour reproduction (3601)
✆ 06 48 54 62 33 - GAEC Lepee

58 - Vends antenaises Texel pour reproduction. Louvrier Daniel - St Franchy (3504)
✆ 03 86 58 36 05

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

01 - Vends 2 chiots Griffon Vendéen croisés Gascon 4 mois et demi, parents extra sanglier, identification mère 250 DGJ, non inscrits livre, n° SIREN 502 922 214 00015.
✆ 06 87 22 42 75

26 - Agriculteur vend chiots non LOF nés 17/07/22 - 1 femelle et 3 mâles - Identification mère: 250269610232531. Montagne des Pyrénées. Livraison possible Bollène et Albi.
✆ 06 77 49 74 13

38 - Vends chiots femelle Korthal Griffon pucé vacc née le 30/06 parents super chasse, N° Immat mère : 250268731530700.
✆ 06 10 74 62 25

39 - Vends chiot femelle berger allemand née le 26/06/22, non lof, portée 4 chiots, n°44791224700015
✆ 06 48 55 15 36

42 - Vends chiots Border Collie, Lof, 4 femelles, n° mère 250269812081081, nés le 18 07 2022. Parents travaillent sur bovins et ovins.
✆ 06 10 08 92 33

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

SCP PARRY-AVRIL et NEYRET
Notaires Associés
16 rue de Lorraine
21200 BEAUNE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE LA CERISAIE-LE FAYARD
Société Civile
Capital : 60.065,30 €
Siège social : VILLERS LA FAYE (Côte d'Or), La Cerisaie
RCS DIJON – SIREN 443 855 077

1) Suivant AGE du 17/12/2015, ont été nommés M. Claude JOUVEN, demeurant à PARIS (75015) 73 rue de l'Eglise et M. François JOUVEN, demeurant à PARIS (75014), 243 boulevard Raspail, en qualité de nouveaux co-gérants, à compter du 17/12/2015, pour une durée non limitée, en remplacement de Mme Marie-Thérèse JOUVEN née SOUPRE, gérante démissionnaire.
2) Suivant acte reçu par Me Anne-Gaël PARRY-AVRIL, notaire à BEAUNE, le 17/11/2017, enregistré à DIJON NORD le 29/11/2017, 2017 N 1356, il a été décidé de réduire le capital social de 914,70 € par attribution à l'ensemble des associés d'une parcelle de vigne sise sise à VILLERS LA FAYE (21700) appartenant à la société.
Nouveau montant du capital : 60.065,30 €
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,
Les gérants

AL22003978

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHATELET
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 rue Musette, 21000 DIJON
445 266 497 RCS DIJON

Par décision du 30 juin 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 18, rue Musette - 21000 DIJON au 3C, boulevard de Sévigné - 21000 Dijon à compter du 30 juin 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour Avis - La Gérante

AL22003984

AVIS DE PUBLICITÉ

ALIPIO
Ancienne forme :
Société à responsabilité limitée
Nouvelle forme :
Société par actions simplifiée
Au capital de 3.000 euros
Ancien Siège social :
6 Avenue Fernand Léger
21000 DIJON
Nouveau Siège social : 10 Place de l'Eglise
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
RCS DIJON 538 757 626

Le 01/08/2022, l'Associé Unique a décidé :
- de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau à compter de cette même date,
- de transférer le siège social à l'adresse : 10 Place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.
L'objet de la Société, sa dénomination, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Le capital social reste fixé à la somme de 3.000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement. Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Monsieur Jean-Marie ALIPIO, gérante a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Marie ALIPIO demeurant 10 Place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Modification sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL22003987

CO-GÉRANT

SARL « BERNARD ET CIE »
SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 32 rue du Seizième Chasseurs 21200 BEAUNE
380 628 867 RCS DIJON

Les fonctions de cogérant de Madame Josiane BERNARD ont pris fin le 30 juin 2022.

AL22003988

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE ROCHER CONSULTING
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 28 rue Paul Thénard
21000 DIJON
844 413 401 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 27 juin 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 28 rue Paul Thénard - 21000 DIJON au 5 rue du Transvaal - 21000 DIJON, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22003998

AVIS DE MODIFICATION

PROTEOR
société par actions simplifiée
au capital de1 523 250 euros
Siège social : SAINT APOLLINAIRE(21850), 6 rue de la Redoute
542 083 704 RCS DIJON

Suivant décisions de l'AGE en date du29/06/2022, il a été décidé de proroger la durée de la société de 99 années à compter du 2/12/2022 et d'étendre l'objet social à l'activité de développement, promotion et commercialisation de logiciels pour la pratique de l'orthopédie externe, et la conception sur-mesure de prothèses et corsets, et de modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts.
Dépôt légal au RCS de Dijon.

AL22004001

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SERVITI
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : Hameau de CONCOEUR - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
789 921 798 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 11 juillet 2022, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social afin d'y exclure toute activité de conseil en matière de produits phytosanitaires. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

AL22004036

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOBERFI
Société par actions simplifiée
au capital de 4 457 655,02 euros
Siège social : Zone Industrielle Dijon Nord, 21490 RUFFEY LES ECHIREY
420 414 997 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGOA en date du 16/05/2022 il résulte que la société MAZARS, domiciliée 2 avenue de la Découverte, 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société KPMG SA, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027 ; il n'y a pas lieu de remplacer la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux Comptes suppléant.
POUR AVIS
Le Président

AL22004044

MODIFICATION DU CAPITAL

MIL'BIERES. SAS au capital de 30 000 euros porté à 15 000,00 euros. Siège social : 10 bis rue Jean Moulin 21300 CHENOVE. 841 541 691 RCS DIJON L'AGE des associés du 24/06/2022 a décidé de réduire le capital social de 15 000,00 euros pour le ramener de 30 000 euros à 15 000,00 euros par voie de rachat et d'annulation de 500 actions. Le Président a constaté en date du 26/07/2022 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées dans ce sens : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000,00 euros). POUR AVIS. Le Président

AL22004075

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

WAKDEV. SASU au capital de 5 000 euros. Siège social : 7 rue Buffon, 21121 FONTAINE LES DIJON. 814 822 417 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 01/09/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 7 rue Buffon 21121 FONTAINE LES DIJON au 16 Rue des Violettes 21121 FONTAINE LES DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président

AL22004079

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

UBU
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 Avenue de Strasbourg, ZAC Parc des Collines II
68350 BRUNSTATT DIDENHEIM
RCS MULHOUSE 824 268 130

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1 Chemin des Vignes, 21360 ANTHEUIL au 17 Avenue de Strasbourg, ZAC Parc des Collines II à BRUNSTATT DIDENHEIM (68350) à compter du 01/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.
La Gérance

AL22004080

MODIFICATION DU CAPITAL

TDRD - SARL au capital de 40 000 euros - Siège social : 6 Bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY - 493 473 011 RCS DIJON : Aux termes verbal de l'AGE du 28.06.2021 et du procès verbal de la gérance du 31.08.2021, le capital social a été réduit de 10 000 euros, pour être ramené de 40 000 euros à 30 000 euros, par rachat et annulation de 1 000 parts sociales, a modifié l'article 7 - CAPITAL SOCIAL des statuts : AM : Le capital social est fixé à 40 000 euros - NM : Le capital social est fixé à 30 000 euros - dépôt légal RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL22004085

AVIS DE TRANSFORMATION

LPDM
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 12 540 euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21 390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 813 978 087

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er aout 2022, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 12 540 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris conjoints, ascendants et descendants, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Monsieur Denis REGNAULT et Madame Sandrine REGNAULT, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Présidente : sarl HOLDESAND, 8 rue du Morvan- 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY (RCS DIJON 504 624 784)
Directeurs généraux : Monsieur Denis REGNAULT & Madame Sandrine REGNAULT, demeurant ensemble 8 rue du Morvan- 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
Pour avis
La Présidente

AL22004086

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MPL 2013
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 rue Lamonnoye, 21000 DIJON
894 068 790 RCS DIJON

Aux termes de la décision de l'associée unique du 05/09/2022, le siège social a été transféré au 2 rue des Violettes, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 05/09/2022.
L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL22004087

B.P. 90281

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIRIUS 21 TRANSPORT ET LOGISTIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 25.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 6 Rue Romelet21600 LONGVIC
810 787 887 RCS DIJON
Par acte valant décision collective en date du 05/08/2022, les associés ont constaté la cessation des fonctions de Directeur Général de M. Yves BENKEMOUN et ce, à compter de ce jour.Pour Avis.

AL22004093

// GÉRANCE

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par la société DAME TARTINE, Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège est 3 Rue Nicolas Rollin - 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le nº 344 896 204 à la société ALL IN CG, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 10 Route de Savigny - 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le nº 822 961 496, suivant acte sous seing privé en date à BEAUNE du 1er juillet 2022, du fonds de commerce de restaurant - salon de thé, situé à BEAUNE (21200)- 3 Rue Nicolas Rollin, a pris fin le 31 août 2022 par l'expiration de sa durée.
Pour avis

AL22004065

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

L'AGE du 9/6/22 de la Sci Gilcor,RC Dijon 349795419, constate la démission du gérant Joseph Roger Bellaiche.

AL22003976

ADDITIF - AVIS DE CESSION D'AUTORISATION DE STATIONNER

Dans l'annonce TBO103492, N°AL22003288 parue le 22/07/2022, concernant M. Christian JULLIEN - nom commercial MONTBARD TAXI -, il y a lieu de lire que la cession à la société CREANCEY TAXI SERVICE de l'autorisation de stationner n°1 à MONTBARD (21506), a eu lieu pour un prix de 80 000 €. Pour insertion complémentaire.

AL22003975

ADDITIF - AVIS DE CESSION D'AUTORISATION DE STATIONNER

Dans l'annonce TBO103492, N°AL22003260 parue le 22/07/2022, concernant Mme Marylène JULLIEN née PETIOT - nom commercial TAXI ADELLA -, il y a lieu de lire qu'il s'agissait de la cession à la société AMBULANCE TAXI ROSE de l'autorisation de stationner n°2 (et non n°1) à NOGENT-LES-MONTBARD (21500), pour un prix de 80 500 €. Pour insertion complémentaire.

AL22003977

AVIS RECTIFICATIF CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Rectificatif à l'annonce CF112260 n°189957 parue dans le journal «Terres de Bourgogne 21» le 09/09/22, au lieu de lire «en cours d'enregistrement au SIE d'AUXERRE», il y a lieu de lire «enregistré au SIE d'AUXERRE 1 (89) le06/09/22, sous les références 8904P01 2022 N 00903»
Pour insertion - Me Marie GANDRÉ

AL22004058

// DIVERS

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon - 21000 DIJON

AVIS DE MODIFICATION DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Thomas ROQUEL**, Notaire associé de la SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 6 septembre 2022, M.Ghislain Lionel BONNEROT-FESTA, retraité, et Mme Ghislaine GUINOT, retraitée, demeurant à QUETIGNY (21800) 56 rue des Charrières, mariés sans contrat à la mairie de LE CREUSOT (71200) le 1eroctobre 1971 sous le régime légal de la communauté d'acquêts, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant en cas de décès
.Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Maître Thomas ROQUEL

AL22004020

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI ANTELIO
Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : COMBERTAULT (Côte d'Or)
344 821 491 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacques VUILLEMENOT demeurant 22 route de Sainte Marie la Blanche à COMBERTAULT (21200), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Son mandat de gérant prend fin du fait de sa nomination en tant que liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à COMBERTAULT (21200) C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

AL22003982

DISSOLUTION

HOLDING GC
SARL en liquidation
Au capital de 430 180 €
Siège social : 19, Route de Dijon
21500 MONTBARD
Siège de liquidation : Chez Mme GOULIER Elisabeth
Lieudit Tregandie
24620 LES EYZIES MANAURIE
RCS DIJON 532 444 312

Aux termes d'une décision en date du 29/08/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29/08/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Cyrille GOULIER, demeurant Chez Mme GOULIER Elisabeth – Lieudit Tregandie – 24620 LES EYZIES MANAURIE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Chez Mme GOULIER Elisabeth – Lieudit Tregandie – 24620 LES EYZIES MANAURIE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003990

DISSOLUTION

Par décision du 31/07/2022, l'associé unique de la société CABINET CONSEIL DU BATIMENT, par sigle C.C.B., EURL en liquidation au capital de 1 200 euros, Siège social : 841 Grande rue 21250 BROIN, RCS DIJON 894 851 302, a décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. L'associé unique Monsieur Laurent LAPIERRE demeurant 841 Grande Rue 21250 BROIN exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 841 Grande Rue 21250 BROIN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis- le Liquidateur

AL22004000

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 31/07/2022, l'associé unique de la Société CABINET CONSEIL DU BATIMENT, par sigle C.C.B, EURL en liquidation au capital de 1 200 euros, Siège social et siège de liquidation : 841 Grande Rue 21250 BROIN, RCS DIJON 894 851 302, en sa qualité de Liquidateur a établi les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON.
Pour avis- le Liquidateur

AL22003999

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

TROUBADOURS
Société civile en liquidation
Au capital de 144 000 euros
Siège social : 6 Allée Jules Renard
21240 TALANT
Siège de liquidation : 16 Place Bossuet
21000 DIJON
519 531 768 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 08/09/2022 au 16 Place Bossuet 21000 DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Sylvie JEANNIARD demeurant 16 Place Bossuet 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON

AL22004057

AVIS DE DISSOLUTION

Le 31/08/2022, l'associé unique de l'EURL MICHAEL GAUDILLAT, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 € dont le siège est à DIJON (21000), 34 rue Magenta, 852 247 196 RCS DIJON, a décidé la dissolution par anticipation à compter du même jour. M. MICHAEL GAUDILLAT, demeurant à DIJON (21000), 34 rue Magenta a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de liquidation est fixé au siège social. Les actes relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis,

AL22004063

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 02/09/2022, il a été constitué une **SCI**
Dénomination :
HYGGE
Siège Social : 19 Rue Lazare Carnot 21120 GEMEAUX
Capital : 5000 €
Activités principales : L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens mobiliers ou immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ainsi que la gestion, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par tout moyen des biens immeubles acquis ou édifiés.
Durée : 99 ans
Gérance : Mme CLAIR Elise 19 rue Lazare Carnot 21120 GEMEAUX
Cession de parts sociales : soumise à agrément
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22003979

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190), du 1er septembre 2022, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DOMAINE CYRILLE ROUX.
Siège : 3 rue Cour Basse - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET.
Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation - la réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
Capital : 7 500 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Cyrille ROUX demeurant 3 rue Cour Basse – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET pour une durée indéterminée.
Cession de parts : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés statuant dans les conditions d'une décision collective extraordinaire. Pour avis

AL22003981

AVIS DE CONSTITUTION

KF FOOD
SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 15 rue Haute - 21220 COLLONGES LES BEVY

Aux termes d'un ASSP en date à COLLONGES LES BEVY du 02/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL
Dénomination : KF FOOD
Siège social : 15 rue Haute, 21220 COLLONGES LES BEVY
Objet social principal : Tant pour son compte que pour le compte de tiers la restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, de boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur, salon de thé, bar et tout type d'événements tels que l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirée à thèmes ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 7 500 euros
Gérance : M. David BOXBERGER, demeurant à COLLONGES LES BEVY (21220), 8 Rue Haute
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22003985

AVIS DE CONSTITUTION

LIBERBOX
SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 15 rue Haute - 21220 COLLONGES LES BEVY

Aux termes d'un ASSP en date à COLLONGES LES BEVY du 02/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL
Dénomination : LIBERBOX
Siège social : 15 rue Haute, 21220 COLLONGES LES BEVY
Objet social principal : tant pour son compte que pour le compte de tiers la restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, de boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur, salon de thé, bar et tout type d'événements tels que l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirée à thèmes
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 7 500 euros
Gérance : M. David BOXBERGER, demeurant à COLLONGES LES BEVY (21220), 8 Rue Haute
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22003986

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 6 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LA CLE DES CHAMPS
Siège social : 13 Rue du Moulin des Etangs 21 600 FENAY
Objet social : acquisition d'immeubles, mise en valeur, exploitation par bail
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Cyril CASANOVA demeurant au 42 avenue du Drapeau 21 000 DIJON
Et Madame Alice CASANOVA demeurant au 42 avenue du Drapeau 21 000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts :
Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis la gérance

AL22004026

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TAILLY (21190) du 22/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : TRANSPORTS CDVF
Siège : 1 rue de Corcelles-les-Arts – 21190 TAILLY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 14 000 euros
Objet : le transport routier (+3,5 tonnes) de toutes marchandises pour le compte de tiers et plus généralement toutes opérations de transport terrestre et activités annexes s'y rattachant directement ou indirectement, la location de véhicules pour le transport routier (+3,5 tonnes) de marchandises avec ou sans chauffeur, la location (tant en qualité de bailleur qu'en qualité de preneur) de tout matériel, équipement, entrepôt, installation et agencement, toutes opérations de manutention, levage, emballage, entreposage, déménagement et gestion de stocks
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Camille DUBREUIL, demeurant 15 Grande rue – 21630 POMMARD.
Directeur Général : Monsieur Vincent FOURNIER, demeurant 1 ter Chemin des Champs Lins – 21190 MEURSAULT.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL22004045

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

VIMI
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 4, rue de la Vigne au Loup21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HAUTEVILLE du 08.09.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : VIMI
Siège social : 4, rue de la Vigne au Loup, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Objet social : Restaurant sur place ou à emporter, avec licence IV.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 4 000 euros
Gérance : Monsieur Rémi BONNOTTE 4 rue de la Vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22004061

Exco Socodec

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GENLIS du 01/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : ENTREPRISE MORISOT CARRELAGE ; Siège social : 10, rue du Zéphir - 21110. GENLIS ; Objet social : La pose, l'achat et la vente de carrelages et revêtements de sols et murs, Les travaux de pose de carrelages, de faïences, de marbres, de mosaïques, de pierres et le revêtement des murs et des façades; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social 2.000 euros ; Gérance : Matthieu MORISOT demeurant 10, rue du Zéphir - 21110 GENLIS ; Immatriculation de la Société au RCS de DIJON ; Pour avis, la Gérance.

AL22004084

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS TAXI CERCYCOIS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 IMPHY
Nouveau siège social : 9, rue des Quatre Vents – 58300 DECIZE
805 334 141 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 29/08/2022, la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/09/2022 :
Siège social :
- Ancienne mention : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 IMPHY
- Nouvelle mention : 9, rue des Quatre Vents – 58300 DECIZE

AL22003973

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL GARAGE G-DOULET
Société à Responsabilité Limitée au capital de 764 077,68 €
Siège social : 203, Route de Lyon - 58000 CHALLUY
453 731 697 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 30/06/2022 le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société COGEP AUDIT SAS et celui de Commissaire aux Comptes Suppléant de la société COGEP n'ont pas été renouvelés.

AL22003974

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHARPO
Société civile immobilière
au capital de 22 867,35 euros
20 Boulevard Pierre de Coubertin
58000 NEVERS
RCS NEVERS 392 930 160

Par AGE du 02.09.2022, le siège social a été transféré du 20 boulevard Pierre de Coubertin 58000 NEVERS au 15 rue du Général Auger 58000 NEVERS, à compter de cette même date et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis.

AL22003983

NON DISSOLUTION

BTC COUVERTURE ZINGUERIE
SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 252 rue des Grands Genêts
58130 URZY
809 765 928 RCS Nevers

Par AGE du 05 septembre 2021, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au RCS de Nevers
Pour avis

AL22003992

acd AVOCATS www.acd.fr

MODIFICATION DU CAPITAL

COMPTOIR DE DISTRIBUTION ET D'EXPORTATION (C.D.E.)
SARL au capital de 41 000 euros -
Siège social : 43 rue Saint Jacques
58200 COSNE COURS S/LOIRE -
390.582.757 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 13/07/2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 28/01/2022, le capital social a été réduit d'une somme de 6 970 euros, pour être ramené de 41 000 euros à 34 030 euros par rachat et annulation de 85 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL. Ancienne mention : «Le capital social est fixé à quarante et un mille euros (41 000 euros).» Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à trente-quatre mille trente euros (34 030 euros).»

AL22004003

AVIS DE NON DISSOLUTION

CRIS TAXI
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 123 rue du 4 Septembre,
58600 FOURCHAMBAULT
830 533 410 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu dissolution de la Société. Le Président

AL22004031

Etude de Maîtres Dominique MARTIN
et Thibaut MARIE,
Notaires associés à NEVERS (58000),
1 Rue Saint Martin.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2022, prise par les associés de la SARL FERNANDES ET FILS, ayant son siège social à MARZY (58180), 7 Impasse des Pâquerettes, RCS de NEVERS n° 490192754, et par suite de l'acte de donation de parts reçu par Maître MARTIN, notaire à NEVERS, le 4 février 2022, il a notamment été décidé :
- de modifier les statuts de la SARL en EURL « FERNANDES ET FILS »
- de constater que M Miguel FERNANDES est désormais seul gérant suite à la démission de M José DE ALMEIDA FERNANDES PORTELA
- de changer le siège social au : 39 route de Busseroles, 58180 MARZY.
Les statuts seront modifiés en conséquence.
POUR INSERTION UNIQUE
Me Dominique MARTIN, notaire.

AL22004039

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

CIR SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 24 Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 819 308 248

Lors de l'AGO annuelle du 30.06.2022, la collectivité des associés a constaté que les mandats de M. Paul REYNE, sis 13 Rue Henri Choquet, 58640 VARENNES VAUZELLES, Commissaire aux comptes titulaire, et de la Société HD AUDIT sise 18 Rue Porte Noël, 89800 CHABLIS, Commissaire aux comptes suppléant, étaient arrivés à expiration, et a décidé de ne pas renouveler ces mandats.
Pour avis

AL22004040

MODIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENTREPRISE MANGEON ANCIENNE MAISON CASSARD & MANGEON
Société par actions simplifiée au capital de 40 001 euros
Siège social : 24 Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
541 880 043 RCS NEVERS

Par décision du 30.06.2022, l'associé unique a constaté que les mandats de M. Paul REYNE, sis 13 Rue Henri Choquet, 58640 VARENNES VAUZELLES, Commissaire aux comptes titulaire, et de la Société HD AUDIT sise 18 Rue Porte Noël, 89800 CHABLIS, Commissaire aux comptes suppléant, étaient arrivés à expiration, et a décidé de ne pas renouveler ces mandats.
Pour avis

AL22004041

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SAS NOHAIN DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 € porté à 96 090 €
Siège social : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 IMPHY
818 617 045 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 01/07/2022 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Capital social :
- Ancienne mention : 1 000 €
- Nouvelle mention : 96 090 €
Dénomination :
- Ancienne mention : AMBULANCES DU VAL DE LOIRE – A.D.V.L.
- Nouvelle mention : SAS NOHAIN DEVELOPPEMENT
Objet social :
- Activités adjointes : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale

AL22004050

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AUGMENTATION DE CAPITAL

JABA PRODUCTION
SARL au capital de 31.900 €
Siège social : 12 avenue Marceau
58000 NEVERS
412 611 550 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022 a décidé de porter le capital de 4.863,12 € à 31.900 €.
Pour avis, la gérance

AL22004054

COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.E.D.N.A NEVERS
Société par actions simplifiée
au capital de 60.800 €
Siège social : 7/9 rue des Francs Bourgeois
58000 NEVERS
379 574 767 R.C.S. NEVERS

Aux termes du PV du 29/06/22, l'associée unique a pris acte que suite à l'Article L 823-1 du Code du Commerce, il n'était plus nécessaire de nommer un CAC suppléant. De ce fait, il a décidé de ne pas renouveler le mandat du Cabinet SALUSTRO REYDEL, CAC suppléant et de ne pas pouvoir à son remplacement.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis

AL22004062

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

ENKI VILLAGE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Ayant son siège à DORNES (58390),
La Métairie
Immatriculée au RCS de NEVERS
sous le numéro SIREN : 805.371.093

Suivant décision collective des associés en date du 21juillet 2022, il résulte que :
- Madame Maude ZAGHET née AUGENDRE demeurant à DORNES(58390) La Métairie, a été nommée gérante pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Thierry ZAGHET décédé.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL22004088

// GÉRANCE

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD en date du 17 août 2022, enregistré le 5septembre 2022 au service des impôts de NEVERS Bord 2022 N Case n°472
CEDANT : Mademoiselle Laureline ROBIN, gérante, demeurant à FLEZ CUZY (Nièvre)8 Route de Clamecy, célibataire. Née à AUXERRE (Yonne)le 16 avril 1983. De nationalité française. 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.Partenaire de Charles Gérard Daniel GRAS PERRY, aux termes d'un pacte civil de solidarité enregistré, le 15 septembre2017 au tribunal d'instance de CLAMECY sous le régime de la séparation de biens, immatriculée pour l'exploitation de ce fonds au RCS de NEVERS sous le numéro SIREN 849280565.
CESSIONNAIRE : La Société dénommée LE COMPTOIR BUISSONNIER,Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00euros ayant son siège social à SAIZY (Nièvre) 2 Poisson identifiée sous le numéro SIREN 914248984 RCS NEVERS.
OBJET DE LA CESSION : fonds de commerce de café-restaurant connu sous le nom de «Le comptoir Buissonnier» situé et exploité à DORNECY (58530) 2 avenue du Général Leclerc
PRIX : QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000,00 euros)s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (9.550,00 euros)
- aux éléments corporels pour TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS
ENTREE EN JOUISSANCE : 17 août 2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par la SCP DINET & ASSOCIES, notaire à CLAMECY(58500), 24 rue Marié Davy.
Pour avis.

AL22004042

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Julie MICHELOT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher)**, le 9 août 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 16 août 2022, dossier 2022 00021025 référence 5804P01 2002 N 00439, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **AU BON ENDROIT**, dont le siège est à SAINT-MARTIN-DU-PUY (58140) 2 rue du Bougnon, identifiée au SIREN sous le numéro 898543616 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de NEVERS le 28 février 2022.
A :
Monsieur Laurent Christophe MENARD, demeurant à BAZOCHES (58190) 10 rue de l'Abbé Goulot, Célibataire.
Désignation du fonds : fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, restauration rapide, sandwicherie, traiteur, salon de thé, confiserie, glaces, boissons, vente à emporter, vente à consommer sur place, sans vente d'alcool, sis à SAINT-MARTIN-DU-PUY (58140), 2 rue du Bougnon.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (3 400,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR),
- au matériel pour DEUX MILLE NEUF CENTS EUROS (2 900,00 EUR).
Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective dès le prononcé de l'ordonnance.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004090

// DIVERS

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, le 31 août 2022, il a été procédé à un :
AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
à la requête de : Monsieur Emmanuel Jean Antoine **LE CLAIRE**, Né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 23 mai 1950, et Madame Nicole Christiane **CORCODEL**, son épouse, Née à NEVERS (58000) le 25 juin 1948, demeurant ensemble à URZY (58130), CONTRE, Mariés à NEVERS (58000) le 19 juillet 1975.
Lesquels ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial de la séparation de biens en lui adjoignant une société d'acquêts.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL22004032

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 05/09/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
EPIC IMAGE (SAS)
76, Rue Jean Gautherin - 58000 Nevers
RCS/RM 58 : 850 373 374
Le Greffier,

AL22004068

Par jugement en date du 05/09/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
VOISIN CHARPENTE (SARL)
64, R VOLTAIRE PARC D'ACTIVITES DE VARENNES-VAUZELLES/GA - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS/RM 58 : 415 010 925
Le Greffier,

AL22004069

Par jugement en date du 05/09/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
EVA SERVICES (SARL)
15, R DES MORINS - 58320 POUGUES-LES-EAUX
RCS/RM 58 : 522 567 791
Le Greffier,

AL22004070

Par jugement en date du 05/09/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
EVA ESPACES VERTS (SARL)
15, R DES MORINS - 58320 POUGUES-LES-EAUX
RCS/RM 58 : 521 321 257
Le Greffier,

AL22004071

Par jugement en date du 05/09/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
AFFINAGE D'ALUMINIUM PREMERY (SAS)
7, Rue Auguste Lambiotte - 58700 Prémery
RCS/RM 58 : 809 693 658
Le Greffier,

AL22004072

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

GAEC DES CIEUX
GAEC au capital de 48 990 €
Siège social : «LES CIEUX»
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN

Par décision de l'Assemblée Générale du 30-08-2022, il a été décidé la dissolution de la société à compter du 01-10-2022. Il a été nommé liquidateur M. Michel MACHADO demeurant à LES CIEUX 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés, au siège social du GAEC. Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL22003980

DISSOLUTION

SCI MAULAIX SCI au capital de 100€ Siège social : 14 rue Molière 58000 Nevers 490 606 076 RCS Nevers L'AGE du 03/09/2022, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 03/09/2022, nommé en qualité de liquidateur Mme Henry Josette, demeurant 2 route de l'Obizat 58250 La Nocle-Maulaix et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS de Nevers

AL22003961

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI JOBY
Société Civile en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège de liquidation : 63 route de Corcelles
58180 MARZY
381 419 217 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. M. Gérard JOBY dt 12 Chemin du Monceau – 58180 MARZY, a été désigné liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. La correspondance et les actes relatifs à la liquidation devront être adressés au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, G. JOBY

AL22004047

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETABLISSEMENTS ROSIER
Société A Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 83.846,96 euros
Siège de liquidation :
24 avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
334 688 561 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire réunie au siège de liquidation le 29 août 2022, a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à Mme Catherine ROSIER, dt 24 avenue du Général de Gaulle - 58000 NEVERS, de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, C. ROSIER

AL22004053

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à GUERIGNY (Nièvre) en date du 18 août 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BOUCHERIE FAVRE,
SIEGE SOCIAL : 26 Grande Rue, 58130 GUERIGNY (Nièvre)
OBJET : boucherie, charcuterie, traiteur sur place ou en ambulant, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter, rôtisserie, volaille, alimentation générale, négoce de tout produit alimentaire, épicerie.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 2 000 euros
PRESIDENT : Yohann FAVRE, demeurant 7 place Jean Zay 58130 GUERIGNY (Nièvre),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président

AL22003964

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un A.S.S.P. en date du 06/09/2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociales : PRIMO CONCIERGERIE 58
Siège social : 34 Côte de Conflans - 58180 MARZY
Objet social : Toutes prestations de services de conciergerie privée et intendance de propriétés immobilières pour locations courts séjours auprès des particuliers et des professionnels et notamment toutes prestations de ménage, d'accueil client, de réservation, de sous-traitance de petits travaux, ainsi que toutes prestations de services en lien avec la mise en valeur des biens immobiliers des clients et également, toutes prestations d'assistance personnelle ; l'exploitation par location, bail ou autrement, de tous bien bâtis, ainsi que de tous les biens et droits pouvant constituer leur accessoire, leur annexe ou leur complément.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Jimmy GARCIA, demeurant au 15 rue des Chailloux - 58000 NEVERS et Mathieu MOREL, demeurant au 34 Côte de Conflans - 58180 MARZY
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS
Pour avis, La gérance

AL22003965

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 05/09/2022
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : MAISON DANTAS - BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR
Siège social : NEVERS (Nièvre) - 25 rue Saint Etienne
Objet : charcuterie, boucherie, traiteur, rôtisserie,préparation et vente de plats cuisinés ; alimentation générale, vente de tout produit alimentaire, et de boissons alcoolisées et non alcoolisées
Durée : 99 ans
Capital : 8.000 euros
Gérance : Monsieur Damien DANTAS demeurant à GARCHIZY(Nièvre) - 120 rue Maurice Genevoix,
Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis : le gérant.

AL22004018

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître REROLLE le 02/08/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :Raison sociale : L'HAPPYZZ
Capital social : 1.500 euros.
Siège social : 3 rue Jean Sounié à IMPHY (58160)
Objet : La fabrication et la vente de pizzas, de boissons non alcoolisées et alcoolisées. L'achat, la vente de matières premières, équipements et d'une manière générale de tous les biens meubles.
Président : Mme Cindy DUVAL demeurant à IMPHY, 3 rue Jean Sounié
Clause d' Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles uniquement entre actionnaires.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL22004033

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 06/09/2022, il a été constitué un GFA, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GFA D'ARON
- Siège : Le Bourg 58330 SAINT MAURICE
- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de NEVERS,
- Objet : - la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur, exclusivement par la conclusion de baux ruraux conformes au Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ;- et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.
- Capital : 3 000 euros
- Gérance : M Benoît GUERIN demeurant Le Jonceau 58330 SAINT MAURICE et M Vincent GUERIN demeurant Le Bourg 58330 SAINT MAURICE
Clauses relatives aux cessions de parts : Toute cession de part sociale ne peut intervenir qu'avec un agrément des associés donné par une décision collective extraordinaire (majorité : un ou des associés représentant plus des deux tiers du capital social). Pour avis. La Gérance.

AL22004046

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHATEAU CHINON VILLE en date du 5/09/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EURL O.KUKUK BOIS DE CHAUFFAGE,
Siège social : 26 rue Jean Jaurès, CHATEAU CHINON VILLE (Nièvre)
Objet : Les travaux d'élagage, débroussaillage, d'abattage, de dessouchage, toutes prestations de travaux forestiers ; L'achat, la coupe et la vente de bois de chauffage.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 1 000 euros
Gérance : Ozkan KUKUK, demeurant au 26 rue Jean Jaurès, CHATEAU CHINON VILLE (Nièvre),
Immatriculation : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, le gérant

AL22004056

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/09/2022, il a été constitué une
SARL dénommée:
MARTIMBRU
Objet social : l'exploitation de toute activité de restauration, brasserie, bar, préparation et ventes de plats à consommer sur place et à emporter, traiteur ; la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature...), y compris la location de salle ou autre lieu réceptif ; l'exploitation de tout fonds d'hôtel, auberge, hébergement de toute nature, la vente de tous produits et/ou la réalisation de toutes prestations relatifs aux activités spécifiées ci-dessus
Siège social : 21 rue Mirangron 58000 NEVERS
Capital : 10 000 euros
Gérance : M Bruno MULLER, 131 route de la Coquillerie, Chantemerle, 58130 URZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22004092

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

ETC MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 51 840 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
794 650 960 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 juillet 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 31 août 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 2 880 euros, pour être ramené de 51 840 euros à 48 960 euros par rachat et annulation de 288 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (51 840 €) divisé en 5 184 parts sociales de 10 euros chacune.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à QUARANTE HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE euros (48 960 €) divisé en 4 896 parts sociales de 10 euros chacune.
Pour avis
La Gérance

AL22003989

MODIFICATION DE DIRIGEANT

INFODEV

SASU au capital de 7 622,45euros,
Siège social : ECO-PARC,
41 rue du 19 mars 1962
89100 SENS,
334171642 RCS SENS.

Par décision du 10/12/21 l'AGOA a confirmer la fin des mandats des Commissaires aux Comptes désignés sans les renouveler.

AL22003996

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

HOLDING ETC

Société à responsabilité limitée
au capital de 52 000 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
799 255 351 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juillet 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 31 août 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 4 000 euros, pour être ramené de 52 000 euros à 48 000 euros par rachat et annulation de 200 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinquante-deux mille euros (52 000 euros) divisé en 2 600 parts de 20 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante-huit mille euros (48 000 euros) divisé en 2 400 parts de 20 euros.
Pour avis
La Gérance

AL22004017

MODIFICATION DES STATUTS

St pv age du 04/07/22 la sas magic coiffure durée 99ans rcs 848054193 siège social 1rue du général de gaulle 89100 sens devient la magie coiffure porte le capital de 200 à 5.000e par incorporation des cca à hauteur de 4.800e accepte la démission du président badreddine yahmed remplacé par pusparasa harishgoby 13avenue de la marne 89100 sens ajoute à l'objet social vente de crèmes produits et traitements de soins produits de couleur des cheveux de café boissons non alcoolisées et accessoires de téléphone modification rcs sens

AL22004024

NON DISSOLUTION

L'INSTANT PRESENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 GRANDE RUE
89160 PACY SUR ARMANCON
888 898 839 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 Août 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL22004025

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DU MANEGE ENCHANTE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 8 537,14 €
Siège social : LES LOGES – 89220 SAINT PRIVE
RCS AUXERRE N° 389 252 511

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2022, il a été:
- décidé l'augmentation du capital de la société :
Ancienne mention : 8 537,14 €
Nouvelle mention : 9 345,00 €
et de modifier en conséquence les articles 7 et 8a) des statuts.
- constaté la démission de ses fonctions de gérante par Mme Véronique LOISEAU avec effet immédiat
Pour avis
Le Gérant

AL22004028

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

Aux termes de l'Assemblée Générale du 31/01/2022,
de la société SARL LEAL DOMINIQUE,
Siège social : Les Bauquins, 23 Route de Plateau, 89500 DIXMONT
au capital de 7 500 Euros,
RCS SENS 489 796 540.
Conformément à l'article L223-42 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.
Mention en sera faite au RCS de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22004030

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI P.R.O.

SCI au capital de 225.014,75 euros
9 boulevard Maupéou - 89100 SENS
398 717 371 RCS SENS

L'AGE du 22 juin 2022, a acté que consécutivement à la cession de parts intervenue le 19 mai 2022, M. Karym FELLAH, 16 rue de la Croix Jacqueline, 89100 GRON est devenu Cogérant en remplacement de Mme Espanita ORTEGA.
Modification au RCS de SENS.

AL22004034

AVIS DE NON DISSOLUTION

IZICOOK

SAS au capital de 40 000 euros
Siège social : rue Jean Mermoz - Lot. 43
Les Noues Bouchard
Zone Commerciale Sens-Nord,
89100 ST CLEMENT
442138509 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/08/2022,l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS -Le Président

AL22004035

DÉMISSION DE GÉRANT

GAEC DU NOYER VERT

GAEC agréé au capital de 302 600 €.
Siège social : le Noyer Vert –
89520 SAINPUITS.
452 296 460 RCS AUXERRE.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2022 a pris acte de la démission de Mme Myriam TOUZARD épouse GUILLAUMAT de ses fonctions de gérant.
Le capital social a été réduit de 95 500 €, ce qui le ramène à 207 100 €, et la durée du groupement a été prorogée de 50 ans jusqu'au 11 mars 2084.
Pour avis, la gérance.

AL22004037

EUROPE TECHNOLOGIE - SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

SAS au capital de 1000€
2 Rue des Champs d'Aloup, 89100 Sens
892 050 386 RCS Sens
L'AGE a décidé, le 1/9/2022, de la démission du Directeur Général, Mr BOULECHFAR Adel.
Il n'est pas remplacé
Mention au RCS de Sens

AL22004052

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : IAM IMMOV.
Forme : SAS.
Siège social : 31 Quai DE LA REPUBLIQUE, 89000 AUXERRE.
842578759 RCS d'Auxerre
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 septembre 2022, les actionnaires ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1000 euros à 101000 euros.
Les statuts sont modifiés comme suit:
Article 6 – Apports . Il est ajouté le paragraphe supplémentaire suivant :
Il a été apporté le 1er septembre 2022 une somme totale en numéraire de 100 000€.
Article 7 – Capital, Cet article est remplacé par le suivant :
Le capital social est fixé à la somme de CENT UN MILLE Euros (101 000€), divisé en 101 000 actions de 1 euro chacune entièrement libérées.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL22004067

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

AIR DBC CONTROLES

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège Social : 7 Places de L'Arquebuse
89000 AUXERRE
817 928 476 RCS AUXERRE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2022, il a été décidé:
- d'étendre l'objet social à l'activité suivante :
« L'achat et la revente de biens mobiliers à destination des particuliers et des professionnels et notamment de véhicules neufs et d'occasions »
- de supprimer l'activité suivante du premier paragraphe de l'article 2, à savoir « L'exercice de l'activité de laboratoire accrédité et de toutes activités liées directement ou indirectement, à une activité de laboratoire ou de prélèvement et analyse de l'air »
- de transférer le siège social de : 7 Place de l'Arquebuse - 89000 AUXERRE au 12 Rue Roger Bellair – 89250 CHEMILLY SUR YONNE à compter du 05/07/2022
En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit:
Article 2 – Objet
La société a pour objet:
- Analyses, essais, diagnostics, mesures et inspections techniques
- L'achat et la revente de biens mobiliers à destination des particuliers et des professionnels et notamment de véhicules neufs et d'occasions
Le reste de l'article demeure inchangé.
Article 4 – Siège social
Le siège social est fixé à : 12 Rue Roger Bellair – 89250 CHEMILLY SUR YONNE
Le reste de l'article demeure inchangé.
Pour avis,

AL22004074

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : BENCAROMA.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 7 Place DE L ARQUEBUSE, 89000 AUXERRE.
843762766 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 juillet 2022, les associés ont décidé, à compter du 5 juillet 2022, de transférer le siège social à 12 rue roger Bellair, 89250 Chemilly sur Yonne.L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22004076

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI LES TERRASSES.
Forme : SCI.
Capital social : 53000 euros.
Siège social : 7 Place DE L ARQUEBUSE, 89000 AUXERRE.
440024685 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 juillet 2022, les associés ont décidé, à compter du 5 juillet 2022, de transférer le siège social à 12 rue Roger Bellair, 89250 Chemilly sur Yonne.L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22004078

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du chateau

MODIFICATION DU CAPITAL

C-BIKES CYCLES COTTIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social : Parc d'Activités Sud Avallon
Lieudit Sur les Près au Blanc ,
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 791 203 649

Par décision du 30 juin 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 95 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 5 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 100 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL22004083

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

INFODEV, SASU au capital de 7 622,45euros, Siège social : ECO-PARC, 41 rue du 19 mars 1962 89100 SENS, 334171642 RCS SENS. Par décisions du 15/7/22, l'associée unique a remplacé à compter du 1/2/22 la dénomination sociale INFODEV par ACTIV-PLUS JFAR et modifié l'article 3 des statuts.

AL22004089

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 31 AOUT 2022, enregistré au S.P.F.E. AUXERRE 1 (Yonne) le 31 AOUT 2022 , Dossier 2022 00059040, référence 8904P01 2022 A 01861 ,
- La Société LABORATOIRE CHRISTOPHE LEGRAND Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Dont le siège social est 1 Ter Allée de Provence -89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 821 445 384 RCS AUXERRE,
a vendu à
- Monsieur Hugues MAILLET, domicilié 1, allée de Sevry 89290 VENOY, Les éléments incorporels attachés au fonds de commerce de laboratoire de prothèses dentaires exploité actuellement à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Yonne), 1 Ter, allée de Provence et pour lesquels la société LABORATOIRE CHRISTOPHE LEGRAND est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 821 445 384 RCS AUXERRE.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er SEPTEMBRE 2022.
La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix total de 7 000 €.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social de la Société LABORATOIRE CHRISTOPHE LEGRAND, 1 Ter Allée de Provence – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.

AL22003942

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans terres de bourgogne du 29/07/2022, concernant la société DIAS, il convient de lire : et tous travaux de bâtiments divers : fourniture et pose de menuiserie au lieu de et tous travaux de bâtiments divers

AL22004027

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de FONTENAY-SOUS-FOURONNES et FOURONNES

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2022-0410 du 8septembre 2022, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection du captage des Prés tardifs situé sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Fouronnes,à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la commune de Fontenay-sous-Fouronnes, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 3 octobre 2022 à 9 h au jeudi 3 novembre2022 à 18 h 30.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairies de Fontenay-sous-Fouronnes et de Fouronnes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement -déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :
- sur les registres ouverts en mairie de Fontenay-sous-Fouronnes et Fouronnes,
- par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Fontenay-sous-Fouronnes (siège de l'enquête), (89660),place de la mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante :pref-dup-fontenay-sous-fouronnes@yonne.gouv.fravant le jeudi 3 novembre 2022 à 18h 30.
Monsieur Valentin MARTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon. Il se tiendra à la disposition du public :
- en mairie de Fontenay-sous-Fouronnes, le lundi 3 octobre2022 de 9 h à 12 h et le jeudi 3 novembre 2022 de 15 h 30 à18 h 30 ;
- en mairie de Fouronnes, le samedi 15 octobre 2022 de 9 h à12 h
Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.
Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Fouronnes - place de la Mairie89600 FONTENAY-SOUS-FOURONNES
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête,Monsieur le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies deFontenay-sous-Fouronnes et de Fouronnes ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL22004048

// DIVERS

Notaires

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n02016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 13 juillet 2012,
Madame Jeannine Yvonne Raymonde CHAPOTOT, en son vivant Retraitée, demeurant à POURRAIN (89), 30 Route d'Aillant Ehpad Château de Nantou.
Née à PREGILBERT (89), le 23 avril 1932.
Divorcée de Monsieur Bernard CHAUFFOUR, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire d'AUXERRE (89) le 26janvier 1982, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à POURRAIN (89), le 28 avril 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Claire MOREAU,Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «,titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 8 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Claire MOREAU, notaire à AUXERRE (89) 5rue Marcelin Berthelot, référence CRPCEN : 89001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004060

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027, le 2 septembre 2022, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre M. Gilles DREUX, retraité et Mme Isabelle Odette Yvette DENIS,Agent de ménage, demeurant ensemble à SAINT-MORE (89270) 17 rue du Vollot.
M. né à AVALLON (89200) le 21 mars 1959,
Mme est née à BERCENAY-LE-HAYER (10290) le 5 novembre 1958.
Mariés à la mairie de ROZOY-LE-VIEIL (45210) le 30 août 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable non modifié depuis.
Tous deux de nationalité française.
Apport de bien propre par Madame DREUX A VERMENTON (YONNE) 89270, 4 Val du Puits, SACY,
Maison à usage d'habitation cadastrée
Préfixe Section N° Lieudit Surface Nature
330 AE 0168 HAM DU VAL DU PUITS SACY 00 ha 00 a 50 ca sol
330 AE 336 HAM DU VAL DU PUITS SACY 00 ha 00 a 33 ca sol
330 AE 388 HAM DU VAL DU PUITS SACY 00 ha 01 a 24 ca Sol
330 AE 170 HAM DU VAL DU PUITS SACY 00 ha 00 a 52 ca Sol
330 AE 121 ADROIT DU COTAT DESFRENES 00 ha 05 a 09 ca Lande
330 AE 135 ENVERS DU COTAT DESFRENES 00 ha 10 a 29 ca lande
Total surface : 00 ha 17 a 97 ca
Et à titre indivis :
Préfixe 330 Section AE N°0175 Lieudit HAM DU VAL DU PUITS SACY Surface 00 ha 02 a 48 ca Nature sol
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004064

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 arrêtant le plan de sauvegarde sur 9 ans de la **SAS ROBOTIQUES 3 DIMENSIONS** 41 Avenue de Paris 89470 Monéteau (conception d'éléments d'automatisation) RCS Auxerre 440118669. CIP 4496. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon.

AL22004005

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec autorisation de poursuite d'activité jusqu'au 31/10/2022 de la **Sàrl EXPLOITATION FORESTIERE DE LA BRUYERE** 15 rue des Bruyères La Chaussée 89360 Butteaux (exploitation forestière). RCS Auxerre 490953817. CIP 4501. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY,

AL22004006

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 modifiant le plan de redressement de **Sàrl LES JARDINS DE BAGATELLE** 13 rue de l Horloge 89000 Auxerre (commerce de fleurs). RCS Auxerre 507929289. CIP 3346.

AL22004007

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SCOPARL DBV SCOP** 3 Rue de la Guimbarde 89600 SAINT FLORENTIN (traducteur, rédacteur). RCS Auxerre 419750542. CIP 4572. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004008

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl TABERNA PORTÚGUESA** rue des Huches Egriselles 89290 Venoy (restaurant). RCS Auxerre 882170343. CIP 4573. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22004009

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS EMS ELECTRONICS** 9 Place du Marechal Leclerc 89000 Auxerre (commerce d'équipements automobiles). RCS Auxerre 877524603. CIP 4576. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22004010

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Grégory Georges Hugo CLOVIN** 7b Rue de Landrecies 89600 Saint-Florentin (travaux de peinture et vitrerie). Répertoire des Métiers 849620679. CIP 4577. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004011

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS Société ACTI-POSE** 15 Rue des Entrepreneurs 89300 Joigny (pose de matériels et matériaux). RCS SENS 415316009. CIP 4574. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004012

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique GILLES BEAUJARD CUISINES ET BAINS** 15 Rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY (vente de cuisine, salle de bain). RCS SENS 441714698. CIP 4575. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004013

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Madame Simone Madeleine DANIEL épouse MARCEAUX** Hotel de la Poste 9 Rue d'Orbandelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 426712675. CIP 4076.

AL22004014

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jérôme Lucien Henri GODOT** 10 grande-rue Basse 89430 Tanlay. RCS Auxerre 484905179. CIP 3872.

AL22004015

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique HOPALE** 16 Grande Rue 89460 Sainte-Pallaye. RCS Auxerre 845025121. CIP 4522

AL22004016

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 juin 2017,Monsieur André Gaston Marien **VORU**, en son vivant retraité, demeurant à SAINTJULIEN-DU-SAULT (89330) 9 avenue Pasteur.
Né à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), le 18 février 1936.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 18 juin 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire,titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 6septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dunotaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique LE DANTEC, notaire à STJULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004091

PLUS D'INFOS SUR

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
IRANCY – Terre
1 ha 33 a 01 ca - Cotes renverses nord: C-45-46-47-917[48]
Zonage : zones Av et N du PLUI
JOIGNY – Jardin
5 a 00 ca - La petite isle: BK-19
Zonage : zone Nco du PLU
MASSANGIS - Terre, Lande, Pré, Jardin, Futaie, Vigne et Bois-Taillis
Situation locative : Loué par bail rural sur une partie de la surface
L'exploitant sera prioritaire à l'attribution, s'il ne souhaite pas l'acheter, la SAFER attribuera à un apporteur de capitaux afin de maintenir le fermier en place
11 ha 21 a 40 ca - Champ chaudron: M-1231[643] - Champ fourmi: YB-12(A)-12(B)-13(A)-13(B)-14(A)-14(B) - L eau bue froide: N-384 - La come aux pretres: H-469 - La come sainte marie: I-582 - La corvee: M-766-767-771-772 - La metairie: M-580 - La riotte: ZY-30-31 - Le grand pre: ZY-40 - Le tertre: M-109-110 - Reclaine: M-1081 - Sur la charriere: N-258 - Sur la come: N-38 - Sur le clou: N-283-284-289-292-294-295-298 - Sur les roches: N-91[332] - Zonage : RNU
MONTHOLON - terre, lande, bois-taillis et verger - fonds occupé en partie
15 ha 88 a 06 ca - Belland: 473ZO-2 - Bois de feriere: 473A-107 - Bois garnier: 473ZK-6 - Chemin bas: 473ZH-150(B)-150(AJ)-150(AK) - Chemin de l orme villiers: 473W-45-183 - Le clouzeau: 473ZH-132(A)-132(B)-132(CJ)-132(CK)-133(J)-133(K) - Le village villiers s/thol: 473ZM-43 - Les bertines: 473ZH-55(A)-55(B)-56(A)-56(B)-57(A)-57(B)-57(C) - Les bordes: 473ZI-123 - Les clouzies: 473ZI-36-37-40 - Longues raies: 473W-35 - Mont bonin: 473ZH-24 - Sur le chemin des vaches: 473ZO-57 - Terres aux michaux: 473W-228 - Vieille forge: 473ZK-29 - zonage : zones N, A et UB du PLUi
BASSOU - terre et lande
89 a 57 ca - La justice: C-765-768 ZI-28 - La petite montagne: C-1150[443] - zonage : zone N du PLU
FLEURY-LA-VALLEE - bois-taillis
6 a 08 ca - L etang biche: ZR-293
zonage : zone N du PLUi
VALRAVILLON - bois-taillis
14 a 47 ca - Les breaults: 275B-222-228 - zonage : zone Nzh du PLUi
JOIGNY - bois-taillis
6 a 40 ca - Voie sourde nord: A-304[328] - zonage : zone N du PLU
MONTIGNY-LA-RESLE - terre et pré
20 ha 91 a 44 ca - A-1726 - La resle: A-273-1645[276]-1648[1633]-1649[1633] - Le bas des petites chaumes: A-286-287 - zonage : zone A du PLU
NEUVY-SAUTOUR - bois-taillis
40 a 99 ca - Le bois mirey: ZR-220 - zonage RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 3 octobre 2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22004055

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

UCA2I

SASU au capital de 50 000 €
Siège social : 3 Jules Rimet,
89400 MIGENNES
820 855 997 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 14/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 07/12/2020, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Michel PIVARD demeurant BONAZ, 01590 DORTAN avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 259 route des soudanières 01250 CEYZERIAT adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22003994

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE BUSSY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 123 895,32 euros
Siège social : 6 rue Guillaume le Bouc -
89400 BRION
328 848 866 RCS SENS
Liquidateurs : M. Alexandre BOISE -
9 rue Jeannin - 71400 AUTUN
et M. Nicolas BOISE -
Paseo Zarategi 58 2°C -
20071 DONOSTIA-SAN-SEBASTIAN

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2022, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargé de leur mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22004002

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CENTRE DE REEDUCATION ET DE MASSAGES
Société Civile de Moyens au capital de 3 163 €
Siège social : 34, boulevard du 14 juillet
89100 SENS
778 691 725 RCS SENS

Le 331/08/2022, les associées ont décidé : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Jean-Marc FERON, demeurant à GRON (89100), 5 b rue du Vallon, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22004022

DISSOLUTION

CUMA DE LA GRANDE PUISAYE

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social : chez Christophe Naudin, 6 rue de l'église 89580 Vallan
N° d'agrément HCCA 11718
N° RCS 402 027 478
L'assemblée générale extraordinaire réunie le 21/07/2022 à Dracy a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 01/09/2022 et sa mise en liquidation amiable.

Ont été désignés liquidateurs M. Thomas VANLAUWE demeurant à Villefargeau (89240) et M. Joachim NICOLAS demeurant à Arquian (58310), lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez Thomas VANLAUWE, 22 route d'Auxerre, les Bruyères 89240 Villefargeau, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et des pièces relatif à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Les liquidateurs

AL22004059

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

DEPANN'MOTOCULTURE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège : Route de Prégilbert
89270 SERY
498 603 380 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique DUBOS, demeurant Rue des Petites Vignes Sidex 303P 89270 SERY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Route de Prégilbert 89270 SERY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL22004081

DISSOLUTION

BUSINESS DEVELOPMENT

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 11 RUE DES MARAIS
89100 FONTAINE LA GAILLARDE
878 116 466 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/09/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Stephane CSIZMARIK demeurant 11 RUE DES MARAIS, 89100 FONTAINE LA GAILLARDE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 RUE DES MARAIS 89100 FONTAINE LA GAILLARDE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22004051

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à COULANGERON du 03/09/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CEAI
Siège : 3, rue de l'Eglise 89580 COULANGERON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Capital : 5 000,00 €
Objet : conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Gildas JOLY, demeurant 3, rue de l'Eglise 89580 COULANGERON
Directeur général : M. Cyril COUCKE, demeurant 6 rue des Pommiers Volvent 89240 DIGES
POUR AVIS Le Président

AL22004019

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 septembre 2022, à Auxerre.
Dénomination : SAS HOLDING MARINE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : - Nl'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ; - la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ; - la participation active à la conduite de la politique du groupe formé par la Société et ses filiales -toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autre au profit de toute société contrôlée directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ; - le financement par voie de prêt, d'avance ou par tous autres moyens, l'octroi de garanties, telles que cautionnement ou aval, au profit des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ; - l'exercice de tout mandat au sein des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société. - la participation à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. La Société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros divisé en 10 actions de 10 € euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Le Transfert des Titres s'opère par virement de compte à compte dans les registres de la Société ou dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé.
Transfert de Titres entre vifs : agrément du Président
Transfert de Titres par décès d'un associé : agrément de la Société par décision collective prise à la majorité des voix exprimées.
Siège social : 16 rue du Bas des Bréandes, 89000 PERRIGNY.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Madame Amélie SPARTA 16 rue du Bas des Bréandes 89000 PERRIGNY.
Pour avis.

AL22004082

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/09/2022, avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **NBSG**
Forme : SAS
Siège social : ZI des Charonnes, 89100 MALAY-LE-GRAND
Objet : Holding
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Président : Nadège BARA demeurant à LES VALLEES-DE-LA-VANNE (89320),
3, Ruelle de la Fontaine Grêlée
Directeur Général : Sylver GREMY demeurant à NAILLY (89100),
7, Rue du Château
Cession d'actions : Cession qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
Droit de vote : une action égale une voix
Immatriculation au RCS de SENS.

AL22004023

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 9 Septembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : **SCI CECILE FEREZ**
Le siège social est fixé à : AUXERRE (Yonne) rue Gustave Defrance N°5.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENT CINQUANTE-SIX EUROS (356,00EUR).
Le premier gérant de la société estv: Madame Cécile FEREZ.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22004077

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// L'AGRICULTURE, AILLEURS

À Cuba, l'agriculture décroche

Entre un embargo américain qui dure depuis cinquante-huit ans et un modèle agricole centralisé et bureaucratisé, l'île de Cuba peine à nourrir sa population. Les difficultés économiques aggravées par la crise sanitaire l'ont plongé dans une profonde crise sociale.



Mylène Coste

La ferme de Rogelio, à Viñales (ouest de Cuba), est familiale et diversifiée, à l'image de l'agriculture cubaine.

« Je peux vous vendre quelques cigares, mais ça reste entre nous… », nous fait promettre Rogelio. Tabaculteur à Vinãles dans la province de Pinar del Rio (à l'ouest de Cuba), il confie : *« Je voudrais bien vendre un peu plus de tabac directement aux touristes, car les prix sont meilleurs ! »* Mais Rogelio ne le peut pas. 95 % de sa production doit être vendue à l'entreprise publique Tabacuba, les 5 % restants sont destinés à l'autoconsommation. De manière générale, l'économie agricole cubaine est contrôlée par l'État, de la production jusqu'à la commercialisation. *« J'achète tout le matériel, les intrants et les semences à l'État avec lequel je contractualise les quantités que je dois produire. Au moment de la récolte, on vient chercher la production directement ici »*, explique-t-il. Âgé de 54 ans, il cultive une dizaine d'hectares de productions diversifiées : manioc, patate douce, canne à sucre, banane. Il élève également quelques porcs, bovins et lapins. Comme la majorité des agriculteurs de l'île, il est usufruitier. *« Je loue des terres au gouvernement pour une période de vingt ans, renouvelable »*, indique-t-il. À Cuba, près de 80 % des terres agricoles sont la propriété de l'État. La plupart du temps, il en confie la gestion à ceux qui la travaillent, des agriculteurs en individuel ou réunis en coopératives. Quant aux prix des denrées agricoles, ils sont fixés par le gouvernement.

Embargo et changement climatique

Rogelio achève tout juste la récolte des feuilles de tabac. Mais cette année, le butin est maigre. *« On n'a pas pu faire entrer d'intrants, notamment les nitrates »*, dit-il. L'embargo américain rend difficile l'acheminement des intrants à Cuba. Les difficultés se sont accentuées depuis la pandémie et devraient encore s'aggraver avec la crise ukrainienne. La culture du tabac n'est pas un cas isolé. L'année 2021 a été, selon les aveux du ministre de l'Agriculture Ydael Pérez Brito, *« l'une des pires années de la dernière décennie »* pour le secteur agricole. La production de viande de porc a chuté de 53,5 %, celle de viande bovine de 13,5 % et le lait frais de 16 %. La production de riz, base de l'alimentation des Cubains, a flanché de 15 % en 2021. Pour 2022, le gouvernement a déjà annoncé que la production de pommes de terre ne suffirait pas à répondre à la demande intérieure. Plusieurs facteurs expliquent ce décrochage. Le secteur subit les effets d'une pénurie continue d'intrants agricoles, conséquence directe de l'embargo. Si Cuba est un modèle en matière d'agroécologie, cela ne suffit pas à maîtriser l'ensemble des problèmes sanitaires rencontrés dans les parcelles. D'autre part, le changement climatique engendre de très nombreuses difficultés. Les sécheresses, de plus en plus fréquentes, sont aussi de plus en plus longues. Les tempêtes et ouragans provoquent des inondations désastreuses. Fin avril dernier, les excès de pluie ont gravement affecté la production de pommes de terre.

Un modèle agricole à bout de souffle

Outre l'embargo, de nombreux agriculteurs mettent en cause les dysfonctionnements du modèle agricole, centralisé et bureaucratisé. La collecte des récoltes est assurée par Acopio, une agence gouvernementale. Mais ses camions n'arrivent pas toujours à temps dans les fermes, ce qui induit du gaspillage et des pertes de récolte. Les processus d'expédition et de stockage sont en partie inefficaces, ce qui impacte la qualité des produits. Plusieurs observateurs pointent également le manque d'incitation pour les producteurs. *« Ce serait plus simple si on pouvait fixer les prix librement en fonction de nos coûts de production et du marché, et si l'on pouvait vendre et exporter notre production directement, sans que tout passe par Acopio »*, souffle Rogelio. Certains producteurs demandent également la suppression de différentes taxes et la reconnaissance de titres de propriété. Le gouvernement a annoncé, l'an dernier, soixante-trois mesures pour redynamiser le secteur agricole, mais leurs effets se font toujours attendre.



Dans le pays, le matériel agricole est vieillissant, conséquence de l'embargo américain

« Ici, on manque de tout »

Face à toutes ces difficultés, Cuba importe aujourd'hui près de 70 % des denrées alimentaires qu'elle consomme. Une équation difficile, compte tenu de l'embargo. Depuis 2001, une dérogation permet d'acheter certains aliments aux États-Unis. Entre 2015 et 2020, l'île a importé pour 1,5 milliard de dollars de denrées - principalement du poulet - de son voisin américain. Mais ces achats doivent être payés comptant et à l'avance. C'est pourquoi Cuba fait aujourd'hui face à d'importantes pénuries d'aliments. *« Il n'y a plus rien. Même avec de l'argent, on a du mal à trouver de l'huile, du lait, de la viande, les rayons sont vides*, nous explique Adriana, habitante de La Havane qui fait la queue devant un magasin où elle espère trouver du poulet. *C'est pire que dans les années 1990, on manque de tout. »* Ces pénuries touchent tous les secteurs, jusqu'à la pharmacie. Les difficultés économiques ont été accentuées par la pandémie, qui a plongé Cuba dans une profonde crise sociale.



Mylène Coste

Rogelio prépare du « guarapo », le jus de la canne à sucre



La viande de porc est devenue un luxe à Cuba. En 2021, la production de viande porcine a chuté de plus de 53 %

Mylène Coste